

779^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 10 décembre 2015

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 23 SEPTEMBRE 2016 (N° 8.296)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. DESIGNATION DE LE DELEGATION DU CONSEIL NATIONAL AUPRES DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (p. 10.784).
- II. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2016 (p. 10.785)

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2015**

**Séance publique
du jeudi 10 décembre 2015**

Sont présents : M. Laurent NOUVION, Président du Conseil National ; M. Christophe STEINER, Vice-Président du Conseil National ; M. Jean-Charles ALLAVENA, Mme Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI, Claude BOISSON, Marc BURINI, Philippe CLERISSI, Thierry CROVETTO, Jean-Michel CUCCHI, Eric ELENA, Alain FICINI, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, MM. Jean-Louis GRINDA, Bernard PASQUIER, Thierry POYET, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO, Mmes Valérie ROSSI, Caroline ROUGAIGNON-VERNIN et M. Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Absent excusé : Mme Sophie LAVAGNA, Conseiller National.

Assistent à la séance : S.E. Monsieur Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; Mme Dominique PASTOR, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; Mme Marie-Laure BOVINI, Chef de Section ; Mlle Audrey VINCELOT, Secrétaire-Sténodactylographe.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de Monsieur Laurent NOUVION.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En liminaire, je souhaite excuser l'absence de M. Gilles TONELLI, retenu à Paris dans le cadre de la COP21, ainsi que notre collègue Mme Sophie LAVAGNA.

Je vous rappelle que l'ensemble de cette Séance Publique est intégralement diffusé sur Monaco Info ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

Avant toute chose, je tiens à souligner avec émotion que cette journée du 10 décembre grave un moment historique en Principauté. Voilà un an jour pour jour que la Princesse Gabriella puis le Prince héréditaire Jacques sont nés, alors que nous étions dans cet hémicycle. En mon nom personnel et de la part de l'ensemble des Conseillers Nationaux, je souhaite un joyeux anniversaire aux enfants princiers avec un petit pincement au coeur.

I.

**DÉSIGNATION DE LA DÉLÉGATION
DU CONSEIL NATIONAL AUPRÈS
DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU CONSEIL DE L'EUROPE**

M. le Président.- Avant de poursuivre l'examen de ce Budget Primitif pour l'année 2016, le premier point de notre ordre du jour appelle le renouvellement de la délégation du Conseil National auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

Si, traditionnellement, la désignation de nos représentants auprès des différents organismes parlementaires internationaux s'effectue en même temps que l'élection de tous nos délégués dans les Commissions mixtes de travail avec le Gouvernement, mais l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe demande que la composition de sa délégation soit communiquée par année civile. C'est la raison pour laquelle nous sommes amenés à nous prononcer ce soir.

Notre Délégation auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe est actuellement présidée par M. Jean-Charles ALLAVENA et composée de Mme Béatrice FRESKO-

ROLFO, Déléguée, ainsi que de M. Christian BARILARO et M. Bernard PASQUIER, Délégués suppléants. Ces membres ont fait connaître à Monsieur le Secrétaire Général leur souhait d'être reconduits dans ces fonctions.

Y a-t-il d'autres candidatures sur le siège ?

S'il n'y a pas de nouvelle candidature je vais vous demander de voter à main levée.

M. le Secrétaire Général.-

Président : M. Jean-Charles ALLAVENA ;

1 Délégué : Mme Béatrice FRESKO-ROLFO ;

2 Délégués Suppléants : MM. Christian BARILARO et Bernard PASQUIER.

M. le Président.- Merci.

Je mets aux voix la composition de cette Délégation.

Avis contraires ?

Abstentions ?

La composition de la délégation est ainsi adoptée.

(Adopté ;

*M. Jean-Charles ALLAVENA,
Mme Nathalie AMORATTI-BLANC,*

M. le Secrétaire Général.-

CH. 27 - EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.010	- Frais de Personnel.....	6.857.600
327.030	- Frais de Fonctionnement.....	80.400
327.040	- Achat & Entretien Matériel.....	11.500
327.060	- Frais Propres Activité Service	678.200
		<u>7.627.700</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Monsieur le Président je vous remercie de me laisser la parole, mais je préférerais intervenir au moment des interventions publiques sur les Bourses d'Etudes, si cela ne vous dérange pas.

*MM. Christian BARILARO, Daniel BOERI,
Philippe CLERISSI, Eric ELENA, Alain FICINI,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Jean-Louis GRINDA, Laurent NOUVION,
Bernard PASQUIER, Jacques RIT,
Jean-François ROBILLON, Christophe ROBINO,
Mmes Valérie ROSSI,
Caroline ROUGAIGNON-VERNIN,
M. Christophe STEINER et M. Pierre SVARA
votent pour).*

Nous en arrivons maintenant au point principal de notre ordre du jour, à savoir :

II.

**POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET
DE BUDGET GENERAL PRIMITIF
DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2016**

M. le Président.- Hier soir, au terme de notre séance, nous avons terminé l'examen de la Section 7 de ce projet de Budget Primitif 2016. Nous reprenons donc nos travaux aux Recettes, Chapitre 27 – Education Nationale Direction, page 23 du fascicule budgétaire, pour terminer enfin par les Comptes Spéciaux du Trésor.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture des chapitres du Budget Primitif.

Concernant l'Education Nationale et son fonctionnement, je crois qu'il n'y a rien à dire, tout va bien....

M. le Président.- ... Absolument.

M. Christian BARILARO.- Je vais quand même juste préciser quelque chose puisque vous m'en donnez

l'occasion. En tant que Conseiller National, en tant que Président de la Commission de l'Education Nationale et de la Jeunesse, je voulais juste assurer le Gouvernement que lorsque je prends la parole *es qualité*, ce n'est pas pour critiquer, c'est juste parce que c'est mon devoir, des compatriotes viennent s'adresser à nous – pas forcément à moi – et ce que je rapporte ici ne sont pas des critiques mais des observations qui n'ont d'autre but que de faire avancer les choses lorsqu'elles doivent avancer.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Président de la Commission de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Hier un de nos collègues a fait une réflexion tout à fait judicieuse en disant que nous nous étions habitués finalement aux résultats exceptionnels et à un taux de réussite unique de l'ensemble des classes au baccalauréat et que finalement, au fur et à mesure du temps, l'on considèrerait que cela devenait normal et je vous remercie, Monsieur GRINDA, d'avoir fait cette réflexion à laquelle j'adhère complètement. Je crois que chaque année c'est un challenge pour les enseignants, pour les collégiens et, également, pour les parents et nous espérons que cette année, le millésime 2016 sera aussi bon que le millésime 2015 mais nous n'en doutons pas. Vous pouvez transmettre, Monsieur le Conseiller, à Madame la Directrice de l'Education Nationale ces paroles. Je vous en remercie mais je crois qu'elle nous suit elle doit, peut-être, regarder la séance en direct.

Monsieur BARILARO, je vous en prie.

M. Christian BARILARO.- Avec Madame FRESKO-ROLFO, nous venons d'oublier de vous poser une question sur l'article 327.341 – Comité Monégasque anti-dopage – qui, au Primitif ne fait plus apparaître aucun chiffre, nous voulions savoir dans quelle rubrique cette ligne a été mise désormais.

M. le Président.- Je crois qu'il y a une commission indépendante qui a été créée cette année.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Il y a une commission indépendante qui a été créée par Ordonnance Souveraine, fin de l'année 2014. Les crédits ne pouvaient pas être inscrits pour le Primitif 2015, ce sera fait à partir du Primitif 2016. Il y a donc un article différent mais ce n'est plus au sein de l'Education Nationale puisque c'est un comité indépendant qui n'est pas rattaché à la Commission de

l'Education Nationale. On va peut-être retrouver l'article que je n'ai pas en tête, pour vous donner la réponse concernant les crédits. Mais, bien évidemment, le Comité Monégasque anti-dopage continue à exister en vertu et en adéquation parfaite avec le Code mondial anti-dopage qui a été révisé au 1^{er} janvier 2015, il est maintenant constitué d'une structure indépendante de l'Administration.

M. le Président.- Merci. En plus, une structure indépendante particulièrement importante étant donné l'actualité dans ce domaine qui, sur le plan olympique s'agissant des dernières affaires, n'est pas très reluisante.

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président et merci d'avoir eu la courtoisie, la gentillesse de rappeler mes propos d'hier.

Autre sujet, j'y reviens chaque année, le Conseiller a changé mais mes propos ne changeront pas. Nous avons en Principauté de Monaco une Académie Rainier III tout à fait remarquable qui est gérée par la Mairie et, avec deux de nos collègues ici, nous participons aux travaux annuels, avec Monsieur BOERI et Madame donc nous sommes ensemble à ce Comité représentant le Conseil National. Plus exactement, vous représentez le Conseil National et moi j'y suis en tant que *es qualité* Directeur de l'Opéra. Je voudrais me permettre d'insister – et comme cela fait trois ans que j'insiste je me fais quand même un peu lourd – pour vous faire remarquer, Monsieur le Conseiller et pour obtenir enfin qu'il y ait un programme musique/études jusqu'au baccalauréat. Je m'explique, ce programme musique/études est tout à fait remarquable, aucun doute là-dessus, il s'arrête au brevet. J'ai pu faire la première année la demande pour qu'ils aillent jusqu'au baccalauréat, c'est-à-dire pour que des élèves vraiment doués en musique puissent poursuivre leurs études, qui sont déjà lourdes de musique, en même temps que leurs études scolaires, en parallèle avec des horaires aménagés ce à quoi il m'a été répondu que cela n'est pas possible parce qu'il n'y a pas de demande. Il n'y a pas de demande parce qu'il n'y a pas d'offre ! S'il n'y a pas de possibilité, on ne risque pas de vous demander d'accéder à des classes qui n'existent pas. Donc il m'a été fait cette réponse une fois, deux fois, je pose donc une troisième année la question, je pense que ce serait vraiment quelque chose d'utile, mes collègues sont d'accord avec moi. Il y a en Principauté des débouchés pour la musique. Il y a l'Orchestre Philharmonique, il y

a des chœurs, il y a des métiers qui gravitent autour de cela. Il y a, aujourd'hui, environ 150 ou 180 emplois liés à la musique en Principauté. Si nous avons un, deux ou trois jeunes capables d'y accéder, pourquoi ne pas leur fournir cette occasion, d'autant plus qu'ils peuvent faire carrière également à l'étranger. Il n'y a pas que des musiciens d'ailleurs, des instrumentistes, des gens peuvent poursuivre carrière au sein des administrations... enfin, bref, il y a beaucoup de postes et je trouve dommage de mobiliser autant de moyens avec autant de qualités humaines, autant de talents de part et d'autres et, d'ailleurs l'Education Nationale y prend sa part jusqu'au brevet, pour ne pas permettre la poursuite de cette discipline jusqu'au bout du cursus secondaire.

Il y a sans doute un obstacle financier, peut-être un obstacle organisationnel, mais sans doute, je vous en conjure, menez une réflexion là-dessus.

Merci d'avance.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Mener une réflexion, bien évidemment, j'entends et je vais faire regarder la chose. Nous risquons fort d'avoir les mêmes difficultés que celles que nous rencontrons dans les classes aménagées pour le sport où on a la problématique des différentes options et de l'organisation des emplois du temps des élèves pour dégager les horaires nécessaires pour cette pratique. Donc, je vais le faire regarder et nous en reparlerons lorsque l'étude aura été menée et remise.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci beaucoup.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Je me permets juste d'appuyer les propos de Monsieur GRINDA, tout simplement parce que c'est tout à fait la vérité, c'est une classe qui est constituée dès l'âge de 5 ans où les enfants sont repérés, il est très difficile pour les faire rentrer, il y a beaucoup de parents qui souhaitent que leurs enfants soient admis et il y a très peu de places, donc cela veut dire que c'est une filière d'excellence et il est bien dommage qu'on la laisse tomber en plein milieu et qu'on n'aille pas jusqu'au bout de la formation en emmenant les enfants jusqu'au

baccalauréat, comme on le fait avec des classes sportives, même s'il y en a très peu et qu'il devrait y en avoir plus, mais en revanche, si cela est fait avec ce soin au départ avec les 5 ans, je ne comprends pas pourquoi après la classe de 3^{ème} tout d'un coup les enfants ne sont plus brillants ou ne serait plus en mesure de suivre cette filière.

Je pense qu'au moment où on va parler de la refonte du programme du collège et qu'on va remettre en place des nouveaux cours, etc... même si l'école musicale n'est pas dans la refonte du collège au niveau des emplois du temps c'est à ce moment-là peut-être qu'il faudra réfléchir afin que le Lycée Albert 1^{er} et F.A.N.B. puissent, l'un ou l'autre, permettre cette scolarité pour ces enfants.

Merci.

M. le Président.- Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Je m'associe, évidemment, aux propos de mes collègues. Simplement pour rajouter parce qu'on ne le sait pas assez, que l'Académie de musique accueille 1 000 élèves, où est réalisé un réel travail de fond sur la musique. Je pense, effectivement, que les horaires aménagés peuvent apporter une contribution. Alors, bien sûr c'est compliqué mais je pense que cela vaut la peine d'approfondir ce sujet.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je me tais.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Nous allons mener l'étude et bien évidemment dans l'esprit de trouver les solutions si elles sont possibles.

Juste peut-être pour revenir en arrière concernant le Comité Monégasque anti-dopage, c'est à l'article 607.103 que nous avons l'inscription budgétaire pour l'année.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 27 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 28 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE

328.010 - Frais de Personnel.....	7.781.900
328.030 - Frais de Fonctionnement.....	96.100
	<u>7.878.000</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 28 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

CH. 29 - EDUCATION NATIONALE - COLLEGE CHARLES III

329.010 - Frais de Personnel.....	8.437.300
329.030 - Frais de Fonctionnement.....	113.500
	<u>8.550.800</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Pour ceux qui étaient présents dans l'hémicycle il y a quelques années, je vais vous rappeler des souvenirs. J'ai milité pour qu'un policier en tenue soit présent aux abords du Collège Charles III pendant bien des années et mon vœu a été, après de nombreuses demandes, exaucé. Depuis – remarque qui m'a été faite par les enseignants du Collège Charles III – les malheureux événements du mois dernier à Paris, avec une refonte des effectifs, un déplacement des effectifs, il y a beaucoup de plaintes de parents et enfants, signalant qu'aux heures de rentrée et sortie, il y a surtout des policiers municipaux non armés aux abords du Collège Charles III. Donc, pour l'image de marque, je pense qu'il est peut-être intéressant, compte tenu du nombre d'élèves, compte tenu du nombre de parents d'élèves, que la présence policière soit armée et dissuasive, même si nous sommes en plein centre de Monaco. Je le comprends bien, vous

avez des priorités sur les frontières et autres, mais c'est une remarque qui m'a été faite par plusieurs personnes. Donc voyez s'il est possible d'améliorer les choses.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.**M. Patrice CELLARIO.-** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je crois qu'hier j'ai expliqué un petit peu ce qui était fait sur l'ensemble des écoles et le Collège en fait partie. Je regarderai ce point psychologique mais je peux vous assurer que la sécurité des écoles est assurée.**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 29 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 30 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 - Frais de Personnel.....	2.899.000
330.030 - Frais de Fonctionnement.....	37.900
	<u>2.936.900</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 30 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 31 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE

331.010 - Frais de Personnel.....	1.742.600
331.030 - Frais de Fonctionnement.....	27.900
	<u>1.770.500</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 31 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 32 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 - Frais de Personnel.....	2.200.500
332.030 - Frais de Fonctionnement.....	31.800
	<u>2.232.300</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 32 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 33 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES

333.010 - Frais de Personnel.....	1.716.800
333.030 - Frais de Fonctionnement.....	23.800
	1.740.600

M. le Président.- Merci.

Je me permets d'intervenir, Monsieur le Conseiller, sur l'Ecole des Révoires où j'ai eu la chance d'aller à la distribution des prix de fin d'année, je crois que c'était le 1^{er} ou le 2 juillet. La salle omnisport de cette école a quand même besoin d'une certaine rénovation, d'un certain rafraîchissement et, vraisemblablement d'un système d'air conditionné. Ecoutez, étant donné que nous allons dans une période et dans une tendance qui, malheureusement, va plutôt à un réchauffement – on le voit encore dans cet hiver qui n'a pas commencé – je pense qu'il serait important que ce soit planifié pour le budget 2017. J'ai trouvé que les installations – malgré la compétence de la Directrice et de l'ensemble du corps enseignant qui est efficace et charmant – avaient besoin d'être rafraîchies. J'ai oublié de vous en parler pendant les séances des Grands Travaux du mois de novembre dernier.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* J'en prends note.

M. le Président.- Merci beaucoup. Je me doute bien que cela se rajoute à d'autres dossiers, mais c'est important.

Monsieur BARILARO et ensuite, Monsieur CLERISSI.

M. Christian BARILARO.- Ce que vient de dire le Président, je pense qu'on pourrait peut-être l'appliquer à tous les établissements qui commencent à être vétustes, afin de voir si, justement, il n'y a pas un programme annuel d'amélioration et de remise en état de toutes les infrastructures, qu'elles soient sportives ou même tout simplement scolaires, éducatives. On fait beaucoup d'effort sur le plan numérique dont on parlera plus tard, mais je crois aussi que la condition de vie des élèves est importante.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Bien sûr, les conditions d'accueil des élèves et de travail pour eux sont, effectivement, importantes. Il y a des programmes qui sont

annuellement proposés par les différents établissements, visant tant à l'amélioration, au rafraîchissement des différents locaux. Il est vrai qu'après il y a des arbitrages et des besoins pour mettre en œuvre le tout, qui sont conséquents. Il y a des choses qui sont faites. On va regarder le point plus particulier du gymnase des Révoires, mais ce programme est fait à la compilation de l'expression des besoins des différents établissements scolaires, chaque année pas d'un seul mais vraiment de l'ensemble.

M. le Président.- Avant de donner la parole à Monsieur CLERISSI, je vous précise que ce n'est pas du tout une demande de la part de la Direction ou du corps enseignant, c'est un ressenti personnel dont je vous ai fait part. Je me doute bien, je le disais à Monsieur le Ministre, que l'on revient sur un sujet récurrent, sur l'entretien de l'existant et des équipements existants. Cela est très important parce que finalement l'entretien n'est pas suffisamment bien entretenu, au bout d'un certain nombre d'années, le Gouvernement dit qu'il faut détruire. Je suis pour ma part plutôt partisan de garder cet établissement parce que l'ensemble des élèves et des générations sont attachés à des souvenirs particuliers.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

J'en profite, cela n'a rien à voir avec les lignes concernant l'Education Nationale, c'est plutôt dans le chapitre des Grands Travaux, j'en ai parlé hier à Madame GRAMAGLIA, il y a un gros problème avec le jardin qu'on appelle le « Jardin de l'âne » qui est contigu à l'école de Fontvieille. Il est complètement pelé, il n'y a plus un brin d'herbe, il est dégoûtant. Donc, Madame GRAMAGLIA m'a dit qu'elle allait faire des essais d'un mélange de gazon mi-synthétique, ou totalement synthétique et qu'ensuite on verrait ce qu'il y a lieu de faire... Je vous invite à aller le voir, cela fait un bon moment qu'il est dans cet état, c'est absolument dégoûtant.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Effectivement, nous allons faire un test en signalant bien que c'est une période de test. Actuellement c'est du gazon. Il faut savoir que lorsqu'il y a des épisodes pluvieux ce Jardin de l'Âne est dans un triste état puisque la pluie et la déclivité du terrain font qu'il est très difficile de l'entretenir dans de bonnes conditions. Un test va donc être réalisé sur 100 m² 'un nouveau matériau, ce sont des particules de caoutchouc pleines, issues de routes de chariots de manutention. C'est un matériau répondant à toutes les normes en vigueur pour ce type d'utilisation. Il s'agit d'un produit qui est en pleine croissance et qui est très utilisé en France. Après une période de test, nous pourrons tirer les conclusions qui s'imposent.

M. Philippe CLERISSI.- A une époque c'étaient les enfants qui jouaient au ballon dans ce jardin et donc qui labouraient le gazon. Aujourd'hui, tous ces enfants ont grandi...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.*- Il y en a d'autres non ?

M. Philippe CLERISSI.- Non, justement il n'y en a plus, les locataires n'ont pas changé, les enfants ont grandi, ils ont aujourd'hui 20, 25 ans, il n'y a pratiquement plus d'enfants, en effet, qui jouent au ballon dans cet espace.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Je suis entièrement d'accord avec Monsieur CLERISSI, j'habite dans ce quartier et il est vrai que c'est poussiéreux, Madame le Conseiller, essayez aussi de faire des essais avec de la pelouse normale, un vrai jardin... je pense que nous n'avons pas la même idée de ce qu'est la pelouse, car là c'est carrément de la terre.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 34 - EDUCATION NATIONALE - LYCÉE TECHNIQUE

334.010	- Frais de Personnel.....	5.879.700
334.030	- Frais de Fonctionnement.....	346.000
		6.225.700

En revanche, même s'il est vrai qu'il y a moins d'enfants qui sont dans ces résidences domaniales, au quotidien, qui y habitent, il y en a quand même qui sont à l'école et tous les instruments de sport, ou simili sport, sont très dangereux, honnêtement, parce qu'ils ne sont pas du tout adaptés aux enfants. Lorsqu'ils sortent de l'école à 16 heures 30 ils y vont. Franchement, vous devriez réfléchir pour les enlever.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je viens aussi en renfort de Monsieur CLERISSI et de Monsieur BARILARO, effectivement, j'habite aussi à Fontvieille, mes enfants ont joué dans ce jardin je pense comme les vôtres et il a toujours été comme cela... Vous dites que c'est parce qu'il pleut, mais je crois que nous sommes quand même dans une zone géographique où il pleut quand même relativement peu par rapport, par exemple, au Nord de la France, à d'autres pays comme la Suisse où ils ont des pelouses qu'ils arrivent à entretenir et qui ne sont pas dans le même état que ce que l'on voit à cet endroit là. Donc, je crois que c'est quand même possible qu'il y ait un beau rendu. Les monticules ont je crois été créés de toute pièce, on peut peut-être les aplanir pour éviter cela, à par la petite déclivité qui part vraiment de l'école.

Effectivement, Monsieur BARILARO a raison, il faut vraiment enlever les appareils de sport qui peuvent être dangereux, qui sont maintenant obsolètes et mal utilisés par les enfants qui fréquentent ce jardin.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 33 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Une remarque sur le Lycée Technique, je pense que dans l'optique d'éviter les gaspillages plus particulièrement électriques, il est frappant de voir pendant les week-ends le nombre de postes d'ordinateur ou de télévisions restés allumés au Lycée Technique. Je crois qu'il serait bien de regarder s'il est possible de faire des économies.

M. le Président.- Oui, je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je vais faire regarder cela de près.

M. le Président.- C'est une chose qui m'étonne aussi, qui m'a toujours étonné, pas seulement à Monaco, c'est un certain nombre de buildings allumés la nuit et les week-ends... à commencer d'ailleurs par un certain nombre d'établissements privés. Cela ne nous regarde pas, mais dans la démarche qui va être celle des personnes recrutées sur les émissions de carbone, de CO2, je ne vois pas pourquoi Monaco aussi ne pourrait pas être pilote dans ce domaine.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 34 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 36 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DU PARC

336.010 - Frais de Personnel.....	1.033.500
336.030 - Frais de Fonctionnement.....	18.100
	<u>1.051.600</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 36 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 37 - EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE CARMES

337.010 - Frais de Personnel.....	893.300
337.030 - Frais de Fonctionnement.....	13.700
	<u>907.000</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 37 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 38 - AGENCE MONEGASQUE DE SECURITE NUMERIQUE

338.010 - Frais de Personnel.....	271.000
338.030 - Frais de Fonctionnement.....	25.000
338.040 - Achat & Entretien Matériel.....	10.000
	306.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

La sortie du processus de post-suivi du Conseil de l'Europe était conditionnée, entre autres, à la ratification de la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe et la mise en place des textes d'application dans notre droit interne. La loi portant approbation de la ratification a été votée ici-même en novembre 2013.

C'est au Budget Primitif 2015, l'année passée donc, que nous avons alloué un budget de fonctionnement de l'Agence, avec à la clé la communication d'un organigramme par le Gouvernement.

Il aura fallu attendre encore jusqu'au mois de mai dernier pour examiner le projet de loi n° 934 sur la criminalité technologique. Pour mémoire, le projet de loi fixe les attributions de l'Agence, à ce titre il était urgent de le voter, afin de permettre à l'Agence de remplir correctement ses attributions.

Mais voilà, à la priorité précédente s'est greffée une nouvelle priorité : il fallait attendre le dépôt du projet de loi sur la Sécurité Nationale, qui est intervenu le 30 novembre dernier.

Je peux comprendre qu'il faille harmoniser nos priorités, je sais très bien que pendant ce temps nous ne sommes pas restés les bras croisés, mais c'est finalement 6 mois perdus, sans se faire une idée de ce que contient le texte, ce qu'en pensent les experts... Et ce temps perdu, ne pourra jamais être rattrapé !

Quand disposerons-nous finalement d'une loi votée, applicable, d'une Agence structurée, organisée, pourvue en ressources humaines et techniques, à même de veiller aux intérêts des acteurs vitaux de la Principauté ? A mon avis, pas avant mi-2017, ce que je regrette, c'est certain. Faudra-t-il attendre tout ce temps pour les nominations des personnes qui composent l'Agence ?

Alors bien sûr aujourd'hui, après les évènements tragiques survenus à Paris, qui pourrait dire qu'il n'est pas utile de disposer d'une loi sur la Sécurité Nationale ? Je ne vais pas aller sur ce terrain, sachant que je suis convaincu que cette loi est essentielle. Et comme le rappelait mon collègue ALLAVENA, hier soir, à l'occasion de ce projet de loi, nous aurons à débattre sur un sujet délicat, entre la confidentialité et la sécurité... ce qui nécessairement prendra du temps !

Mais encore une fois, je regrette que nous n'ayons pas pris le temps de débroussailler ce texte, ces derniers mois...

M. le Président.- Oui, merci, Monsieur POYET.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Oui, les affaires sont compliquées à étudier, elles sont imbriquées, elles nécessitent un temps d'analyse qu'il convient de consacrer pour être les plus pertinents possible. Donc, effectivement, le temps passe toujours trop vite et il est difficile à rattraper, il convient de tout mettre en œuvre pour que l'échéance que vous avez évoquée soit beaucoup plus proche que celle de la mi-2017. On va s'y atteler.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Juste pour terminer. Je le souhaite mais il est vrai que l'examen du projet de loi sur la sécurité du territoire va commencer, il y a aussi d'autres priorités, il y a un débat à avoir qui je pense va être compliqué. Penser qu'on arrivera à faire cela en un an peut paraître bien parce que c'est vraiment une loi importante, donc on aura fini déjà 2016 et commencer à étudier la deuxième loi, faire là aussi des consultations, ect... dire que 6 mois sont suffisants pour étudier, cela paraît encore un challenge. Donc, lorsque je dis, effectivement, mi-2017 cela peut paraître exagéré, cela peut sembler comme une provocation, malheureusement je ne le pense pas, je pense qu'en moins de 18 mois, examiner ces deux textes, cela me paraît très difficile.

Bien sûr, si on peut aller plus vite je serai le premier satisfait aussi.

M. le Président.- Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je voudrais rebondir sur les propos de Monsieur POYET. Au moment du Budget Rectificatif j'avais évoqué le problème de la sécurité numérique, puisqu'il y avait eu une conférence rencontre en Principauté justement sur les états généraux de la sécurité numérique. La sécurité des individus, les libertés publiques ce sont des choses fondamentales. 18 mois, 15 mois, peu importe le temps qu'on mettra mais il faudra un certain temps néanmoins. Mais avant qu'il y ait une loi, qu'est-ce qu'on fait ? Je veux dire que tant que la loi n'est pas discutée, la sécurité des gens reste importante aussi.

En revanche, il y a quelque chose que l'on oublie souvent, c'est la sécurité des entreprises. Existe-t-il une cellule de veille pour contrôler qu'il n'y ait pas de hackers qui viennent dans les entreprises de la Principauté, sur le Site du Gouvernement ? Est-ce qu'aujourd'hui les moyens qui sont mis en œuvre pour protéger les entreprises, leurs outils informatiques, sont suffisants en Principauté, en tout cas ce qui dépend de l'Etat parce qu'on l'a vu aujourd'hui, tout est perméable et des sites comme la NASA, le FBI ont été attaqués par des professionnels, donc avant que l'on parle de la sécurité des individus qui est essentielle, a-t-on une vision sur la sécurité des entreprises et des Institutions ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Pour ce qui est de la sécurité des entreprises, bien évidemment, il appartient d'abord et avant tout à elles-mêmes de mettre en œuvre un certain nombre de mesures. Les Services de l'Etat les ont invitées à le faire en faisant référence à un certain nombre de bonnes pratiques en la matière. En ce qui concerne l'Etat, nous avons des services qui également le regardent pour ce qui nous concerne.

Bien sûr, l'Agence apportera un plus puisqu'il y aura d'une part, une action de veille au niveau international sur l'évolution des menaces en la matière, et d'autre part, une capacité de réponse en

cas de problème, en cas de crise. Cet outil est un outil très important qu'il convient, effectivement, de pouvoir mettre le plus rapidement possible en ordre de marche, nous travaillons aussi dans cet axe-là.

M. le Ministre d'Etat.- Bien entendu les systèmes informatiques de l'Administration sont protégés au maximum. La dernière attaque qui a été parée tout de suite a été contre le site de l'Archevêché, elle s'est renouvelée deux fois mais elle a été stoppée immédiatement par le distributeur du service informatique, le webmaster.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Je remercie mes collègues pour la précision et l'intérêt de ces questions, effectivement, Monsieur POYET a raison d'insister là-dessus, mais le temps que les élus, tous les élus, se mettent à jour sur ces sujets qu'ils ne connaissent pas tous, à commencer par moi d'ailleurs, cela va prendre un certain nombre de mois. Des questions vont être posées en commission, on a du mal à véritablement comprendre tous les méandres de la technicité de cette matière et vraisemblablement, Monsieur le Ministre, il est fort probable que dans les mois qui viennent, à la demande de la responsable des services juridiques du Conseil National, nous revenions vers vous pour avoir un juriste supplémentaire. Cela me paraît assez évident, et je préfère vous le dire aujourd'hui parce que nous sommes vraiment très encombrés.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Il faudra en prendre un spécialisé.

M. le Président.- Ce qui est difficile pour nous dans le recrutement d'un juriste national, effectivement, c'est de trouver quelqu'un qui soit un petit peu – et ce n'est pas du tout irrespectueux – « multitâches », polyvalent, et c'est très difficile et compliqué. Je ne saurais trop que suggérer aux nouvelles générations de poursuivre des études de droit, des études d'ingénieurs, pour les années à venir, nous en parlons souvent parce qu'il y a énormément de débouchés dans l'Administration et que véritablement nous en avons besoin.

Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne sais pas si ma question fait sens mais enfin je la pose. Monsieur Xavier NIEL est, on le sait tous,

maintenant lié d'une certaine manière à Monaco de par ses activités et je suppose que ce grand spécialiste de l'informatique, des réseaux informatiques et des réseaux Internet doit disposer avec ses collaborateurs, de grands spécialistes de sécurité informatique. Est-ce que cette expertise pourrait être utilisée, le cas échéant, est-ce qu'on y a pensé ou est-ce que Monaco travaille uniquement en interne sur ce sujet ?

M. le Ministre d'Etat.- D'abord, lorsqu'on parle de ces sujets à Monaco, c'est aussi très largement Monaco Telecom et donc, évidemment, Monaco Telecom utilise les ressources très spécialisées que peut avoir M. NIEL en France. Ceci dit, M. NIEL est, je

pense, à la disposition de nous tous si on veut l'interroger sur des questions particulières dans le cadre de la préparation de ces deux lois. On peut aussi éventuellement lui demander une collaboration ponctuelle d'un de ses collaborateurs.

M. le Président.- Tout à fait. Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 38 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 38 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 39 - EDUCATION NATIONALE - BIBLIOTHEQUE CAROLINE

339.010 - Frais de Personnel.....	232.600
339.030 - Frais de Fonctionnement.....	30.000
	<u>262.600</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 39 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 40 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE AERE

340.010 - Frais de Personnel.....	318.000
340.030 - Frais de Fonctionnement.....	276.000
	<u>594.000</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 40 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 42 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION

342.010 - Frais de Personnel.....	140.000
342.030 - Frais de Fonctionnement.....	11.100
	<u>151.100</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 42 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

CH. 43 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION PEDAGOGIQUE

343.010 - Frais de Personnel.....	819.800
343.030 - Frais de Fonctionnement.....	14.900
	<u>834.700</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 43 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

*(Adopté).***M. le Secrétaire Général.-**

CH. 46 - EDUCATION NATIONALE - STADE LOUIS II

346.000 - Stade Louis II.....	<u>9.739.700</u>
-------------------------------	------------------

M. le Président.- Merci, nous en avons parlé hier.

Y a-t-il des interventions sur le Stade Louis II et le budget de fonctionnement ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 46 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Oui, Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- C'est sur le Stade Louis II ?

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Christian BARILARO.- J'ai vu dans le livre du Département de l'Intérieur au niveau du Stade Louis II qu'un programme est sollicité pour la participation aux frais de fonctionnement du Club House de l'A.S.M.. Peut-on savoir de quoi il s'agit s'il vous plaît ?

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je ne peux pas vous apporter la réponse sur le siège parce que cela m'échappe. Je vous l'apporterai dans un deuxième temps. Je ne vois pas à quoi vous faites référence.

M. Christian BARILARO.- Je peux vous donner le numéro de l'article, c'est 607.107, une somme de 90.000 € en deux fois 45.000 €.

Désolé, ce n'est pas un piège, c'est juste une question.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je ne peux pas vous dire donc je vous apporterai la réponse. Pardonnez-moi.

M. le Président.- On pensait que Monsieur le Conseiller CELLARIO avait réponse à tout !

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Malheureusement non, Monsieur le Président.

M. le Président.- ... Mais finalement c'est un humain comme nous.

(Plusieurs personnes parlent hors micro, inaudible).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 48 - FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.010	- Frais de Personnel.....	8.295.200
348.030	- Frais de Fonctionnement.....	269.900
348.040	- Achat & Entretien Matériel.....	571.500
		<u>9.136.600</u>

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Il s'agit du programme concernant la participation aux frais de fonctionnement du Club House de l'A.S.M., sur deux années.

M. Christian BARILARO.- ...du programme de chaque Département en page 8 sur 16, programme 2016, Code de Service 327, Direction de l'Education Nationale, 607.107 – Subventions Diverses...

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Oui, en effet, sur le document présentant les programmes, il y a bien deux programmes sur cet article 67.107 « Subventions diverses ».

M. Christian BARILARO.- ...Pour la participation aux frais de fonctionnement du Club House de l'A.S.M. sur deux ans, soit 90.000 € par an.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Tout à fait, c'est cela.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est une aide au démarrage du Club House de l'A.S.M. général de l'Association Sportive de Monaco, l'Association amateur qui regroupe l'ensemble des sections de l'A.S.M.. Un local est mis à leur disposition dans l'espace St Antoine pour faire fonctionner un Club House et c'est une aide au démarrage de cette activité sur les deux premières années de fonctionnement, l'année 2016 et l'année 2017 à hauteur de 45.000 € sur chacune de ces années pour ensuite une mise en gérance de cette activité.

M. Christian BARILARO.- Merci. Donc le Président à tort, vous avez réponse à tout !

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Mais pas instantanément.

M. le Président.- Oui, mais là, ce n'est pas du jeu !
Nous en étions au chapitre 48, je vous en prie, Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Je vous en prie, Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

En 2014 quelques jeunes Monégasques ont eu l'occasion de participer à une première, c'était une préparation militaire, durant une semaine, au sein de la Compagnie des Carabiniers du Prince.

On a eu beaucoup de retours favorables au regard de cette expérience et, d'ailleurs, ceux qui ont participé nous ont dit que ce serait bien de pouvoir recommencer cette expérience. Alors, sans rentrer dans un service militaire à la monégasque, on ne va pas faire ça, il serait peut-être envisageable chaque année sur la base d'un volontariat, je dis bien volontariat, que cette expérience soit reconduite parce que je pense qu'elle serait très utile pour eux dans le futur.

Je laisse cette suggestion à votre réflexion.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'était, effectivement, une initiative du Commandant du Corps des Carabiniers du Prince, d'inviter des jeunes Monégasques à venir vivre de l'intérieur l'activité des carabiniers afin de voir ce qu'était cette vie de militaire. Il y a eu je crois 6 ou 8

candidats qui s'étaient portés volontaires et qui avaient passé une semaine en caserne.

Pour cette année, l'activité du corps des carabiniers qui est très intense et qui mobilise énormément les personnels de la compagnie, n'a pu permettre de reconduire l'expérience. Il y avait du volontariat de la part des jeunes mais il y avait également du volontariat de la part des carabiniers qui avaient pris sur leur temps afin de pouvoir organiser cette formation qui a eu un succès réel. Peut-être faudra-t-il réfléchir à l'avenir mais cela nécessiterait, sans doute, des moyens complémentaires qu'en l'état actuel de ceux de la compagnie et de l'activité toujours grandissante et de plus en plus importante qui est demandée, peut difficilement être envisageable de manière pérenne.

M. le Président.- Merci. C'est bien dommage, toutefois je pense que l'expérience sera retenue.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 48 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 49 - AUDITORIUM RAINIER III

349.010	- Frais de Personnel.....	731.200
349.030	- Frais de Fonctionnement.....	24.000
349.040	- Achat & Entretien Matériel.....	87.000
349.050	- Entretien - Amélioration Locaux.....	245.000
		<u>1.087.200</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Comme hier pour le Théâtre des Variétés, l'Auditorium Rainier III est un lieu important de musique, de rencontre, de culture, des travaux sont prévus, le budget augmente sur la ligne « petits travaux », je pense que ce sont des travaux intérieurs,

de fonctionnement. Je crois qu'il serait opportun d'envisager une rénovation plus complète à l'occasion d'un passage en revue des Centres Culturels.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Concernant l'Auditorium Rainier III, il avait fait l'objet d'une première rénovation entre les années 2000 et 2005, il y avait déjà eu une

restructuration assez conséquente qui avait été entreprise, notamment lorsque l'Orchestre a vu son siège être intégré dans l'Auditorium. Là il y a des travaux également importants qui ont été programmés et qui sont entrepris, notamment pour le renouvellement d'un certain nombre de matériels, matériels scéniques et matériels d'accueil du public, là aussi, cela nécessite une programmation sur plusieurs exercices pour mener à bien l'ensemble de l'entretien et de la rénovation du bâtiment.

M. le Président.- Merci de votre réponse.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 49 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

CH. 50 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 - Frais de Personnel.....	1.322.600
350.030 - Frais de Fonctionnement.....	132.500
	<u>1.455.100</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 50 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 51 - BUDGET ET TRESOR - DIRECTION

351.010 - Frais de Personnel.....	1.080.800
351.030 - Frais de Fonctionnement.....	31.600
351.040 - Achat & Entretien Matériel.....	1.000
	<u>1.113.400</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 51 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 52 - BUDGET ET TRESOR - TRESORERIE

352.010 - Frais de Personnel.....	545.800
-----------------------------------	---------

352.030 - Frais de Fonctionnement.....	27.500
352.040 - Achat & Entretien Matériel.....	1.200
	<u>574.500</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 52 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 53 - SERVICES FISCAUX

353.010 - Frais de Personnel.....	2.666.300
353.030 - Frais de Fonctionnement.....	129.000
	<u>2.795.300</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 53 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 54 - ADMINISTRATION DOMAINES

354.010 - Frais de Personnel.....	1.412.900
354.030 - Frais de Fonctionnement.....	115.000
354.040 - Achat & Entretien Matériel.....	2.000
354.060 - Frais Propres Activité Service	130.000
	<u>1.659.900</u>

M. le Président.- Merci. Nous avons déjà parlé de l'Administration des Domaines dans le cadre de la Section 7.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 54 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 55 - EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 - Frais de Personnel.....	1.747.200
355.030 - Frais de Fonctionnement.....	89.500
355.040 - Achat & Entretien Matériel.....	500
355.060 - Frais Propres Activité Service	1.228.000
	<u>3.065.200</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 55 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 57 - TOURISME ET CONGRES

357.010 - Frais de Personnel.....	2.398.900
357.030 - Frais de Fonctionnement.....	2.666.000
357.040 - Achat & Entretien Matériel.....	896.000
357.060 - Frais Propres Activité Service	5.231.000
	<u>11.191.900</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je crois que la réponse a été donnée donc mon intervention sera courte. Il est question depuis très longtemps de transformer l'Office du Tourisme en galerie commerciale, nous n'en sommes peut-être plus très loin. J'ai juste une question, je crois que vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, où va-t-on remettre le nouvel Office du Tourisme ? Est-ce que cela est déjà prévu ? Et surtout que va-t-on faire des arrêts de bus qui sont devant et qui sont la plateforme la plus intense de la Principauté ?

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CASTELLINI est en passe d'avoir trouvé des bureaux pour reloger l'Office du Tourisme. Il est évident que l'Office du Tourisme gardera dans cet endroit une vitrine au moins parce

que c'est l'endroit le plus fréquenté. Ensuite, nous avons pris la décision de faire un appel à candidatures pour une surface commerciale adaptée au bâtiment, éventuellement avec un rehaussement du bâtiment mais bien entendu en gardant le style du bâtiment. Nous verrons par la suite comment aménager les arrêts de bus sachant, bien évidemment, qu'il faudra les garder à proximité immédiate, au même endroit.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci beaucoup.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne sais pas, Monsieur CASTELLINI, pouvez-vous en dire plus sur le relogement ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Les fonctionnaires de la Direction du Tourisme et des Congrès devraient pouvoir déménager dans le courant de l'année prochaine, dans des locaux qui seraient libérés dans le

courant du premier trimestre. Il faut quand même, là encore, remettre les choses dans l'ordre. Tout d'abord les locaux devraient être libérés, ensuite ils devront être réaménagés puisque ce ne sont pas des locaux qui ont été conçus forcément pour que des Services de l'Administration et notamment des Services avec des missions aussi diverses que celles que remplit la Direction du Tourisme et des Congrès. Une fois que les locaux seront réaménagés, les fonctionnaires de la Direction du Tourisme et des Congrès pourront y emménager.

Le bâtiment libéré, pour la majeure partie de son affectation, le Ministre d'Etat a déjà évoqué qu'il devra y avoir une partie Office du Tourisme bien sûr, renseignement des visiteurs, des touristes, qui sera toujours effectuée à cet endroit-là et à partir de là on pourra envisager, bien évidemment, la réhabilitation de cet espace et sa transformation en une Galerie Commerciale, Centre Commercial, nous n'avons pas encore véritablement – et là toutes les bonnes volontés, toutes les réflexions sont bienvenues – décidé si cela doit être un espace mono-marque ou multi-marques. Cela me semble assez cohérent que ce ne soit pas directement en concurrence avec ce qui se fait déjà du côté du Carré d'Or, que ce soit complémentaire, peut-être, bien évidemment, de l'offre qui est proposée actuellement par le Centre Commercial du Métropole et au niveau du boulevard des Moulins. Si l'objectif est que cet endroit marque véritablement le début de la promenade commerciale du boulevard des Moulins qui nous conduira à terme – c'est un autre objectif que l'on a déjà évoqué – vers la Place des Moulins, en passant par tout le boulevard, il faut que ce soit une enseigne qui attire beaucoup de monde, qui soit particulièrement porteuse. Donc, une fois encore la réflexion devra s'engager dans le courant de l'année prochaine pour que l'on réfléchisse un petit peu à quel type de commerce on veut à cet endroit-là.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Avant de donner à la parole à Monsieur CLERISSI, il est bien clair que dans le quartier, vous allez quand même conserver une vitrine pour informer dans le cadre de l'Office du Tourisme ?

M. le Ministre d'Etat.- Bien sûr, je vous l'ai dit.

M. le Président.- D'accord, parce que cela est quand même un point de rendez-vous pour beaucoup de gens.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Tout à fait. Je me permets juste de faire la distinction parce que dans l'inconscient collectif Office du Tourisme égal Direction du Tourisme et des Congrès, non, l'Office du Tourisme ce n'est aujourd'hui qu'une petite partie du bâtiment du boulevard des Moulins qu'occupe la Direction du Tourisme et des Congrès, cette fonction-là restera sous une forme qui reste encore à déterminer mais la fonction essentielle qu'elle remplit au niveau de l'accueil et de l'information des touristes, va rester et ensuite, évidemment, ce sont tous les autres Services de la Direction du Tourisme et des Congrès qui eux, pourront être relogés ailleurs.

M. le Président.- Au moment où nous avons abordé hier le sujet du classement d'un certain nombre de bâtiments, à partir du moment où, vous venez de le dire, le souhait serait *a priori* de conserver un style relativement cohérent dans cet endroit, je ne vois pas pourquoi systématiquement il faut toujours mettre par terre tous les bâtiments existants. Là aussi, bon nombre a des souvenirs, associés à ce bâtiment qui berce le début du boulevard des Moulins. Il faut faire travailler les architectes pour essayer de conserver les façades, quitte à faire un étage de plus, à vider le bâtiment mais en le conservant, plutôt que de faire une structure, faire du faux Belle Epoque, un pastiche qui d'ailleurs est à côté, particulièrement raté – enfin, cela n'engage que moi –.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Loin de moi l'idée de se séparer de ce bâtiment, simplement entendons-nous bien, la surface actuellement occupée par la Direction du Tourisme et des Congrès est de l'ordre de 700 m² à 800 m²...

M. le Président.- ... Il y a 800 m² quand même ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... 700 m², 800 m² parce que vous avez effectivement la partie qui donne sur les jardins et la partie qui donne sur le boulevard des Moulins. Si un étage supplémentaire était envisageable, on augmenterait probablement de 50 % la superficie, ce qui veut dire que l'on aurait à mettre à disposition une surface de 1 000 m².

Pour information, Monsieur CLERISSI mentionne régulièrement le cas de Polygone, je crois que les Galeries Lafayette ou Polygone occupent 8 000 m² à 9 000 m². Remettons, là aussi, les choses en

perspective, 1 000 m² c'est bien, cela peut être insuffisant pour certaines enseignes, c'est pour cela qu'il faudra bien réfléchir au type de commerces et d'enseignes que l'on souhaite mettre à cet emplacement parce qu'il est stratégique et que, malheureusement, le bâtiment lui-même n'est pas extensible à l'infini surtout si on souhaite garder son image et son apparence actuelle dans la mesure du possible.

M. le Président.- Vous vous souvenez que le bâtiment à côté qui appartenait d'ailleurs à l'époque à la Fondation Hector Otto, était un bâtiment remarquable et particulièrement beau qui a été détruit pour un hôtel particulier privé – ces propos n'engagent que moi ! – qui est un mauvais pastiche. Alors, si on peut éviter de refaire la même chose sur un bâtiment de l'Etat ce serait bien. Mais nous n'avons pas fini d'en parler dans le Comité Consultatif pour la Construction et dans le cadre de la loi relative à la présentation du patrimoine national.

Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

M. Philippe CLERISSI.- En effet, je ne sais pas s'il faut ou pas conserver le bâtiment, les Services de Madame GRAMAGLIA le diront, si c'est un bâtiment remarquable, *a priori*, non, on avait regardé, il y a des bâtiments remarquables dans le coin d'ailleurs...

M. le Président.- ... En face.

M. Philippe CLERISSI.- Nous avons parlé hier du classement, par exemple, du Victoria, moi j'avais pensé aussi au Roqueville qui est un immeuble remarquable avec ses jardins intérieurs, ce sont des bâtiments qui sont susceptibles d'amener une discussion en matière d'architecture, je ne crois pas que ce soit le cas de l'Office du Tourisme.

En revanche, ce que disait Monsieur GRINDA, effectivement, et ce que vous disiez vous, Monsieur le Président, c'est qu'il faut conserver une partie pour l'accueil des touristes mais aujourd'hui à l'heure d'Internet, avec les kiosques touristiques dans Monaco qui se sont multipliés, on n'a plus besoin de grand-chose en matière d'accueil dans le bâtiment ou neuf ou réaménagé, qui accueillera le multi-marques ou quelque chose de semblable.

L'idée aussi est d'empiéter sur le jardin pour ne pas monter indéfiniment et rester dans les clous en matière de règlement de l'urbanisme et de l'indice de la construction, je trouve que c'est assez intelligent. Malgré tout, si on pouvait vraiment évider, creuser un

peu pour essayer d'augmenter les surfaces je pense que ce serait judicieux dans cet endroit-là où malgré tout ...

M. le Président.- ... On ne peut pas creuser Monsieur CLERISSI, il y a des arbres centenaires autour !

M. Philippe CLERISSI.- ... Oui, c'est à voir !

M. le Président.- Eh bien oui, on ne touche pas aux arbres centenaires !

M. Philippe CLERISSI.- Mais au milieu il n'y a pas d'arbre...

M. le Président.- ... Sur le côté vous avez les Ficus qui doivent avoir 150 ans...

M. Philippe CLERISSI.-... Dans l'emprise du bâtiment il n'y a pas d'arbre que je sache...

M. le Président.- ... Oui, mais des racines ! Enfin, ce n'est pas mon métier...

M. Philippe CLERISSI.- ... On peut regarder.

Donc, si on peut augmenter les surfaces cela serait bien parce que, encore une fois, je l'ai déjà dit lors de ma déclaration liminaire, l'offre est pauvre aussi de ce côté-là que de l'autre partie du boulevard des Moulins.

M. le Ministre d'Etat.- Tout cela fait partie du travail de l'Observatoire du Commerce.

M. le Président.- Merci.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai cru déceler entre votre vision des choses pour cet Office du Tourisme et celle que vient d'évoquer Monsieur CLERISSI, une conception très légèrement différente. Quant à moi, je voulais simplement dire que je préfère la vôtre, je pense que ce bâtiment est un bâtiment qui est remarquable et qu'il faut essayer de le garder le plus possible dans l'état où il est aujourd'hui. L'idée d'empiéter sur les Jardins du Casino ne me plaît pas du tout, je voulais le dire et que nos compatriotes l'écourent.

Merci.

M. le Président.- Le sujet est ouvert. Je comprends qu'il y a un certain nombre de contraintes et je regarde Monsieur le Vice-Président qui je crois partage également mon avis, mais avant de le dire, j'ai précisé que cela n'engageait que moi à titre personnel. Mais nous n'en avons pas encore parlé.

Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 57 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 60 - REGIE DES TABACS

360.000 - Régie des Tabacs	4.847.700
----------------------------------	-----------

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 60 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 61 - OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 - Office des Emissions des Timbres-Poste	2.836.400
--	-----------

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 61 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 62 - DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 - Frais de Personnel	638.900
362.030 - Frais de Fonctionnement	26.000
362.040 - Achat & Entretien Matériel	500
	<u>665.400</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 62 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 63 - CONTRÔLE DES JEUX

363.010 - Frais de Personnel.....	478.100
363.020 - Frais d'Etudes & Formation	80.000
363.030 - Frais de Fonctionnement.....	1.900
	<u>560.000</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 63 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 63 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 64 - SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 - Frais de Personnel.....	740.100
364.020 - Frais d'Etudes & Formation	300.000
364.030 - Frais de Fonctionnement.....	107.000
	<u>1.147.100</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 64 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 65 - MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES

365.000 - Musée du Timbre et des Monnaies.....	494.300
--	---------

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 65 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 65 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH. 66 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

366.010	- Frais de Personnel.....	1.339.700
366.020	- Frais d'Etudes & Formation	64.500
366.030	- Frais de Fonctionnement.....	112.800
366.040	- Achat & Entretien Matériel.....	1.500
		1.518.500

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Je m'adresse à Monsieur le Conseiller VALERI, nous en avons parlé hier, concernant les ouvertures des commerces le dimanche. J'ai proposé de réviser la convention collective du commerce, ce qui *a priori* va être fait dans l'année qui vient. Cela dit, vous me dites qu'aujourd'hui, il y a très peu de commerçants qui font la demande en ce qui concerne des dérogations et de toute façon, si dérogation il y a, vous l'accordez assez facilement. Il faut quand même savoir qu'en France on va vers une ouverture générale le dimanche et qu'aujourd'hui, suite aux lois AUBRY en ce qui concerne les 35 heures, la France a assoupli énormément sa législation du travail et aujourd'hui, il y a une inversion conséquente de la hiérarchie, c'est l'entreprise, ou la branche, qui domine le service de l'emploi.

Ce que je voudrais, c'est qu'on arrive à libérer complètement ce carcan qui nous obsède à chaque fois, d'être dans un caractère dérogatoire pour se mettre au moins au niveau français parce que vous voyez du côté de la France, en matière de commerces, cela avance, le Polygone a été créé et dès son inauguration, il a ouvert tous les dimanches, juste pour marquer son ouverture. Je pense qu'on va aller vers une ouverture générale dans les années qui viennent et à très court terme.

Je voudrais vous entendre là-dessus, je sais que ce n'est pas facile, c'est une affaire qui concerne aussi les partenaires sociaux, que ce soient les syndicats, l'U.S.M., la Fédération Patronale, mais je crois qu'aujourd'hui il n'y a pas moyen de faire autrement à partir du moment où l'on subit une concurrence féroce des pays qui nous entourent.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Merci, Monsieur le Président.

J'entends bien, Monsieur CLERISSI, votre demande, elle est récurrente, ce débat a déjà eu lieu dans cet hémicycle lors de la législature précédente et ce débat est parfaitement légitime d'autant plus, effectivement, qu'il y a eu des évolutions récentes, vous le rappelez, dans le pays voisin.

Vous savez que j'essaie toujours d'être pragmatique dans mon action et ce qui m'anime c'est la solution la plus efficace pour la Principauté et aussi la paix sociale. Alors, je me dis et je vais vous livrer très franchement ma réflexion – nous en avons bien sûr discuté entre nous au Gouvernement – qu'aujourd'hui nous avons une loi qui permet cette dérogation 7 dimanches par an, qui permet aussi 6 suspensions en plus des 7 dimanches, donc 6 suspensions du repos hebdomadaire des salariés, ce qui permet en fait à nos commerçants qui le souhaitent d'ouvrir 13 dimanches dans le cadre de la

loi actuelle. Cela permet, pour être très clair, notamment d'ouvrir en juillet et en août les mois de forte fréquentation touristique et cela permet d'ouvrir pendant les périodes de fin d'année pendant les fêtes, sans problème. Toutes les demandes qui parviennent à l'Inspection du Travail sont validées et obtiennent des réponses favorables. A l'instant où je vous parle, il n'y a pas un commerçant dans ce pays – à ma connaissance, vous me trouverez peut-être un contre-exemple mais je parle vraiment sans risquer d'être démenti pour l'immense majorité des cas – qui a eu à connaître un refus d'ouverture du dimanche. Donc, nous satisfaisons avec la loi actuelle, les commerçants et c'est très bien. Je suis tout à fait favorable, évidemment, au déroulement de l'activité économique et donc forcément à l'ouverture des commerces qui le souhaitent, le dimanche, sou réserve bien sûr du volontariat des salariés. En effet, vous l'avez aussi fort justement rappelé, il n'y a pas que des commerçants, il y a aussi des salariés qui souhaitent travailler le dimanche. Donc, on ne force à Monaco aucun salarié lorsqu'on accorde une dérogation, à travailler le dimanche s'il n'en a pas la volonté et nous veillons à ce que le salarié soit mieux rémunéré. Donc, il y trouve son compte parce qu'il a, en général, un jour de récupération plus un double salaire.

Donc, à la place que j'occupe, je peux vous dire pour recevoir très régulièrement les rapports de l'Inspection du Travail, que cela marche bien. Il est vrai que j'ai reçu les dirigeants d'une grande enseigne venant me voir pour me poser des questions sur une ouverture au-delà des 13 dimanches. Nous avons échangé et ils ne sont pour le moment pas revenus car cela pose un problème de paix sociale au sein de l'entreprise et les dirigeants que j'avais pu recevoir ne sont donc pas revenus, parce qu'ils m'ont indiqué qu'ils sentaient qu'aller au-delà de ces 13 dimanches, c'était prendre le risque de grève et de conflits importants au sein de leur entreprise. Donc, je n'ai pas de demande non satisfaite. Ensuite, je me dis, si par principe on veut aller plus loin – et je reconnais que le débat, je le répète, est parfaitement légitime – pourquoi ne pas permettre qu'à Monaco on puisse aller au-delà des 13 dimanches et pourquoi pas une loi libérale qui autoriserait à travailler si on le souhaite, tous les dimanches, j'imagine que vous ajouteriez, « sur la base du volontariat des salariés ». Vous ne l'avez pas précisé mais je crois que c'est votre pensée, nous en avons déjà discuté précédemment. Alors là vous ouvrez un débat difficile dans le pays, car vous avez des représentants des salariés qui sont totalement hostiles à cette idée. L'Union des Syndicats de Monaco est très opposée à l'ouverture des commerces le dimanche, y compris déjà dans le cadre des

13 dimanches possibles, où nous devons d'ailleurs souvent passer outre l'avis du syndicat concerné. C'est-à-dire que la Direction du Travail donne un avis favorable, malgré que les délégués syndicaux de l'entreprise se soient exprimés négativement, mais nous, nous répondons que nous laissons la liberté de choix aux salariés. Personne ne peut décider à leur place.

Ouvrir ce débat, vous le savez, c'est poser aussi le problème du repos dominical qui est cher aux catholiques et qui est je pense, vous le savez, quelque chose d'important pour les représentants de l'Eglise de la Principauté. Donc, se heurter à coup sûr à une forte opposition syndicale, créer des tensions et peut-être des mouvements de grève, heurter l'Eglise, pourquoi ? Si c'était nécessaire, je crois qu'on vous l'a prouvé pour la réforme des retraites, nous avons affronté parfois des manifestations et des grèves qui étaient injustifiées et l'immense majorité des salariés nous ont suivi et nous ont compris dans cette réforme modérée et nécessaire pour sauver notre régime de retraites des salariés, mais là je ne vois pas pourquoi aujourd'hui ouvrir un débat polémique, alors que nous n'en avons pragmatiquement pas besoin.

Moi je crois que l'on pourrait – entre gens raisonnables que nous sommes et je vous connais depuis longtemps Monsieur CLERISSI, je vous classe volontiers dans cette catégorie – éventuellement ouvrir ce débat si un jour le besoin se faisait sentir dans le pays. C'est-à-dire si les commerçants souhaiteraient aller au-delà des 13 dérogations dominicales. Aujourd'hui, je vous le dis, je crois que nous sommes devant un éventuel débat très polémique, qui n'est pas nécessaire car il n'apporterait rien de plus aux commerçants de la Principauté à l'heure actuelle.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

M. Philippe CLERISSI.- Merci.

Ce n'était pas pour aujourd'hui que je voyais la chose, je me projetais dans l'avenir et je me dis que souvent, malheureusement, le grand pays voisin est en avance et donc je ne voudrais pas que nous, un jour, nous soyons en retard. C'est une réflexion qu'il faut se mener parce que la question avait été posée lors de la précédente législature et parmi les élus certains souhaitaient ardemment voir la Principauté ouverte le dimanche. Malgré tout, on peut dire tout ce que l'on veut, c'est extrêmement attractif de venir et savoir que les commerces sont ouverts.

Je sais que c'est compliqué d'autant plus qu'on avait failli signer une convention avec, à l'époque j'y participais dans le cadre de l'UCAM, les partenaires sociaux, convention qui aurait permis une ouverture le dimanche sur la base du volontariat. En effet, on payait double, plus récupération dans la semaine, vous savez que ce sont les syndicats qui n'ont pas voulu la signer. Donc, aujourd'hui, ce genre de convention je ne sais pas si elle serait signée par les commerçants puisque les marges ont diminué et que le commerce à Monaco n'est, malheureusement pas en grande forme.

Je pose juste la question pour un avenir qui, malheureusement, se rapproche de plus en plus. Je vois ce qui se passe à l'extérieur et l'ouverture de Polygone c'est symptomatique. Ils ont ouvert tous les dimanches sans se poser de questions, ils sont sur tous les fronts. Que faire contre cela ? Alors, pour le moment nous sommes totalement désorganisés mais si un jour on arrive à mettre un peu d'ordre, si on arrive à avoir ce fameux multi-marques, si on arrive à refaire la place des Moulins, si on a le Centre Commercial refait, dans 5 ans – peut-être que moi je ne serai plus là d'ailleurs, je ne peux pas vous dire – à ce moment-là, il faudra être prêt et il faudra sensibiliser l'ensemble des salariés.

Je sais aussi que beaucoup de salariés sont prêts à travailler le dimanche et, souvent, ce sont les délégués syndicaux qui freinent parce qu'en effet, il y a des lobbies et c'est ainsi. Aujourd'hui je vous le dis très sincèrement je pense qu'on s'oriente vers cela et vous verrez dans les dix ou quinze ans à venir c'est ce qui va arriver.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* C'est une hypothèse que nous ne pouvons pas exclure, Monsieur CLERISSI, bien sûr.

J'ai un autre point d'accord avec vous. J'ai une information que m'a transmise tout récemment la Direction du Travail que je vais vous faire partager ce soir, parce que c'est très lié au sujet que nous abordons à l'instant. Nous sommes, et je sais que vous partagez aussi cette volonté, pour le dialogue social, donc l'idée serait que les partenaires en l'occurrence le syndicat du commerce représentant les salariés, l'Union des Commerçants et Artisans représentant les employeurs, le patronat, la FEDEM, puissent bien sûr ouvrir des négociations et trouver une convention d'un commun accord qui permette, pourquoi pas, l'ouverture tous les dimanches, je le répète si c'est souhaité, toujours sur la base du volontariat des salariés.

Alors, je ne veux pas trop donner d'espoir car nous avons été souvent déçus par la négociation sociale en Principauté – il est très compliqué de trouver des accords entre la FEDEM et l'USM – mais j'ai une bonne nouvelle quand même à vous donner ce soir, le syndicat du commerce affilié à l'Union des Syndicats de Monaco, a sollicité l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'une nouvelle convention pour le commerce. C'était le 16 novembre, l'UCAM donc la représentation patronale des commerçants, a répondu favorablement pour le 18 novembre aux syndicats pour les informer qu'ils allaient mettre cette question de l'ouverture de négociations sur une nouvelle convention à l'ordre du jour du bureau de début 2016, donc en janvier. En parallèle, le syndicat du commerce a sollicité la Direction du Travail pour demander à ce que les futures réunions entre les deux partenaires se déroulent dans les locaux et sous la médiation de la Direction du Travail. Je voulais vous dire que, bien évidemment, nous avons accepté et que nous avons répondu ces derniers jours aux syndicats que nous acceptons d'assurer la médiation. Donc, il y a peut-être un espoir qu'en janvier des discussions constructives s'ouvrent entre les partenaires sociaux sur ce sujet.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je passe la parole à Monsieur PASQUIER qui l'avait demandée, après Monsieur POYET.

M. Bernard PASQUIER.- Je l'avais demandée avant d'écouter les explications très complètes de Monsieur le Conseiller VALERI, donc je voulais simplement vous dire qu'en ce qui nous concerne ici, le nombre de dérogation adéquat est de 52.

M. le Président.- C'est-à-dire que vous êtes pour une ouverture toute l'année, même pas uniquement saisonnière en fait ?

M. Bernard PASQUIER.- Non parce que je pense que Monsieur CLERISSI a raison lorsqu'il dit que nous sommes dans une situation qui évolue relativement rapidement, nous ne voulons surtout pas être en retard par rapport à la France ou l'Italie qui est déjà complètement libéralisée et on va y arriver. Je comprends votre point de vue, il faut garder la paix sociale, il faut que les partenaires se mettent d'accord, mais je crois que le Gouvernement doit avoir une position qui encourage cela et qu'il passe le message. Si vous, vous êtes d'accord, nous, nous ne nous y opposerons pas. Parce qu'aujourd'hui j'ai l'impression

que c'est un peu l'histoire des machines à sous à la S.B.M., maintenant que nous sommes ouverts la nuit, nous sommes contents, avant il y avait des tas d'histoires telle que « on ne peut pas », « il n'y a pas de demande » et, en fait, la demande elle est aussi créée par l'offre. Si l'enseigne est ouverte les gens rentrent...

M. le Président.- ... Bien sûr.

M. Bernard PASQUIER.- Evidemment, si c'est fermé ils ne viennent pas à Monaco. Moi je comprends vos soucis et je crois que vous l'avez bien expliqué mais allons dans le sens de l'histoire.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Monsieur PASQUIER je vous connais bien vous aussi, vous êtes également un pragmatique libéral et dans un système libéral vous conviendrez avec moi, qu'on ne peut quand même pas forcer un commerçant ou une enseigne à ouvrir plus que le nombre de dimanches qu'ils nous demandent. On peut voter une loi aujourd'hui, de toute manière, à l'instant où je vous parle il n'y a pas de demande au-delà de juillet/août et des fêtes de fin d'année, sans doute aussi parce que cela a un coût pour ces commerces, parce que si le salarié perd son repos dominical, alors il souhaite des compensations, ce qui est normal. Il fait un sacrifice par rapport à sa vie personnelle, par rapport à sa famille. Il va donc demander à être mieux rémunéré, donc il y a un coût et, aujourd'hui, je vous le dis, les commerçants de Monaco ne souhaitent pas aller au-delà, très peu demandent des dérogations. C'est essentiellement une grande enseigne commerciale qui est à Fontvieille et c'est un Centre Commercial qui est proche de la Place du Casino et des boutiques du Carré d'Or et c'est à peu près tout, qui demandent des dérogations. Moi je suis prêt à étudier les demandes si elles arrivent.

M. le Président.- Merci.

Monsieur POYET, ensuite Monsieur BURINI.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je rejoins mon collègue Philippe CLERISSI et mon collègue PASQUIER. En fait je pense que sur ce débat aussi il faut se projeter, il faut voir plus loin et Monsieur PASQUIER parlait des appareils automatiques sur la Place du Casino, je pensais justement au pourtour du Casino. Alors, effectivement, Monsieur, ce n'est que 2 km² s'il faut

commencer à avoir une gestion de la loi par quartier, vous imaginez à quel moment on va aller travailler. Pour autant, on veut dynamiser cette Place, on veut que le Casino puisse aussi être ce poumon d'activité, vous avez une personne qui sort le soir tard ou qui va sortir du Casino le week end pour aller dans les boutiques de luxe qui sont en face et justement elles sont fermées. La Direction de la S.B.M. est en train de construire autour du domaine hôtelier de l'Hôtel de Paris des boutiques de luxe à l'intérieur eh bien là aussi, on aura une fermeture le dimanche de ces boutiques.

Est-ce que cela est acceptable lorsque vous venez en Principauté, que vous êtes un fort consommateur ? Alors, je rejoins peut-être le propos de Monsieur CLERISSI, je pense que l'idée n'est peut-être pas de l'avoir demain matin parce qu'effectivement cela remet en cause beaucoup de choses, mais peut-être faut-il penser pour qu'à l'ouverture de ce nouveau concept que va mettre en place la S.B.M. entre autres, mais cela concerne aussi le reste de la Principauté, on puisse être prêt à ce moment-là et pas se poser la question dans trois ans à la fin des travaux en se disant c'est vrai, les boutiques sont fermées.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Malheureusement ou heureusement il y a un magasin qui est ouvert 24 heures sur 24 heures, 7 jours sur 7, et où on peut acheter dans le monde entier, cela s'appelle Internet. Là je crois que c'est quelque chose qu'il faut prendre en compte, cela fait longtemps, aux Etats-Unis que le chiffre d'affaires sur le Net est plus important que le chiffre d'affaires des magasins de détail et lorsqu'on parle de l'offre en général à Monaco ou ailleurs, je crois qu'il faut aussi se mettre un peu à la page et savoir proposer des choses que l'on ne trouve pas – même si je viens de dire qu'on trouve à peu près tout sur le Net – mais il faut tenir compte de cela. Alors, effectivement, je peux vous confirmer que les magasins sont ouverts le dimanche toute la journée sur votre ordinateur et ça c'est une donnée en plus.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président.

M. Christophe STEINER.- Je me souviens, il y a une trentaine d'années il n'y avait pas à Monaco d'équivalent de ce que l'on appelle aux U.S.A. le Mall ou galerie marchande. La première fois que je suis allé aux Etats-Unis c'était au début des années 70, je me souviens on m'avait emmené dans les Mall j'avais

trouvé cela extraordinaire, c'était ouvert tout le temps. Aujourd'hui on a commencé à avoir des galeries, alors qu'aux Etats-Unis on est en train de trouver une autre application aux galeries marchandes parce qu'elles sont toutes en train de fermer les unes après les autres. Il y a une étude que j'ai pu consulter récemment qui montre que le taux de croissance pour le commerce sur Internet est de 13 % par an, presque 14 %, alors que pour tout ce « *brick and mortar* » donc les magasins en « dur », on arrive à 3,4 %, 3,5 %. Je pense que c'est quelque chose qui de toute façon arrivera à Monaco parce que je vois de plus en plus de personnes, comme le disait Monsieur BURINI, qui vont faire leurs achats dans des magasins qui sont ouverts 24 heures sur 24, où il suffit juste d'une communication, d'un ordinateur, d'une tablette ou même d'un téléphone. Alors est-ce qu'on va faire des galeries commerciales ? Il faudra donc qu'elles soient très attractives et qu'elles puissent offrir ce que les gens attendent vraiment.

Le Gouvernement n'aurait-il pas intérêt à entamer dès maintenant une réflexion sur le sujet ?

M. le Président.- Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Pour rejoindre les propos de Monsieur BURINI et de Monsieur STEINER, oui je suis bien d'accord puisqu'on est dans l'exercice budgétaire, voyons aussi les conséquences de la T.V.A. pour tout achat fait demain sur Internet, massivement, pour l'ensemble de la Principauté de Monaco.

Alors, faut-il, effectivement développer une galerie marchande propre à Monaco, basée à Monaco, dans laquelle la T.V.A. puisse rester sur le territoire monégasque, mais si aujourd'hui on dit à nos commerçants que ce n'est pas grave allez sur le Net et vous trouverez tout...

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller VALERI, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Peut-être un dernier mot après vous avoir écoutés. Je crois que l'on pourrait se mettre d'accord sur l'idée qui serait favorable à l'activité économique du pays et à la satisfaction des consommateurs si le besoin est avéré, c'est d'inciter déjà les commerçants, à utiliser les 13 dimanches possibles par dérogation. Je crois que c'est la première chose à faire, mais vous conviendrez aussi avec moi que dans ce pays on ne va pas imposer des

ouvertures forcées, non plus à des commerçants qui ont la liberté de gérer leur commerce. On peut leur dire que ce serait une bonne chose, à eux de faire leurs comptes. Je crois qu'il faut faire confiance aux commerçants, ils savent mieux que nous calculer ce qui est rentable ou pas pour eux-mêmes.

Donc, je vous propose parce que peut-être on peut se mettre d'accord sur ce point si vous le voulez bien, Monsieur le Président, que si on voit une montée en puissance des demandes d'ouverture dans le cadre des dérogations actuelles, si des commerces de plus en plus nombreux en font la demande et si on se rapproche des 13 dimanches possibles, alors, effectivement, le débat qui est soulevé ce soir deviendra d'actualité.

Je vous assure que nous sommes très loin du compte et on pourrait avec Monsieur CASTELLINI et la Direction de l'Expansion Economique et la Direction du Travail, faire un état de combien de commerces demandent des dérogations actuellement et vous verrez que c'est édifiant. Donc, je confirme qu'il n'y a vraiment pas de problème dans la pratique aujourd'hui.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

L'ouverture le dimanche c'est un petit peu le chien qui se mord la queue ! Nous n'avons pas l'habitude d'aller chez les commerçants le dimanche parce qu'ils sont fermés, donc on n'a pas envie d'ouvrir parce que lorsqu'on ouvre par exception, il n'y a pas de clients parce qu'ils n'ont pas l'habitude de venir et donc par principe ce sont dans les grands centres où finalement il y a une multiplication de points de vente indépendants ou pas dans les galeries commerciales, que les gens viennent. Mais pour les commerçants indépendants parce qu'ils se retrouvent sans clients. Je crois qu'il est intéressant de réfléchir à comment, petit à petit, on pourrait aller vers une plus grande souplesse parce qu'en fait, qui n'avance pas recule en l'occurrence, on le voit partout. Aujourd'hui, à Nice, ils viennent d'ouvrir une très grande surface, c'est un appel d'air énorme pour les consommateurs. Nous, nous ne sommes pas encore prêts et je crois que ce sont ces décalages qui créent ensuite des habitudes. Aujourd'hui, c'est fermé donc nous n'avons pas l'habitude d'aller consommer parce que c'est fermé et changer les comportements cela ne se fait pas par un coup de baguette magique. Cela nous laisse donc le temps de discuter avec les partenaires sociaux pour

savoir comment faire, mais je ne crois pas que ce soit le critère « manque de dérogation » qui soit le seul, parce qu'il n'y a pas de dérogation puisque chaque fois que les gens ont essayé ils n'en n'ont pas forcément le besoin.

M. le Président.- Merci. Mes chers collègues je vous ai écoutés, j'ai écouté Monsieur le Conseiller VALERI qui a fait une intervention très mesurée, on connaît le sujet nous en avons parlé lors de la précédente législature. Moi ce que je trouve dommage c'est de ne pas créer de cadre juridique adéquat qui permette d'ouvrir sur la base du volontariat, et de changer la culture. En fait, nous ne sommes pas dans cette culture alors que, quand même, nous vivons dans un pays saisonnier et qu'à terme il faut sortir de cette démarche saisonnière, il faut que l'hiver soit actif à Monaco aussi et que c'est, excusez-moi, un des éléments de la réussite pour les vingt ou trente prochaines années.

Monaco doit être un produit d'appel 365 jours par an, avec des concerts, avec des restaurants, avec deux ou trois pôles commerciaux ouverts en permanence toute l'année, c'est notre réussite. Or, aujourd'hui, nous ne sommes pas dans cette culture, c'est vrai, mais je crois qu'il faut politiquement avoir un peu de courage et proposer un cadre juridique qui permette de le faire. Vous nous dites que les commerçants ne demandent pas ! Ils ne demandent pas parce qu'il y a un certain nombre de blocages et d'obstacles, mais à titre personnel je trouve qu'effectivement, c'est l'évolution des choses et naturellement, à mon avis, les choses vont considérablement changer une fois que le nouveau Centre Commercial de Fontvieille aura été lancé, Monsieur le Ministre, d'ici 4 ou 5 ans concomitamment, à 1 ou 2 ans près que toute la partie commerciale autour du Casino. Ils vont ouvrir le dimanche et vous verrez qu'il y aura deux pôles en concurrence et que, naturellement, les demandes arriveront.

Il y a à 120 kms d'ici un endroit qui est plein du 1^{er} mars au 1^{er} décembre, qui s'appelle St Tropez. Pourquoi ? Parce que c'est ouvert toute l'année et c'est bourré, parce qu'ils ont une culture et cela fait 30 ans ou 40 ans qu'ils se sont mis dans ce circuit-là. Ce n'est pas simple à faire mais je crois qu'il faut commencer aujourd'hui, en tous les cas, par créer un cadre juridique adéquat basé sur le volontariat et sur la concertation aussi des différents acteurs. Voilà ce que je pense à ce stade.

Monsieur RIT, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Très brièvement, Monsieur le Président.

Tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Président, sur la notion d'un cadre juridique. Par contre je ne peux pas m'empêcher de constater, chaque fois que l'on parle de commerces, cette sorte d'écartèlement qui existe selon que l'on parle de Monaco et du luxe, de la vocation, de la tendance justement et l'attractivité pour une clientèle qui recherche ce luxe et puis, d'un autre côté la foule. Chaque fois que l'on a voulu aller dans l'excès du côté de la foule je vous rappelle, par exemple, la courte époque où le Musée de Monaco dépassait le million de visiteurs par an...

M. le Président.- ... Le Musée Océanographique ?

M. Jacques RIT.- ... Oui, le Musée Océanographique... Cela a vite été considéré par certaines personnes comme une sorte de nuisance en même temps, même si c'était une manne pour d'autres. On a tous connu les 10 ou 15 futs de bière en ligne et, effectivement le monde était là, on ne pouvait plus passer sur la Place devant le Musée. Les plus anciens ont connu cela, n'est-ce pas Monsieur le Doyen ? Alors, on ne peut pas craquer dans nos coutures on s'en aperçoit lorsqu'on parle de la construction, on s'en aperçoit constamment. Donc il est vrai que c'est le juste équilibre...

M. le Président.- ... Complètement...

M. Jacques RIT.- ... et il est vrai que la fascination que l'on peut avoir lorsqu'on voit l'ouverture d'un Polygone, doit rester une fascination et puis retrouver l'échelle de Monaco avec un Polygone à l'échelle de Monaco. Ce sera vraisemblablement plus petit, mais il y a quand même un équilibre à trouver.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Nous n'avons pas de divergence de fond sur ce sujet. Je crois que ce qu'a dit le Président est une bonne échéance. Nous avons des élus ici qui connaissent bien le fonctionnement du Centre Commercial de Fontvieille. Je ne crois pas qu'à l'heure actuelle il y ait une volonté d'ouvrir 20, 30 ou 52 dimanches par an. Mais si demain avec des investissements structurels, avec un nouveau centre plus dynamique, plus moderne, plus important, ces besoins se font sentir... montons en puissance.

Moi je crois que nous sommes d'accord – je parle sous le contrôle du Ministre d'Etat et de Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie car là, je suis sur un sujet qui concerne plus les finances et l'économie – plus on aura d'ouvertures le dimanche, plus on aura d'activité économique, plus on aura de satisfaction de la clientèle, des résidents, des visiteurs, des touristes, mieux ce sera pour la Principauté.

Donc, montons en puissance, essayons de convaincre aussi autour de nous parce que moi je reçois les copies, Monsieur CASTELLINI me les fait parvenir, des études chaque année de la campagne de promotion d'ouverture le dimanche qui est organisée par la Direction du Tourisme avec l'Expansion Economique. Ces études disent que les commerçants qui essaient, souvent ne renouvellent pas parce qu'ils n'y ont pas trouvé leur compte. Il faut donc aussi qu'il y ait une volonté partagée. Il revient aussi aux commerçants de s'exprimer sur ce sujet. Mais, d'accord pour avancer dans les années qui viennent vers une plus grande libéralisation en ce domaine. Allons-y progressivement.

M. le Président.- Merci.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je vous en prie.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- En fait je ne comptais pas intervenir mais il est vrai que lorsque je vous entends, Monsieur le Conseiller, ceux qui ont essayé d'ouvrir ne renouvellent pas la demande de dérogation, mais c'est aussi et Monsieur BOERI l'a dit, parce qu'il y a une habitude....

M. le Président.- ... Une culture !

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Si les magasins n'ouvrent qu'exceptionnellement les dimanches, les consommateurs des régions qui nous entourent n'ayant pas l'habitude de venir à Monaco les dimanches n'y viendront pas. Les commerçants dans ce cas ne pourront pas rentabiliser leur ouverture le dimanche d'autant plus qu'ils devront payer les salaires doublement ce jour-là. Or, je pense que l'avenir est à l'ouverture tous les dimanches et que c'est la première ville qui le fera qui permettra de créer des habitudes des consommateurs en sa faveur.

Il est vrai que ce n'est certainement pas évident à mettre en place, qu'il faut un cadre juridique qui le permette avec un grand nombre de dérogations et que l'Union des Commerçants doit être promoteur. Pour les employeurs, il est également compliqué de s'organiser et de trouver du personnel. Une fois les

habitudes prises, la rentabilité suivra. Je vous rejoins, Monsieur le Président, les gens ont l'habitude d'aller à St Tropez le dimanche parce que c'est ouvert.

M. le Président.- Merci.

Nous sommes un peu tristes parce que nous n'avons pas l'avis de Monsieur le Conseiller pour les Finances et l'Economie et Dieu sait qu'en matière de T.V.A. cela peut représenter quelque chose...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Moi je pense que c'est bien aussi, parfois, qu'on ouvre entre midi et deux heures...

M. le Président.- ... Oui, c'est vrai.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Cela anime et au moins ce n'est pas dérogatoire et cela permet aux personnes qui travaillent de faire les courses. Alors, commençons par ouvrir entre 12 heures et 14 heures et ensuite, comme l'a dit de manière très mesurée et équilibrée le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, on ira graduellement vers d'autres ouvertures, le dimanche peut-être si la volonté des uns et des autres se manifeste.

En revanche je ne peux que souscrire à 100 % aux propos de Monsieur POYET concernant le maintien de la T.V.A. en Principauté et de faciliter le plus d'expérience de consommation et de dépense possible sur le territoire monégasque et je vous remercie d'avoir mentionné ce fait essentiel à la prospérité du pays.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'il faut quand même réaliser que le Monaco du week-end ce n'est pas le Monaco de la semaine. Que les 30 000 pendulaires n'y sont pas et qu'il y a deux types de personnes qui viennent. D'une part, il y a ceux qui débarquent des bateaux, des tours operators, qui sont pris en charge de « A » à « Z » qui vont visiter et à part quelques boutiques de souvenirs, ne consomment pas grand-chose et, d'autre part, celui qui vient par lui-même. Le vrai intérêt serait de connaître quelles sont exactement ces personnes,

quelles sont leurs attentes et que viennent-elles faire. Si on veut développer une activité commerciale cela va être dirigé sur ces personnes-là, bien évidemment, et ces personnes-là il va falloir les attirer par des opérations plus vastes que l'ouverture de 3 magasins à droite, à gauche. Aujourd'hui les gens, compte tenu de la concurrence environnante, viennent dans le cadre d'une attractivité la plus globale, avec un spectacle, une exposition ou une manifestation... Vous ne pouvez pas faire concurrence, cela me paraît illusoire, aux grands môles qui se sont ouverts, qui sont regroupés à un seul endroit avec des places de parkings et les infrastructures adéquates afin d'espérer attirer sur Monaco, avec des commerçants qui ont une certaine indépendance, que l'on peut comprendre, ce genre de clients. A mon sens, ils ne viendront pas. Je ne suis pas sûr que l'on ait suffisamment de clients pour ces choses-là. Il ne faut pas confondre le client qui fait les boutiques et les touristes, ce n'est pas la même chose et il ne faut pas confondre le Monaco de la semaine fréquenté par les pendulaires et le Monaco du week-end. Je vous invite à aller vous promener dans la semaine et sortez le week-end dans Fontvieille et vous verrez qu'il n'y a pas la même quantité de personnes.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Je vais changer de sujet mais cela concerne également Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé. Récemment dans la presse après avoir fait une intervention au Budget Rectificatif sur les retraites complémentaires, j'ai pu m'apercevoir que finalement un accord semblait avoir été trouvé entre les partenaires sociaux soutenus par le Ministre d'Etat et le Président NOUVION qui étaient présents sur une photo.

J'aimerais savoir exactement ce qu'il en est, quel est l'accord qui a été trouvé ? Quand va-t-il produire ses premiers effets et puisque le Gouvernement soutient cette démarche – c'était écrit ainsi – quelle sera la procédure et quel sera le rôle de l'Etat dans cette procédure si tant est qu'il en ait un puisque vous nous aviez dit, Monsieur le Conseiller, que c'était vraiment un problème qui dépendait des partenaires sociaux directement ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* C'est un sujet important, effectivement, pour les prochaines années puisque si nous ne sortons pas du régime français – parce qu'autant nous avons un régime monégasque de

retraite pour les salariés, la Caisse Autonome des Retraites – autant nous n'avons pas de régime, pour l'instant, monégasque de retraite complémentaire. Nous sommes affiliés aux retraites complémentaires françaises ARRCO et ARGIC qui sont en difficulté et qui sont en train de revoir à la baisse les droits des retraités. Il va falloir travailler plus longtemps pour obtenir la même retraite complémentaire.

Nous ne le souhaitons pas, bien sûr, pour les salariés de Monaco. C'est en ce sens que le Ministre d'Etat était présent, effectivement, à cette Assemblée Générale et il souhaitera peut-être s'exprimer, mais moi ce que je peux vous dire sur le sujet, c'est que nous comprenons la démarche des partenaires sociaux monégasques. Ce sont les deux organisations historiques, représentant les employeurs, l'ancienne fédération patronale désormais FEDEM et l'Union des Syndicats de Monaco, qui cogèrent la retraite complémentaire monégasque. Je le répète souvent parce qu'il y a confusion entre la retraite des salariés, la CAR et la retraite complémentaire ARRCO/ARGIC. Nous ne sommes pas, le Gouvernement, partie prenante de cette gestion. Autant la délégation gouvernementale est présente dans la gestion tripartite pour la retraite des salariés et le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé est le Président du comité de contrôle, alors que le Conseiller pour les Finances et l'Economie est le Président du comité financier de la CAR, autant nous ne siégeons pas et nous ne participons pas, nous n'avons pas le droit d'être autour de la table, pour les retraites complémentaires, puisque ce régime n'est géré que par la FEDEM et par l'USM. Donc, nous sommes observateurs, je dirais, attentifs. Nous les encourageons. C'est je crois une bonne décision d'envisager de créer un régime monégasque pour préserver les droits de nos salariés et de nos futurs retraités. Ils sont en négociation depuis près de deux ans avec les interlocuteurs français. Ils ont obtenu par dérogation la possibilité que jusqu'à la fin de l'année 2016 il n'y ait pas de remise en cause des droits alors qu'en France cela a commencé, les salariés français doivent travailler plus longtemps pour pouvoir toucher les mêmes retraites complémentaires. A Monaco, pour l'instant nos salariés sont préservés de cette régression, mais il faut trouver une solution avant la fin de l'année prochaine. Les négociations sont en cours entre la FEDEM/l'USM d'un côté et les représentants des retraites complémentaires françaises de l'autre.

Je n'en sais pas beaucoup plus que cela, je le répète, car nous ne participons pas à ces négociations. Je crois que des rendez-vous sont prévus au début de l'année

prochaine à Paris. On a bon espoir, en tout cas c'est ce que nous disent les dirigeants de l'USM et de la FEDEM, de trouver un accord pour que dans l'échéance, avant la fin de l'année prochaine, un accord soit trouvé. Maintenant les négociations portent sur les conditions de sortie car pendant des années, voire pour certains 36 ou 37 ans, les cotisations ont été encaissées par les régimes français et si nous sortons nos salariés, la question est : comment les sortir de ce régime ? Vous pensez bien que la discussion est âpre et difficile entre un régime français qui est en déficit et des défenseurs de nos intérêts monégasques qui souhaitent récupérer, j'imagine, la plus grande masse possible des cotisations versées.

Donc, voilà, les discussions sont en cours. Je demande régulièrement à l'USM et à la FEDEM de nous tenir informés. Ce serait bien qu'ils le fassent – je leur lance encore un appel – j'ai parfois un peu de mal à obtenir un retour d'information et je crois qu'ils pourraient très bien d'ailleurs en même temps informer le Conseil National de ces discussions. Donc, n'hésitez pas à vous adresser à ces deux organisations qui, au jour le jour, gèrent ce dossier.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Pour préciser et compléter les propos du Conseiller VALERI, l'accord est trouvé, c'est déjà quelque chose parce que les deux caisses françaises, les deux systèmes français auraient pu dire non. Donc, il y a eu un oui, l'accord de principe est trouvé mais comme l'a dit Monsieur VALERI, maintenant il s'agit de savoir comment on sort, comment on reconstitue des carrières qui sont souvent sur les deux pays et ça, malheureusement, il y a une date butoir comme l'a dit Monsieur VALERI et donc il faut sans doute activer la négociation. Mais nous, on observe, on s'intéresse.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Pour rassurer parce que c'est un sujet, je le sais, qui inquiète. Monsieur BARILARO a raison de l'aborder en Séance Publique. Il faut rassurer ceux qui nous écoutent et l'ensemble des salariés de la Principauté qui sont concernés. La pire des hypothèses – le pire n'est jamais certain et puis on peut espérer dans la négociation qu'une meilleure solution que ce que je vais donner soit trouvée – mais en admettant dans la pire des hypothèses qu'on sorte sans récupérer les

cotisations, le régime monégasque paierait les retraites et les sommes cotisées resteraient dans le régime français. Même dans cette hypothèse qui ne me semble pas juste et qu'il faut contester dans la négociation, l'excédent de cotisations par rapport aux versements des retraites est tel chaque année, plusieurs dizaines de millions d'euros supplémentaires, que nous pourrions largement payer les retraites aux affiliés. Donc, de toute manière, même si on partait avec zéro et vu que nous avons un excédent – je parle de mémoire – d'une quarantaine de millions d'euros par an, de toute manière en dix ans on aura constitué des centaines de millions de réserve, et même si on sait que l'avenir est un peu plus difficile aussi pour les systèmes de retraites complémentaires, de toute manière on est largement gagnant à sortir, y compris dans cette hypothèse extrêmement pessimiste.

Donc, rassurons nos salariés et nos retraités, cette hypothèse est meilleure pour eux et quoi qu'il arrive ce sera bien mieux d'avoir un régime monégasque de retraite complémentaire.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'étais pas à cette dernière réunion mais, par contre, j'ai participé à une précédente l'année passée et encore l'année d'avant. J'aimerais savoir ce qui a changé parce que l'année dernière on nous disait aussi que c'était imminent, que cela allait se faire et puis je pense que nous n'avons pas avancé beaucoup. On parlait aussi de la nécessité de créer une nouvelle loi pour arriver à donner le pouvoir à cette caisse qui allait se créer à Monaco, bref, où en est-on globalement sur des aspects purement pratiques ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Plus que de redire que le Gouvernement est à la disposition de la FEDEM et de l'USM, que nous sommes prêts à les soutenir, à les accompagner, à les conseiller, je ne peux pas vous en dire plus, je ne suis pas partie prenante à cette négociation et on ne me demande pas de l'être. Donc la réalité c'est que nous ne participons pas parce que l'USM et la FEDEM ont le droit de négocier sans nous, d'autant qu'ils ne souhaitent pas pour le moment, y associer le Gouvernement.

M. Thierry POYET.- Si vous me permettez, Monsieur le Président, donc on prendra directement

contact avec la FEDEM et l'USM pour savoir où en sont les négociations.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BOISSON.

M. Claude Boisson.- Je voulais aborder le sujet pour souligner que la différence avec l'année dernière, c'est que l'année dernière il y avait une information extrêmement positive, nous étions tous très contents de la décision qui consistait en un accord entre la Fédération Patronale et l'USM, ce qui était extrêmement constructif. Depuis, ils sont rentrés en concertation avec votre Département et je pense que la question était très intéressante, Monsieur POYET, et votre réponse transparente. J'espère que la presse relaiera l'information qui est importante parce que

nous avons un certain nombre de personnes qui sont convaincues que cela va se mettre en place tout de suite et d'autres qui sont convaincues que cela ne se mettra pas en place. Donc, je crois qu'il faut bien comprendre que la démarche est celle que vous avez dite et qu'il y a une question d'enjeu financier derrière. Pour autant, j'ai bien entendu qu'il y a beaucoup de solutions positives.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 66 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 67 - DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE

367.010	- Frais de Personnel.....	1.264.000
367.030	- Frais de Fonctionnement.....	38.400
367.040	- Achat & Entretien Matériel.....	5.500
367.060	- Frais Propres Activité Service	113.700
		1.421.600

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Quelques mots, Monsieur le Président, car c'est la première fois qu'apparaît dans ce budget cette nouvelle ligne. Parce qu'avant, c'était « Direction de l'Action Sanitaire et Sociale ». Donc je voudrais quand même dire quelques mots.

Pour l'information des Monégasques c'est l'occasion ce soir, en public, de le faire. Le Gouvernement, en plein accord avec le Conseil National, a donc souhaité réorganiser la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale en créant deux nouvelles Directions. La DASS s'est beaucoup développée ces dernières années. Actuellement il y a 122 collaborateurs. C'est une très grosse Direction et elle

traitait à la fois de questions d'ordre sanitaire, et de questions d'ordre social, comme son nom l'indique. On comprend bien que ce sont des sujets extrêmement différents et donc nous avons souhaité, pour une Administration toujours plus efficace, plus rapide, plus proche des administrés, créer deux Directions à la place de la DASS.

Il y aura désormais, à partir du mois de janvier, la Direction de l'Action Sanitaire, nous y sommes. Elle aura cinq divisions et elle va s'occuper comme son nom l'indique des affaires sanitaires ; il y aura la division santé, la division de produits de santé, la division de sécurité sanitaire et alimentaire l'inspection médicale des scolaires et l'inspection médicale des sportifs que l'on appelle communément le Centre Médico Sportif.

Il est vrai que les collaborateurs de la Direction Sanitaire ont une culture – ce sont souvent des scientifiques – qui est différente de la culture des

travailleurs sociaux et donc nous avons souhaité également créer une Direction de l'Action et de l'Aide Sociales qui reprendra la partie sociale de l'ancienne DASS. Là nous aurons tous les travailleurs sociaux du pays. Il y aura quatre divisions, la division de l'inclusion sociale et du handicap, la division enfance et famille, le foyer de l'enfance Princesse Charlene, et la division de l'aide sociale financière. Nous avons beaucoup réfléchi à cette appellation, parce que mettre de la finance dans le social c'est compliqué ! Le titre ancien OPS pour ceux qui ont une connaissance historique de ces choses-là, devient l'aide sociale financière.

Cette réforme va réellement apporter une amélioration du service public grâce aux deux entités désormais créées. Elle se fait – j'en ai terminé mais je suis prêt à répondre à des questions si vous en avez – avec une seule création de poste. En tout il y a 112 collaborateurs à la DASS actuelle, pour être très précis. Il y en aura 35 à la Direction de l'Action Sanitaire (la DASA) et 88 qui seront à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales. Tout ceci avec une création de poste seulement. Il y avait un Directeur à la DASS et un Directeur adjoint. Il y aura toujours un Directeur et un Directeur adjoint à la DASA. La chef du service social de la DASS devient Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales et nous créons pour l'épauler – car c'est une nouvelle mission très importante qu'elle a à porter – nous créons un poste de Directeur adjoint à la DASA, à l'Action et l'Aide Sociales. Donc une réforme je vous le garantis, retrouvons-nous dans un an, qui rendra encore plus efficace l'action des deux Directions.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller, de ces précisions qui intéressent les compatriotes.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Ce n'est pas une question, c'est une affirmation. Monsieur le Conseiller vous dites « nous » et c'est normal puisque vous parlez au nom du Gouvernement mais je sais que c'est un projet qui vous tenait à cœur et que vous vouliez initier depuis un certain temps. Moi je vous rends hommage, ceux qui m'écoutent doivent être un peu surpris parce que nous n'avons pas toujours eu des relations extraordinaires lorsque nous faisons de la politique, mais il faut rendre à César ce qui est à César et je crois qu'aujourd'hui, votre Département a la chance d'avoir un Conseiller qui est à l'écoute et qui est

conscient du social. Dans le passé, il est arrivé que des personnes se trouvaient dans ce service mais qui arrivaient d'autres services, c'était un peu le principe de l'échiquier on déplaçait des chefs de service. Là, il est vrai que vous êtes la personne, sur le plan social, la plus adaptée à ce service et vous avez compris dès votre arrivée l'importance de tout ce qui pouvait se faire en matière de prévention, d'insertion, de réinsertion et depuis, il y a eu un développement extraordinaire sur le plan social. Les problèmes sociaux, les problèmes de souffrance des enfants, des jeunes, des jeunes adultes, se développent sans cesse, c'est un problème de société et il faut s'adapter et les collaborateurs œuvrent pour que l'on ne prenne pas de retard dans ce domaine. Donc, vous avez non seulement permis de créer des structures mais également donné des moyens à un certain nombre d'associations. On va le voir tout à l'heure, on va voter le poste. Des associations telles que d'Amore Psy et autres, vous avez créé. Tout ce réseau social est indispensable parce que si on ne fait pas tout cela, on risquait de le payer très cher sur le plan du social, c'est un coût que l'on retrouve souvent au niveau de la psychiatrie, au niveau des problèmes sociaux, des coûts sociaux également, sur le plan hospitalier, sur le plan aussi de la prison et de la police, dans le cadre de la gestion de la délinquance. Donc, moi je vous rends hommage. On attendait cette information, ce n'est pas tellement un scoop dans le domaine du social, on attendait l'information officielle parce que les travailleurs sociaux se réjouissent.

Alors, oui j'ai quand même une question. A partir de quand ce Service va-t-il prendre effet ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Tout d'abord je vous remercie pour ces propos trop élogieux Monsieur BOISSON et je voudrais vous dire très sincèrement que j'ai été soutenu dans cette volonté de réforme par le Ministre d'Etat Michel ROGER depuis le premier jour et à 100 %, parce que sinon cela n'aurait pas été possible d'y arriver, et par l'ensemble de mes collègues qui ont bien compris depuis que l'on en parle, tout l'intérêt de cette réforme pour l'Administration. Je voudrais à mon tour rendre hommage aux collaborateurs de ces directions, aux travailleurs sociaux, aux travailleurs sanitaires parce que vous savez, il y a peu de réformes qui se font en politique et j'ai pu encore le voir cette fois-ci, lorsque vous voulez réformer vous remettez en cause des habitudes, vous suscitez forcément des critiques, des ambitions personnelles or tout ceci pour la DASA et la DASA se fait dans un consensus. On a pris un peu

de temps, Monsieur BOISSON, vous avez raison de le rappeler, parce que je ne voulais pas, justement, passer en force et j'ai pris le temps de convaincre l'ensemble des collaborateurs de l'ancienne DASS et aujourd'hui cela s'est fait effectivement dans le consensus et je veux remercier notamment les personnels de la DASS, qui ont tous adhéré et bien compris l'importance de cette réforme.

Pour répondre à votre question précisément, sur le plan strictement juridique, la nouvelle organisation sera officiellement en place le 1^{er} janvier, mais sur le plan pratique c'est le 1^{er} jour ouvrable du mois de janvier qui je crois est le 4 cette année. Je peux peut-être enfin vous dire que deux personnes ont été pressenties pour les fonctions du directeur. M. BORDERO, qui était un des chefs de division important de la DASS, sera le Directeur de l'Action Sanitaire et Mme SEGUI-CHARLOT, qui était la chef de la division sociale de la DASS, très naturellement accède au poste de Directeur de la DASO, donc de l'Action et de l'Aide Sociale.

Peut-être Monsieur le Ministre peut dire un mot sur le Directeur actuel de la DASS qui va évoluer vers de nouvelles fonctions, et le Dr Anne NEGRE, à qui je rends hommage pour tout le travail accompli pendant toutes ces années dans ses fonctions de Docteur de la DASS, aura, effectivement, une place à son niveau et à sa hauteur dans la future organisation administrative.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, je préférerais ne pas en dire plus, mais en tout cas ce haut fonctionnaire sera affecté à une vraie mission.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Il faut lui rendre hommage parce que Madame NEGRE incarne depuis très longtemps la DAAS. Cela fait je crois 14 ans qu'elle la dirige, elle en était avant l'adjointe au directeur, donc elle y a consacré une très grande partie de sa carrière et je tiens à dire que, bien évidemment, le Ministre d'Etat et moi-même, en plein accord avec elle, avons prévu pour elle d'importantes missions dans l'avenir.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller de toutes ces informations qui sont tout à fait importantes pour les Conseillers Nationaux et puis pour nos compatriotes en pratique.

Je mets donc ce chapitre 67 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 68 - DIRECTION DU TRAVAIL

368.010 - Frais de Personnel.....	1.597.300
368.030 - Frais de Fonctionnement.....	94.300
368.040 - Achat & Entretien Matériel.....	5.100
	<hr/> <hr/>
	1.696.700

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 68 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.010	- Frais de Personnel.....	895.600
369.030	- Frais de Fonctionnement.....	293.000
369.060	- Frais Propres Activité Service	532.000
		<u>1.720.600</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 69 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 70 - TRIBUNAL DU TRAVAIL

370.010	- Frais de Personnel.....	146.900
370.030	- Frais de Fonctionnement.....	23.000
		<u>169.900</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas ou d'intervention, je vais mettre le chapitre 70 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 71 - D.S.A.O - FOYER DE L'ENFANCE

371.010	- Frais de Personnel.....	1.261.000
371.030	- Frais de Fonctionnement.....	40.700
371.040	- Achat & Entretien Matériel.....	168.000
371.060	- Frais Propres Activité Service	130.000
		<u>1.599.700</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix le chapitre 71 sur lequel nous avons reçu des explications.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 72 - INSPECTION MEDICALE

372.010	- Frais de Personnel	250.700
372.030	- Frais de Fonctionnement.....	10.400
372.060	- Frais Propres Activité Service	50.500
		<u>311.600</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 72 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 73 - CENTRE MEDICO-SPORTIF

373.010	- Frais de Personnel.....	297.100
373.030	- Frais de Fonctionnement.....	10.000
373.040	- Achat & Entretien Matériel.....	7.000
		<u>314.100</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 73 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 73 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 74 - DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES

374.010	- Frais de Personnel.....	2.893.100
374.030	- Frais de Fonctionnement.....	43.700
374.060	- Frais Propres Activité Service	71.400
		<u>3.008.200</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 74 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 74 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT L'ENVIRONNEMENT ET L'URBANISME

CH. 75 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010	- Frais de Personnel.....	1.853.100
375.020	- Frais d'Etudes & Formation	380.000
375.030	- Frais de Fonctionnement.....	201.700
		2.434.800

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je vous en prie.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, dans votre réponse au rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale vous avez dit qu'aux Travaux Publics, le ratio du budget géré ramené au nombre de personnes en charge de les mettre en œuvre est caractéristique d'une efficacité certaine. Alors, pour dire cela, si je comprends bien, vous avez comparé le ratio que l'on a dans les Travaux Publics à Monaco avec des ratios soit dans le secteur privé, soit dans les travaux publics en France ou dans d'autres pays.

Cette analyse m'a fait me poser les questions suivantes, à savoir qu'à Monaco, il me semble que pour effectuer des travaux il y a un grand nombre de contraintes à prendre en considération que n'ont pas forcément les autres régions. Je m'explique. Nous avons un espace limité d'environ 2 km², un terrain escarpé avec des sources, des canalisations, une circulation dense enchevêtrée entre les immeubles et les parkings qu'il faut également prendre en considération, des contraintes d'écologie, de géologie, de sécurité qui ne font certainement que s'ajouter à une réglementation qui doit se complexifier en permanence avec l'ajout de nouvelles normes des chantiers qui sont souvent *in situ* ce qui est plus compliqué à mettre en œuvre que des nouveaux chantiers sur du terrain vierge. Ma question est la

suivante : compte tenu de toutes ces contraintes spécifiquement monégasques, certainement bien plus chronophages qu'ailleurs, de ces chantiers qui sont forcément de plus en plus complexes, avec l'espace qui diminue, ma sensation est que la comparaison des ratios monégasques avec les ratios des travaux publics en France par exemple, ne reflète pas la réalité du temps dévolu au chantier. Pensez-vous que, compte tenu de tous les chantiers en cours et des nouveaux gros chantiers à venir, les effectifs de Madame le Conseiller pour l'Equipeement soient suffisants ?

M. le Ministre d'Etat.- Madame, les postes ne sont jamais suffisants, les recettes budgétaires ne sont jamais suffisantes mais gouverner c'est faire des choix et le Gouvernement assume d'avoir fait ce choix aujourd'hui. Je ne dis pas que ce choix est valable pour dix ans, mais aujourd'hui dans le cadre de ce Budget Primitif, compte tenu de contraintes très fortes que nous avons par ailleurs, avec le développement de Services nouveaux, le renforcement de la sécurité, il faut assumer ses choix et le Gouvernement assume ce choix. Madame GRAMAGLIA l'a compris et le regrette, elle est en attente et donc dès le Budget Rectificatif on reverra ce sujet. Donc, je suis d'accord avec vous mais il faut faire des choix sinon on se laisse partir à la dérive et tout cela se termine par un déficit budgétaire et donc, à terme, l'impôt.

M. le Président.- De quoi parlez-vous, Monsieur le Ministre, je n'ai pas compris !!! Le dernier mot est un mot qui nous est étranger.

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Je répète, l'accumulation de déficits budgétaires conduit à l'impôt, il faut le savoir. La gestion rigoureuse, sérieuse des recettes de l'Etat nous amène depuis 4 ans à ne pas avoir de dérapage budgétaire, à être à l'équilibre et même en excédent dans le budget. Comme Monsieur CASTELLINI l'a dit hier, cela veut dire qu'en plus chaque année on rajoute au Fonds de Réserve, donc c'est cela une vraie politique prudente et la politique est adaptée à l'indépendance et à la souveraineté de Monaco. Alors, je ne dis pas que créer deux postes entraînerait un déficit, mais je dis que la volonté du Gouvernement de tenir ferme les dépenses est tout à fait justifiée et donc après on verra comment l'année 2016 se passera, sachant qu'il y a un Budget Rectificatif pour corriger aussi.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.
Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux qu'adhérer aux propos de ma collègue. Sur le principe général, Monsieur le Ministre, je suis bien évidemment d'accord avec vous. Je crois qu'il faut se poser deux questions : la première est si nous n'avons pas les moyens d'engager les personnels qu'il faut et bien, peut-être qu'il ne faut pas faire tous ces travaux et la deuxième, c'est que lorsqu'il y a une augmentation de charge de travail est-elle partout pareille ? Ou ne doit-on pas dans certains cas redistribuer certains postes lorsque cela est possible ? Il y a des postes avec des compétences techniques. Aussi, il conviendrait de vous poser la question qu'à force d'avoir des effectifs trop réduits, premièrement est-ce qu'on ne compense pas par des missions de Cabinets de Conseils qui au total coûtent plus cher que si on engageait quelqu'un de compétent qui, en plus, acquerrait l'expérience au fur et à mesure ? Je pense qu'il faut poser cette question de fond lorsqu'on voit le prix, sûrement justifié mais quand même élevé, des sommes qui sont versées pour les différents Cabinets d'experts qui sont consultés. Par ailleurs, il faut aussi prendre en compte le coût d'éventuels retards ou erreurs liés au fait que les personnels sont insuffisants, qu'ils sont obligés de parer au plus pressé et moi j'ai l'impression que les Services de Mme GRAMAGLIA n'ont pas beaucoup augmenté en effectif par rapport à la charge de travail. Donc, il y a deux solutions. Ou avant ils n'avaient strictement rien à faire et maintenant ils ont une quantité de travail normale – ce n'est pas ce que je crois – ou avant ils travaillaient normalement et, aujourd'hui, ils sont

surchargés. Ce dont j'ai la certitude, je vous l'ai déjà dit en séance privée et je vous le redis en Séance Publique, c'est qu'à Monaco nous n'avons pas des effectifs de millier de personnes et que nous sommes particulièrement sensibles au risque individuel. Je ne suis pas persuadé que si une ou deux personnes de vos Services, Madame GRAMAGLIA, se retrouvaient dans l'incapacité de travailler, vous puissiez continuer à remplir vos missions et cela m'inquiète beaucoup et je vous le dis publiquement, j'entends vos arguments Monsieur le Ministre, mais si jamais il y a du retard ou des choses qui ne sont pas faites comme il faut, vous devrez assumer la responsabilité des choix que vous avez faits. Je vous le dis publiquement, Monsieur le Ministre, je ne pense pas que les effectifs de ce Département soient suffisants. J'espère me tromper mais je ne le crois pas.

M. le Ministre d'Etat.- Vous le savez peut-être mieux que moi, Monsieur le Conseiller National, mais je vous ai expliqué le processus de choix. Il y a une autre raison et là je rebondis sur ce que Monsieur le Président a dit tout à l'heure sur les jeunes Monégasques, que les jeunes Monégasques fassent des études d'ingénieur ou de juriste et là on pourra les recruter. Aujourd'hui lorsque vous recrutez un ingénieur, il est de quelle nationalité ? Donc la protection aussi de la priorité nationale s'applique aux recrutements de l'Administration.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur le Ministre, si vous recrutez quelqu'un qui n'est pas monégasque et dont on a besoin, au bout d'un certain temps, s'il n'y a aucun Monégasque, je ne vois pas où est le souci...

M. le Ministre d'Etat.- Mais moi je préfère recruter des Monégasques, je le dis !

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur le Ministre, moi aussi lorsqu'il y en a. Avec votre raisonnement voulez-vous me dire, Monsieur le Ministre, combien y a-t-il de non Monégasques, par exemple, à la Direction des Affaires Juridiques ? Pourtant ce sont des juristes.

M. le Ministre d'Etat.- Pour la même raison.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Alors que l'on dise publiquement, je suis tout à fait d'accord avec cela : « chers jeunes compatriotes, il y a de grandes carrières à faire dans l'Administration monégasque, que ce soit pour les ingénieurs en particulier des Travaux Publics

et pour les juristes ». Qu'on le dise, qu'on le répète, mais en attendant...

M. le Président.- ... On le dit depuis longtemps...

M. Jean-Michel CUCCHI.- Mais je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président, mais en attendant, nous n'y sommes pour rien s'il n'y en a pas assez qui arrivent et ce n'est pas une raison pour que l'on se prive des compétences dont on a besoin.

M. le Président.- Il est vrai que nous en avons parlé en séance privée et lors de nos longues soirées consacrées au Budget de l'Équipement, au Travaux Publics et Investissements, concernant le Département de Madame GRAMAGLIA qui a été sur le grill pendant presque onze ou douze heures en réunion avec nous et avec l'ensemble de ses collaborateurs d'ailleurs ici, et je renouvelle, Monsieur le Ministre, pas la mise en garde mais l'inquiétude de Monsieur CUCCHI et si il faut renforcer les effectifs du Département de Madame GRAMAGLIA, lorsqu'on regarde le détail, il y a toujours eu beaucoup de travaux à Monaco mais ils sont de plus en plus complexes, ils sont de plus en plus difficiles, il y en a de plus en plus en même temps. Effectivement, chaque dossier prend du temps et chaque dossier est de plus en plus difficile. Vous êtes le Ministre d'Etat, vous décidez, bien entendu avec votre Conseiller Madame GRAMAGLIA, mais sachez qu'en tous les cas nous, nous sommes tout à fait favorables à renforcer si vous le demandez, si vous le jugez nécessaire dans les mois qui viennent, les effectifs du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, placé sous votre autorité et sous l'autorité de Madame GRAMAGLIA.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je vous remercie.

Comme je l'ai dit tout à l'heure cette décision vaut pour ce Budget Primitif, elle ne va pas forcément demeurer pour le Budget Rectificatif de cette année...

M. le Président.- ... D'accord.

M. le Ministre d'Etat.- Mais aujourd'hui, c'est comme cela parce qu'il y a trop de priorités, aussi, avec celles des Services de Madame GRAMAGLIA.

M. le Président.- On va en parler aussi avec la création du Fonds Vert puisqu'il y a des

collaborateurs qui ont été recrutés, ce qui ne va pas non plus être simple dans le cadre de votre Département de manager tout cela... Vous souhaitez dire un mot, Madame le Conseiller ? Non, bien.

Je vous en prie, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Moi, j'ai bien entendu ce que vous avez dit, Monsieur le Ministre d'Etat, ainsi que ce qui a été dit par Monsieur CUCCHI, par ceux qui sont intervenus. Les inquiétudes concernant le Service – que de faits, ce soir Madame sur votre Service – de Madame GRAMAGLIA, eh bien moi je suis plutôt d'accord avec ce que j'ai entendu de la part du Ministre d'Etat.

Nous sommes un petit pays avec un budget limité, nous sommes très ambitieux, nous réussissons des choses formidables, mais je mets en garde quand même sur le côté expansif exagéré sur la tendance que nous aurions à engager trop de fonctionnaires.

Je comprends l'inquiétude du Docteur CUCCHI, qui est tout à fait légitime, qui est un homme d'expérience dont la vie est respectée, donc je l'entends très bien... mais moi je vous dis peut-être que c'est ma casquette professionnelle qui m'incite à ce genre de prudence, recruter de temps en temps des intermittents, c'est-à-dire des Cabinets conseils, qui coûtent certes cher, Docteur CUCCHI, mais qui coûtent moins cher qu'un fonctionnaire à vie, plus avec les régimes de retraite, etc... Je crois que le Ministre d'Etat est dans son rôle lorsqu'il agit comme un actuaire quelque part en prévoyant cet avenir auquel il n'assistera sans doute pas et nous non plus d'ailleurs.

Donc, honnêtement et en conscience, sans soutenir le fait qu'il ne faut engager personne dans aucun service, et vous l'avez dit vous-même Président, qu'on allait recruter un nouveau fonctionnaire pour le Fonds Vert, vous venez de le citer, c'est un recrutement qui est nouveau, bien sûr, et moi j'invite chacun à la prudence, à la plus grande prudence pour bien préparer l'avenir.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis à la fois d'accord avec ce que vient de dire Monsieur GRINDA, mais en même temps, en effet, nous sommes un petit pays avec des particularités tellement spécifiques qu'il ne faut pas oublier que ce que nos protections et nos particularités peuvent nous

offrir ici, à nous Monégasques, on ne les retrouve pas à l'étranger. Donc, même s'il faut être prudent avec les dépenses de l'Etat, je pense, en effet, qu'il ne faut pas non plus négliger l'emploi des jeunes compatriotes dans les domaines que sont la S.B.M. – nous en avons parlé hier – et le Gouvernement.

Lorsque vous dites, Monsieur le Ministre, qu'il faut que les Monégasques se convainquent qu'il y a des places à prendre au Gouvernement en tant qu'ingénieur, en tant que juriste, autant il est difficile pour les sociétés privées d'aller voir les jeunes monégasques en disant « on aura besoin de vous à tel et tel poste dans quelques années », autant je pense que pour l'Etat c'est beaucoup plus facile. Je crois que c'est du devoir de l'Etat, quels que soient les Services qui sont concernés, d'aller dans les lycées et dire qu'à telle échéance il y a une place de juriste, à telle échéance il y a une place d'ingénieur. C'est facile pour l'Etat de déceler ce qu'il y aura à faire dans les années qui viennent et c'est peut-être à l'Etat d'aller dire aux jeunes qu'on a besoin d'eux dans tel ou tel domaine.

Cela se passe au niveau de la justice, M. NARMINO faisait un état des besoins dans son service et il incitait les jeunes à aller à l'Ecole Nationale de la Magistrature de Bordeaux pour devenir un jour Magistrat auprès du Parquet, auprès du siège.

Je crois que l'Etat doit aller voir, en fonction des besoins qu'il va déceler dans quelques années, les jeunes Monégasques en leur disant « partez, mais revenez pour vous former chez vous » et là, on va se heurter à ce problème du vivier qui pour moi reste un handicap. Lorsque les jeunes partent ils sont souvent brillants en revenant et on leur demande à nouveau de se former... Il faudra un jour revoir le fonctionnement du vivier.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BARILARO, cette politique est déjà mise en œuvre. L'Education Nationale organise au Lycée, même peut-être dès la 3^{ème}, en tout cas au Lycée c'est sûr, des présentations des secteurs porteurs de la Principauté, M. ANSEMI va avec M. NARMINO pour parler des carrières de juristes. Alors, on peut toujours faire mieux, en tout cas, moi, ce que je voudrais dire c'est que la meilleure protection de l'emploi des jeunes Monégasques dans l'Administration c'est la non-application à Monaco, en raison de nos excédents budgétaires, de la règle qui est suivie dans tous les pays européens d'un remplaçant pour deux départs à la retraite. Toutes les Fonctions Publiques dans l'Europe sont en train de réduire drastiquement leurs effectifs – cela porte

même un horrible nom en France, la RGPP, la Revue Générale des Politiques Publiques – et la revue générale des politiques publiques cela consiste à faire un remplacement sur deux départs. A Monaco, depuis la crise, nous n'avons jamais cessé de recruter et de remplacer les fonctionnaires et agents de l'Etat qui partent. Alors, là où nous pouvons progresser et c'est là où le bilan de notre gestion n'est pas parfait, c'est que nous devrions redéployer les postes, mais redéployer les postes c'est plus facile à dire qu'à faire...

M. le Président.- ... Il y a la formation...

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais même. Chaque Chef de Service, chaque Conseiller, considère que son poste est essentiel et donc ils ne sont pas d'accord pour le remettre dans le pot commun.

J'ai réussi à vendre l'idée que tous les postes libérés par un départ en retraite sont mis dans un pot commun, donc ils ne restent plus affectés au Département mais après, évidemment, ils sont souvent réaffectés au même Département, je crois que le bilan est d'une vingtaine de postes, on a redéployé une vingtaine de postes mais c'est compliqué.

Retenez bien cela, tant que nous sommes en excédent, nous n'avons pas besoin de réduire le nombre de fonctionnaires et d'agents de l'Etat.

M. le Président.- Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je soutiens tout à fait les propos de Monsieur BARILARO concernant malgré ce que vous avez dit qu'il est effectué, justement, des informations dans les Lycées, mais je pense qu'on peut l'intensifier. Nous le voyons au niveau de la Commission des Bourses, il y a beaucoup de jeunes Monégasques qui font des études vraiment excellentes, prestigieuses, et on peut peut-être essayer de les orienter un peu plus sur des métiers de la Fonction Publique qui sont souvent méconnus et je crois qu'il est peut-être important de faire encore d'autres choses en plus de ce qui est fait...

M. le Ministre d'Etat.- Je l'ai dit, on peut toujours s'améliorer et donc faites des propositions dans le cadre de la Commission de l'Education et M. CELLARIO, Mme BONNAL et moi-même nous les examinerons et si on peut on le fait. On peut toujours s'améliorer.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Tout à fait.

Ensuite, je reviens sur les propos de M. CUCCHI parce que je suis entièrement d'accord avec lui. Le Service de Mme GRAMAGLIA est un Service vraiment très vaste et nous l'avons vu lors de la Commission des Grands Travaux, il y a vraiment beaucoup trop de travaux qui sont en cours d'étude. Vous êtes bien obligé de prendre des bureaux d'études en plus, justement – ce qui est tout à fait normal, on y a tous adhéré – afin de pouvoir aider ces Services.

Donc, pourquoi ne pas engager des non-nationaux – on le fait bien à la S.B.M., le respect de la priorité nationale n'est pas toujours respecté – justement, au niveau de ce Service. C'est sûr que tous les jeunes nationaux ne sortent pas d'écoles d'ingénieurs mais il y en a. On peut peut-être essayer de les faire venir en les attirant, effectivement comme le disait M. BARILARO. Il conviendrait de revoir le système du vivier parce que des jeunes qui ont fait cinq, six, dix ans d'études d'ingénieur, leur demander de se représenter et de repasser par le vivier, peut-être ne sont-ils pas très enthousiastes pour cela.

Je pense qu'il est quand même essentiel déjà, puisque nous sommes en excédent budgétaire, de pourvoir certains postes utiles au Service de Mme GRAMAGLIA, je crois que cela est vraiment très important et M. CUCCHI a raison, nous pourrions peut-être vous le reprocher s'il s'avérait que son Service a vraiment besoin d'ingénieurs et qu'il n'y a pas eu les études menées à temps par l'état de manque.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* J'ai une bonne nouvelle et une précision à vous apporter à ce stade du débat.

Mme Maryse BATTAGLIA, la responsable de la cellule exécutive de la Commission d'Insertion des diplômés, qui nous écoute, me fait savoir et je veux partager cette information avec vous, que deux compatriotes, deux jeunes Monégasques, sont en fin d'études d'ingénieur, bâtiment travaux publics et ils auront terminé tous les deux leurs études en juin 2016, donc voilà deux Monégasques qui arrivent et qu'il va peut-être falloir convaincre d'essayer de rejoindre l'Administration plutôt que le privé.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller. J'espère qu'ils vont s'intéresser, bien entendu à cette formation accélérée dans le cadre de ce Département.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je l'espère aussi, mais vous savez c'est toujours pareil il faut que les postes soient attirants aussi ! Si c'est trop surchargé et que les conditions de travail sont moins intéressantes que dans d'autres secteurs, même de l'Administration, il n'est pas sûr que les gens veuillent aller y travailler. C'est une tendance naturelle générale. Je suis d'accord, Monsieur le Ministre, lorsque vous dites qu'il est très difficile de redistribuer les postes parce que chacun veut garder son poste, néanmoins il y a des choses que j'ai du mal à comprendre. L'Administration est censée se moderniser, il y a certainement des missions ou des travaux qui sont informatisés ou qui sont différenciés et que l'on peut faire avec moins de personnels à certains endroits. Il y a certainement des économies de personnels qui peuvent être faites d'un côté et que l'on peut redistribuer de l'autre... Mais je trouve que vingt, Monsieur le Ministre, ce n'est pas beaucoup.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis d'accord.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je serai très bref en fait puisqu'on a déjà dit beaucoup de choses et mon propos porte sur un mot qui s'appelle « mobilité » et, Monsieur le Ministre, vous l'avez partiellement évoqué. Je crois que c'est quand même quelque chose qu'il faut regarder de très près. La redistribution des effectifs dans les postes administratifs, cela ne devrait pas forcément poser trop de problème ; pour les postes techniques, effectivement, il y a peut-être plus de difficultés puisqu'ils nécessitent une formation spécifique et peut-être que des jeunes monégasques pourraient finir leur formation dans le cadre de l'insertion professionnelle dans l'Administration. Je pense que ce point-là, si on veut garder un certain contrôle de la masse de ces fonctionnaires employés, dans le cadre d'une certaine rigueur budgétaire, bien évidemment.

Nous sommes tous attentifs je ne voudrais pas, comme l'autre soir, que l'on retombe dans des propos schizophréniques en disant qu'il faut contrôler mais

qu'il faut engager, nous l'avons suffisamment fait. Donc je crois que surtout un grand point important c'est la mobilité.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis complètement d'accord avec vous.

Moi, je n'ai pas parlé de mobilité, je n'ai parlé que de remplacement et de réaffectation du poste libéré par un départ en retraite ou une fin de contrat. La mobilité je le rappelle, la solution, elle est dans le projet de loi sur la Fonction Publique qui est à l'examen au Conseil National.

M. le Président.- Et pour lequel nous nous sommes vus il y a moins d'un mois et sur lequel je vous ai écrit, Monsieur le Ministre, pour acter les points d'accord et les points de désaccord, donc c'est en cours.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite faire une intervention sur les bourses d'études car je pense qu'il est important parce que c'est vraiment dans le cœur de ce débat. Les bourses c'est quoi ? C'est l'investissement que l'Etat met pour obtenir des Monégasques afin de palier les problèmes que Monsieur le Ministre d'Etat vient de mentionner, c'est que l'on ne trouve pas de nationaux pour satisfaire la demande dans notre pays.

Je dois vous dire que depuis trois ans, je siége avec certains de mes collègues ici, à la Commission des Bourses et ce programme est extrêmement bien administré d'un côté, et d'un autre côté il est extrêmement réactif, c'est-à-dire qu'il n'est pas utilisé comme un instrument de politique pour former des gens afin de les inciter à aller dans les secteurs où on veut. Par exemple, si vous voulez faire une licence de lettres ou si vous avez besoin d'ingénieurs, il n'y a pas de différenciation entre les bourses, vous obtenez la même chose, ça c'est le premier point.

Le deuxième point, ils tirent les élèves vers le bas ! C'est-à-dire que si vous voulez la bourse maximale aujourd'hui d'environ 13 000 € par an, ce qui paraîtrait énorme mais qui en fait n'est pas beaucoup lorsqu'on veut rentrer dans une grande école d'ingénieurs. Dans les pays anglo-saxons, cela coûte des dizaines de milliers d'euros et il y a beaucoup de gens qui disent qu'ils ne peuvent pas le faire. Donc, ils n'essaient même pas.

Moi ce que je vous dis c'est que les 2,8 M€ qu'on dépense pour les bourses, c'est 0,24 % du budget de l'Etat, ce n'est pas suffisant et c'est mal dessiné. Je répète, je ne veux pas que les gens qui m'écoutent, qui travaillent dans ce Département, pensent que c'est de leur faute, eux, ils administrent le programme et ils le font d'une manière vraiment professionnelle et excellente. Je crois qu'on doit utiliser cela comme un instrument beaucoup plus offensif qu'on le fait maintenant. On attend les demandes et toutes les demandes on les traite de la même manière ! Non ! Il faut qu'on pousse, premièrement à l'excellence et ensuite vers des métiers dont on a besoin.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Il est exact que le règlement des bourses et les dispositions réglementaires en la matière ne différencient pas les études et ne portent pas à différenciation dans l'attribution des bourses puisque la réglementation en la matière a été faite pour encourager l'accession à des études supérieures de l'ensemble des étudiants et des élèves qui obtiennent le baccalauréat, donc c'est l'ensemble.

On a mené une enquête auprès des boursiers que ce soit des boursiers passés, c'est-à-dire ceux qui avaient déjà obtenu des bourses par le passé comme ceux qui l'obtenaient, puisque l'enquête a été menée sur les trois derniers exercices. Il apparaît le fait que recevoir une bourse n'était pas considéré, n'était pas utilisé, n'était pas un facteur d'orientation des études par les boursiers. Leur aspiration à faire des études était liée à une volonté personnelle d'aller dans telle ou telle formation et qu'il était excessivement difficile de définir quelles sont les études que doivent faire nos jeunes, forcément, sachant que là, on parle de quelques postes de l'Administration. On a, Dieu merci, de nombreux jeunes Monégasques et résidents qui aspirent à mener des études supérieures et que, bien évidemment, tous ne peuvent pas trouver comme seul débouché l'Administration monégasque.

Donc, il est assez difficile de dire quelles devraient être les études que devraient mener les uns et les autres sachant qu'ils n'auraient pas forcément vocation à venir travailler au sein de l'Administration.

Nous sommes, effectivement, dans une aide généralisée à l'accession et à la poursuite d'études les plus longues possibles pour obtenir le niveau de formation le plus élevé, sans pour autant qu'il y ait d'orientation dans les études en question.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER, je vous en prie.

M. Bernard PASQUIER.- Je suis sûr que Monsieur BARILARO va en rajouter.

Ecoutez, moi, l'impression que j'ai c'est que tant que nous n'offrons pas, nous ne pouvons pas connaître la demande. Nous sommes un petit pays, un pays prospère...

M. le Président.- ... C'est comme les commerces le dimanche !

M. Bernard PASQUIER.- Moi, je ne veux pas qu'il y ait un seul Monégasque qui puisse intégrer une grande université et qu'il ne le fasse pas pour des raisons financières. Je suis sûr que c'est le cas et je suis sûr qu'ils n'essaient même pas parce que si vous donnez des bourses qui sont limitées, les gens vont se diriger vers les limites, ils vont aller à la faculté de droit à Nice, je suis désolé, même s'ils peuvent entrer à Science-po !

Ce que je voudrais vous dire, je connaissais un Monégasque qui restera anonyme et qui me fait penser à cette discussion et il disait : « à Monaco, réfléchir c'est déjà désobéir un peu » et je sens cela là-dedans, il faut qu'on tire ces personnes vers le haut ! Le mieux, le plus haut possible, le mieux pour eux, le mieux pour nous, pour tous.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je ne pense pas qu'on incite les gens à ne pas réfléchir puisque, justement, le programme et le règlement des bourses incitent les jeunes de la Principauté à poursuivre des études longues. Il y a une différenciation, lorsque je dis qu'il n'y a pas de différenciation dans la nature, il y a néanmoins une différenciation selon l'endroit où s'effectuent ces études, selon la localisation, selon la nature des établissements que les étudiants intègrent et je veux bien que l'on fasse une étude pour savoir si les jeunes de la Principauté ont un frein par le dispositif d'études quant à intégrer telle ou telle formation.

Il ne faut pas oublier qu'au-delà de la question financière, il y a également des questions d'admission qui sont liées aux résultats scolaires des étudiants et l'on a, cette année, pas loin d'une trentaine de nos jeunes bacheliers qui l'an dernier ont bien réussi, effectivement, comme on l'évoquait hier et en début de séance, qui intègrent des écoles prestigieuses à

Paris, des grandes écoles comme Science-Po mais, également, des écoles aux Etats-Unis et des écoles en Angleterre. Donc, je ne crois pas qu'il y ait un quelconque frein lié à la délivrance des bourses dans cette accession aux grandes écoles. Néanmoins, nous pouvons très bien mener une étude pour savoir si au-delà de l'aspiration que chaque étudiant peut avoir envie d'aller dans telle ou telle filière, le dispositif qui est mis en place est un frein à cette admission et à cette démarche d'aller dans telle ou telle formation.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Je vous remercie.

Je pense en effet, que désormais les règlements des bourses sont adaptés mais grâce au Conseil National, notamment, ici, parce que nous avons fait reconnaître que la distance géographique devait être prise en compte sur, notamment, les études généralistes comme le droit, les lettres. Avant, lorsque vous faisiez votre droit à Bordeaux vous étiez pénalisé parce qu'on considérait que vous pouviez le faire à Nice...

M. le Président.- ... Mais ce n'est pas possible !

M. Christian BARILARO.- C'est vrai, Monsieur le Président, bien sûr.

Donc, déjà je trouve en termes d'attractivité, empêcher les étudiants de s'épanouir et d'aller voir à l'étranger, plutôt que Nice, ce qui se passe, c'était déjà un frein. On a donc déjà fait modifier ce règlement. En revanche, en effet, vous avez tort, Monsieur le Conseiller, je suis obligé de le souligner. Les bourses peuvent être un frein aujourd'hui à certaines études pour la bonne et simple raison que vous avez cité l'excellence des 30 candidats qui sont à Columbia à Kings collège, etc... mais pensez-vous que ces étudiants-là lorsqu'ils ont fait le choix de vouloir intégrer ces établissements, se sont dit que l'opportunité d'entrer dans ces établissements était grâce aux bourses qui leur sont délivrées par le Gouvernement Princier ? Vous parlez de frein financier, c'est le seul frein aujourd'hui qui existe pour les jeunes, pour rentrer dans ces établissements.

Ce n'est pas pour rien que la majorité du Conseil National a fait une proposition de loi qui a été reprise, Monsieur le Ministre, ce dont je vous remercie, en projet de loi. C'est pour cela que nous avons besoin de prêts pour aider les étudiants parce que lorsqu'on veut faire Harvard et qu'on a les capacités de faire

Harvard, c'est très bien et je remercie la Direction de l'Education Nationale d'avoir mis en place un conseiller au Lycée Albert 1^{er} pour aider les jeunes à suivre le processus d'intégration. Mais le jeune et je vous le garantis – et j'aimerais bien que vous me prouviez le contraire – qui n'a pas et qui sait que les parents n'ont pas les moyens pour rentrer à Columbia, ne feront jamais la démarche et même si ce sont les meilleurs élèves du Lycée Albert 1^{er} même s'ils bénéficient du Prix du Prince Souverain en étant parmi les trois meilleurs, s'ils n'ont pas les parents derrière, ils ne pourront jamais malgré la qualité des bourses aujourd'hui, intégrer ces établissements.

Aujourd'hui, oui, le système des bourses est très bien mais c'est un frein...

... Mais oui, Monsieur le Conseiller !

Parce qu'aujourd'hui un élève qui veut faire Harvard s'il est monégasque et qu'il a la bourse forfaitaire il touchera 2.907 € comme s'il était en Faculté de Droit à Paris...

M. le Président.- ... Si jamais il veut aller en Angleterre, il ne peut pas y aller parce qu'il n'a pas le passeport adéquat. Ça c'est encore un autre sujet.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Si vous me permettez je pense qu'il est quand même un peu fort de parler d'un frein alors que c'est une aide apportée. Que l'aide puisse être considérée comme insuffisante par rapport au montant nécessaire mais de dire qu'une aide que l'on apporte constitue un frein est peut-être un petit peu fort quand même.

Cela étant, je le répète, on va mener une étude pour voir dans quelle mesure l'aide pourrait ne pas se révéler suffisamment incitative si vous le souhaitez, mais de là à dire que c'est un frein cela me paraît quand même fort.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, si vous me permettez, mes chers collègues, Monsieur le Ministre, serait-il possible – encore une demande supplémentaire pour l'IMSEE – d'avoir, je vous le demande ce soir solennellement si l'ensemble des Conseillers Nationaux sont d'accord, une étude avec un recul de dix ans sur nos compatriotes qui ont mené des études supérieures, qui ont bénéficié de bourses, afin de savoir, effectivement, quelles études ils ont faites et combien sont revenus à Monaco dans l'Administration, dans le secteur privé. Ce serait tout à fait instructif. Si cela est possible, bien entendu, de façon anonyme.

M. le Ministre d'Etat.- On va poser la question.

M. le Président.- Cela va prendre quelques mois, bien entendu, mais je pense que pour les Conseillers Nationaux qui ne sont peut-être pas tous aussi aguerris que ceux qui siègent à la Commission des Bourses, ce serait tout à fait probant comme argumentation.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai eu la chance dans une précédente mandature de faire partie de la Commission des Bourses, qui est une commission fort intéressante, et il me semblait – mais peut-être que cela a changé où que j'avais mal compris – justement lorsqu'un jeune compatriote avait la capacité de réussir une grande école prestigieuse, que ce soit Harvard ou une autre, il n'était pas traité comme le cas lambda. Dans ce cas-là, il pouvait déposer un dossier et son cas était étudié. Ce n'est plus le cas ?

(Quelqu'un répond « non » hors micro).

M. Jean-Michel CUCCHI.- ... C'est une régression alors, parce que de mon temps c'était le cas. C'était hors bourse normale et ces cas particuliers étaient traités à part justement et c'était un des intérêts de la commission. Je me permets de rappeler, ce qui est vrai pour cette commission est également vrai pour la Commission du Logement. La Commission du Logement a pour rôle d'étudier les cas particuliers, d'étudier des possibilités afin de répondre au mieux aux demandes et la Commission des Bourses, ce devrait être pareil. Lors des Commission des Bourses auxquelles j'ai assisté, il y a eu des cas particuliers de jeunes qui ont réussi à intégrer des établissements prestigieux et la commission les a justement traités d'une manière particulière afin de les aider au mieux. Après, peut-être qu'il y a des cas qui n'ont pas besoin d'être aidés si la famille peut assumer. Mais moi, personnellement, je ne peux pas imaginer dans notre pays qu'à un jeune compatriote brillant, qui réussit l'entrée dans une grande école, ne lui soient pas donnés tous les moyens pour y aller si sa famille ne peut pas assumer financièrement.

Je serais déçu, voire choqué que le Gouvernement ne partage pas mon point de vue sur ce sujet.

M. le Président.- Cela va être également facilité par notre proposition de loi transformée en projet de loi.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Pour rebondir sur ce que vient de dire Monsieur CUCCHI, il faut être honnête, il existe des cas très particuliers de jeunes Monégasques qui ont bénéficié d'une aide précise et soutenue du Gouvernement parce que leur profil leur donnait accès à des études très spécifiques justement qui concernent l'Etat.

Il y a un jeune compatriote qui est au Collège de Bruges, qui est un établissement très spécifique, qui fait partie des plus hautes études en matière de Fonction Publique – pour résumer – alors là, l'aide a été apportée par l'Etat à titre particulier parce que c'est minimum 20 000 € par an, voire un peu plus, pour financer ces études. Pour Columbia, le coût peut être 80 000 € par an. Donc, ces personnes qui ont la possibilité de rentrer à Columbia ou Harvard, ce n'est pas donné à n'importe qui et lorsqu'il y a ces cas particuliers qui se présentent, il faudrait pouvoir les aider de façon particulière comme ce jeune au Collège de Bruges.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.* - Un complément de réponse au-delà de ce que vient d'indiquer Monsieur BARILARO. Depuis plusieurs années il y a une revalorisation du montant des bourses qui change peut-être aussi le paramètre et le nombre de cas particuliers qui précédemment peut-être étaient traités individuellement. Les bourses d'études ont été fortement revalorisées ces dernières années et donc nous avons peut-être moins de cas singuliers que nous avions par le passé.

Il y a eu également dans le cadre de la révision du règlement des bourses, une différenciation selon le lieu géographique, selon la nature, les établissements qui sont intégrés, donc peut-être moins de parallélismes ou de comparaisons faciles par rapport à ce que vous connaissiez précédemment.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER, je vous en prie.

M. Bernard PASQUIER.- Je voulais vous dire Monsieur CELLARIO, c'est vrai cela va mieux mais on est très loin encore de là où il faut être.

Je vais vous donner un exemple. Il y a des gens qui sont attributaires de bourses monégasques et qui sont en même temps attributaires de bourses étrangères et qui refusent la bourse monégasque... cela veut dire quoi ? Il y a des pays qui donnent des bourses qui sont

bien meilleures que les nôtres ! Cela n'est pas acceptable, nous sommes un pays prospère encore une fois, nous sommes un petit pays, nous avons besoin de toutes nos ressources, comment se fait-il que nous soyons à la traîne d'autres pays ? Première chose.

Ensuite, pour vous dire que bien que les bourses ont été augmentées d'une manière considérable, nous sommes très loin du compte. Peut-être que Monsieur BARILARO a exagéré en disant qu'il faut payer 80 000 € mais si on doit payer 50 000 € pour faire étudier ses enfants et que les études durent deux ans ou quatre ans, si on a 20 000 € et pas l'argent pour mettre plus, les enfants ne peuvent pas aller faire ces études-là. Et moi je trouve cela anormal, je vous le dis franchement.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller VALERI, je vous en prie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Une précision en marge de ce débat, bien sûr, mais quand même, les Services de l'Etat c'est une action globale, c'est un tout. J'ai deux exemples en tête ces derniers mois, qui démontrent que l'on fait de la haute couture à Monaco, on l'a souvent dit, et les Services sont là pour aider les compatriotes dont la situation le justifie. Donc, il y a deux familles qui finançaient les études de leurs enfants à l'étranger et qui ont eu des changements de situation, malheureusement, on peut perdre un travail, on peut divorcer par exemple et avoir des revenus bien inférieurs à ce que l'on avait avant dans le foyer. J'ai donc deux cas précis en tête ces derniers mois où les Services Sociaux sont venus aider des familles qui n'avaient plus les moyens pour payer les études de leurs enfants.

Je voudrais quand même le dire, il faut s'adresser à l'Etat et à ses Services mais il n'y a pas une famille monégasque qui s'adresse à l'Etat et qui soit dans une situation qui le justifie, qui ne soit pas aidée comme elle doit l'être, parce que c'est notre fierté et parce que c'est notre devoir envers nos compatriotes. Dans ces deux cas, l'Etat a compensé la perte de revenus de la famille pour payer les études.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, c'est toujours bien, effectivement, de le préciser.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Rapidement je voulais faire un parallèle entre justement la difficulté de certains

Monégasques pour faire des études et la question des bourses et, ensuite, la question précédente qui était le problème pour l'Administration de trouver des Monégasques dans certains domaines. On a parlé du domaine juridique, on a parlé des domaines d'ingénieurs, il y en a sans doute peut-être d'autres, on avait parlé de la diplomatie, notamment. Pourquoi ne pas coupler les deux et faire comme cela se fait dans certains secteurs ou secteurs financiers, vous avez des banques, des sociétés de gestion qui financent les études d'étudiants en contrepartie d'années de services. Pourquoi le Gouvernement ne ferait pas cela avec une prospective en sachant qu'il manquera « X » juristes dans tel domaine, « X » ingénieurs...

M. le Président.- ... Une forme de partenariat en fait ?

M. Thierry CROVETTO.- Tout à fait, et vous financez les études de ces jeunes Monégasques et en contrepartie lorsqu'ils ont terminé leurs études ils viennent travailler pour le Gouvernement. Je pense que cela correspondrait un petit peu à ces deux problématiques de financement des études dont on a besoin et des problèmes des recrutements futurs que l'on peut prévoir.

M. le Ministre d'Etat.- C'est une piste ... mais cela existe déjà pour les fonctionnaires qui sont déjà en poste.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Nous avons plusieurs exemples de personnes qui ont bénéficié, effectivement, de ce type d'aide de l'Etat, voire de pré-salaire. D'ailleurs certains travaillent à l'hôpital, d'autres sont aujourd'hui Inspecteurs du Travail, je pourrais vous faire connaître la liste de ces personnes qui, en contrepartie donc de ces aides et de ce pré-salaire pour aller se spécialiser dans ces écoles ou suivre des formations, se sont engagées à fournir un certain nombre d'années de service à l'Etat. Donc, cela existe.

Nous avons aujourd'hui une vision un peu plus prospective des choses que ce que nous avons il y a quelque temps. Nous pouvons vous dire que par exemple, M. NARMINO était préoccupé par rapport aux postes de la magistrature où il ne voyait pas arriver de nouveaux candidats. Nous nous sommes renseignés, il y a deux personnes qui sont aujourd'hui en train de se préparer.

Donc, rien n'est parfait, tout est compliqué, parce que comme le disait Monsieur CELLARIO tout à

l'heure, on a une enquête qui a été faite par EDATER qui répond en grande partie aux préoccupations que vous avez exprimées ce soir. Je crois qu'il serait intéressant de vous la fournir. Je pense que le système tel qu'il existe est jugé comme extrêmement satisfaisant par les boursiers qui ont été audités, qui sur plusieurs années ont été audités. Là où peut-être nous ne sommes pas encore suffisamment performants, c'est la liaison entre l'étude et l'insertion dans l'emploi. Ceci dit, Mme BATTAGLIA, que M. VALERI citait tout à l'heure, fait un travail remarquable. Elle suit personnellement 300 jeunes depuis la sortie du baccalauréat jusqu'à l'entrée dans la vie professionnelle. Sachez donc que nous ne sommes pas inactifs mais que ce n'est pas aussi simple que cela parce que, lorsqu'on s'engage avec quelqu'un, il est difficile en dehors de l'Etat de lui fournir la certitude qu'il aura un emploi.

M. le Ministre d'Etat.- On l'a fait, par exemple, pour former un Inspecteur des Impôts puisque les Services Fiscaux à Monaco étaient très dépourvus de nationaux, il y en avait un ou deux. En ce moment il y a un ou une jeune qui est à l'école des impôts de Clermont Ferrant.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* Il y a aussi deux jeunes Monégasques en fin de formation à l'école française des Inspecteurs du Travail à Lyon, qui vont revenir pour prendre leurs fonctions dans les prochains mois. Il y a aussi trois Monégasques que nous soutenons dans leur formation pour des postes d'Educateurs Spécialisés, qui auront un travail par la suite au Foyer de l'Enfance et au sein de la DASO.

Une précision aussi dans le prolongement de ce que disait M. COLLE. Depuis maintenant quatre ans nous sélectionnons, en partenariat avec la Direction de l'Education Nationale, avec le Service de l'Emploi et avec la Commission d'Insertion des Diplômés et des professionnels, des métiers qui sont porteurs d'emplois en Principauté. Nous allons présenter aux terminales de la Principauté ces métiers et leur dire, bien sûr, vous êtes libres parce que nous sommes un pays de liberté, de choisir votre orientation cela va sans dire, si vous voulez faire agronome ou astronome c'est votre liberté. Il est hors de question que l'Etat monégasque soit directif. Par contre, nous pouvons vous garantir, si vous choisissez juriste de banque, ingénieur dans le bâtiment et on va présenter les métiers par des professionnels, souvent des jeunes diplômés justement, qui sont proches des élèves de terminale, parce qu'ils ont juste terminé leur

formation ; si vous voulez travailler dans l'hôtellerie, dans les métiers de santé, etc... là, vous êtes certains d'avoir un travail en Principauté.

Donc, nous amplifions cette action chaque année, nous avons élargi cela à des tables rondes l'année dernière où les jeunes ont pu parler plus longuement que dans les présentations un peu formelles avec les professionnels.

Comme le disait le Ministre d'Etat, bien sûr qu'on peut toujours mieux faire, mais beaucoup de choses sont faites et c'est d'ailleurs depuis très longtemps une demande de cette Assemblée, et cela a toujours été mis en œuvre par le Gouvernement.

M. le Président.- Merci. Alors, mes chers collègues, ce débat est passionnant mais il faut que nous avançons. Je vous rappelle que nous devons terminer ce soir l'étude de la liasse budgétaire.

Monsieur BOISSON avait demandé la parole.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'il y a Madame AMORATTI-BLANC qui voulait intervenir sur le sujet, donc je suis prêt à attendre, par courtoisie....

M. le Président.- Je vous en prie, Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord pour siéger à la Commission des Bourses avec Monsieur PASQUIER et Monsieur BARILARO, je souhaite féliciter vraiment l'ensemble du personnel qui s'occupe des bourses, pour leur travail remarquable parce qu'elles effectuent vraiment un travail fastidieux et elles ont une grande écoute auprès de tous ces jeunes. Il faut se rappeler que les bourses sont allouées aux jeunes Monégasques et non pas à leur famille. Il n'en reste pas moins que je connais beaucoup de jeunes Monégasques qui changent d'orientation, justement parce qu'ils sont allés sur le site qui est très bien fait, pour avoir une simulation de combien pourraient coûter leurs études et quelle serait la bourse qui leur est allouée et ils se rendent compte qu'en fait leurs parents ne peuvent pas assumer les frais, le projet de loi n'ayant toujours pas été entériné, donc il est vraiment important de commencer cette information bien en amont et de permettre, comme le dit Monsieur PASQUIER, de donner des bourses plus importantes lorsque ces enfants souhaitent faire des études, aller dans des

écoles prestigieuses, afin qu'ils sachent que l'aide maximale leur sera apportée.

Ensuite, commencer les tables rondes en terminale, je pense que c'est trop tard. Il faut les commencer en seconde maximum, en premier parce qu'en terminale les délais d'inscription sont déjà quasiment demandés pour les grandes écoles et il faut aussi que ces jeunes psychologiquement se préparent à cela, parce que nous avons réellement d'excellents élèves mais il faut les préparer bien en amont.

Je souhaite aussi féliciter Madame BATTAGLIA, effectivement, pour le travail remarquable qu'elle effectue aussi auprès de tous les jeunes parce qu'elle les suit parfois même avant les résultats du baccalauréat et elle les accompagne tout au long de leurs études.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai volontiers attendu d'intervenir parce que je pense que ce sujet sur les bourses est vraiment essentiel et puis a vu la complémentarité de tous les arguments, que ce soit au niveau de la majorité ou de la minorité et ils débouchent tous sur le principe de l'insertion professionnelle que nous avons évoquée depuis que nous avons abordé le chapitre sur les Travaux Publics.

Après que tout cela se soit bien passé nous avons donc tous ces jeunes étudiants monégasques qui arrivent sur le marché du travail. Alors, je pense qu'il y en a certains qui préfèrent aller dans le privé ; d'autres veulent plutôt être fonctionnaires, c'est vraiment être fonctionnaire qui leur plaît ; certains je pense trouvent tout à fait dans le cadre de l'Administration des conditions statutaires et de rémunération tout à fait satisfaisantes. Vous citez Monsieur VALERI, les postes d'Inspecteur du Travail, d'Educateurs Spécialisés, je suis convaincu – je connais un peu le sujet – qu'ils vont avoir une rémunération meilleure que celle qui était en France à grilles comparables. Parce que quelque part, il y a des références à ces grilles par rapport au statut. Ensuite, il reste le problème de Monégasques qui ont fait des études et qui ont une spécialisation, et qui ont des qualifications et qui là, attendent une rémunération plus élevée, quelquefois 30 % à 40 % de plus que l'Administration.

Nous étions partis de ce sujet par rapport à des besoins d'ingénieurs. Je pense que lorsqu'il s'agit de postes dans la finance ou d'ingénieurs il est difficile de pouvoir les accueillir s'ils ont certaines ambitions de rémunération. Malheureusement, vous ne pouvez pas embaucher quelqu'un et le mettre à un poste où la rémunération correspond à une grille telle que par exemple celle d'un Directeur de Service ce n'est pas possible, il doit rentrer dans l'Administration et passer par les différentes étapes. Cela est un dilemme, cela est un problème.

Alors, je dirais presque que lorsqu'il s'agit de Monégasques dans cette situation, je pense à des ingénieurs, notamment, je crois qu'il faut les accompagner pour aller dans le privé. Il faut les accompagner pour qu'ils puissent créer les structures adéquates afin de pouvoir pratiquer l'exercice de leur activité et là, je pense que votre Département qui souvent a besoin d'externaliser, peut s'adresser en priorité à des Monégasques compétents, hautement qualifiés, plutôt que de faire appel à des bureaux

d'études. Là il peut y avoir un travail très intéressant de communication parce que ces personnes-là, de toute façon, ne viendront jamais dans l'Administration parce que vous ne pourrez jamais leur offrir la rémunération, qu'ils attendent. On a souvent eu ce cas-là, on a raté des cerveaux, mais malheureusement les grilles hiérarchiques sont ce qu'elles sont. On ne peut pas mettre des personnes sur n'importe quel poste, selon une grille, simplement parce que nous en avons besoin.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 75 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 76 - TRAVAUX PUBLICS

376.010	- Frais de Personnel.....	2.658.900
376.030	- Frais de Fonctionnement.....	56.500
376.040	- Achat & Entretien Matériel.....	2.200
376.050	- Entretien & Amélioration.....	2.032.000
		<u>4.749.600</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame FRESKO-ROLFO, nous vous écoutons.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

La question concerne l'ensemble des marchés de l'Etat et pas uniquement ceux passés par le Service des Travaux Publics, que ce soit de la fourniture de la cartouche d'encre à la construction d'un immeuble.

L'Etat est amené à passer tout au long de l'année des contrats avec les entreprises privées fournissant des biens et des services. Je souhaiterais avoir quelques précisions sur les mises en concurrence de ces sociétés qui voudraient obtenir les marchés. Sont-elles obligatoires pour tout le monde ? Sont-elles dépendantes du montant estimé ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame le Conseiller, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* - Tous les marchés de travaux sont passés après mise en concurrence, il y a une ouverture de plis qui est organisée et le mieux-disant, qui est souvent le moins-disant mais pas systématiquement, est retenu.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- ... Pardon, Madame GRAMAGLIA, là vous me répondez s'agissant des grosses constructions, mais moi je voulais peut-être m'associer à tous les services, tous les biens et tous les services en fait. Donc est-ce que c'est pour tous les biens et services quels que soient les

montants, cela n'a rien à voir avec un immeuble, je comprends que pour un immeuble vous faites un appel d'offres, une mise en concurrence, mais je voulais savoir concernant le reste.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a un plafond, 20.000 €, au-delà duquel il faut faire un appel à concurrence.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Et passer devant la commission des marchés.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, et passer par la commission des marchés, etc...

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Donc quelles que soient les demandes, à partir de 20.000 € c'est une mise en concurrence...

M. le Ministre d'Etat.- ... Si vous achetez plus de 20.000 € de gommes, par exemple, vous devez passer un appel à candidatures....

(Rires).

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Donc vous mettez souvent pour le marché la condition de la concurrence.

M. le Président.- Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Madame le Conseiller, j'apprécie beaucoup d'entendre parler de mieux-

disant, c'est bien parce que cela n'a pas toujours été le cas, quelquefois c'étaient les moins-disant dans le bâtiment et lorsqu'il y a le moins-disant quelquefois, par la suite, on se rend compte de carences, il y a des problèmes, il y a des malfaçons et cela coûte bien plus cher après.

En fait, où je peux vous rejoindre, cela peut être quelquefois le moins-disant et quelque fois le mieux-disant parce que ce qui est important c'est le juste prix. Et le juste prix, pour l'élaborer, vous avez des personnes très compétentes dans vos Services, vos Services qui savent très bien où se situer à l'ouverture des prix pour savoir quels sont ceux qui en effet sont trop chers, ou ceux qui font des propositions absurdes. Le juste prix, c'est vous qui l'évaluez, et il vous permet de décider si c'est le moins-disant ou le mieux-disant.

M. le Président.- Merci.

Madame le Conseiller, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Le juste prix qui nous permet d'éliminer le maillon faible.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 76 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 78 - DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN

378.010	- Frais de Personnel.....	8.560.700
378.030	- Frais de Fonctionnement.....	147.700
378.040	- Achat & Entretien Matériel.....	660.200
378.050	- Entretien & Amélioration.....	5.316.600
378.060	- Frais Propres Activité Service	1.558.700
		<u>16.243.900</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 78 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 84 - POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 - Postes et Télégraphes	11.787.000
---------------------------------------	------------

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 84 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 85 - SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 - Frais de Personnel.....	1.201.000
385.030 - Frais de Fonctionnement.....	167.200
385.040 - Achat & Entretien Matériel.....	280.500
385.050 - Entretien & Amélioration.....	35.000
	<u>1.683.700</u>

M. le Président.- Merci. Puisque nous en sommes au Service des Titres de Circulation, Monsieur le Ministre où en sont les plaques minéralogiques personnalisées ?

Madame le Conseiller, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* L'étude est terminée, je ne vais pas vous faire un exposé de l'étude parce que ce serait trop long mais si vous voulez on pourra faire une réunion spécifique là-dessus. Nous avons déterminé les grands principes du projet de commercialisation de plaques d'immatriculation personnalisées. L'objectif de ce dispositif est de générer des recettes, en permettant aux usagers de choisir librement l'immatriculation de leur véhicule. Il convient maintenant d'adapter ce dispositif avec le nouveau système informatique.

Il est proposé d'ajouter un 5^{ème} caractère à la plaque, les combinaisons à 4 caractères demeurant les

immatriculations dites traditionnelles. Il y a lieu de rappeler que le format actuel des plaques ne permet pas d'aller au-delà de 5 caractères, pour des raisons de lisibilité. Pour ces mêmes raisons, la plaque avant devra adopter le même format que celle située à l'arrière du véhicule.

Dans un deuxième temps, la composition des plaques personnalisées pourra s'étendre à davantage de caractères pour se rapprocher du format européen, mais aussi ouvrir les combinaisons à 1, 2 ou 3 caractères dans le cadre de vente aux enchères.

M. le Président.- Merci beaucoup de vos réponses.

Monsieur le Vice-Président souhaite intervenir et ensuite Monsieur ALLAVENA et Monsieur BOISSON.

M. Christophe STEINER.- Juste une question. A l'heure actuelle je ne pense pas que les gens soient propriétaires de leur plaque alors est-ce que cela doit entraîner une modification des textes ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Non les personnes ne seront pas propriétaires de leur plaque non plus, mais d'un droit d'utilisation.

M. le Président.-... Un service de location en fait ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* L'attribution des plaques d'immatriculation personnalisées consiste à réserver et/ou vendre un droit d'utilisation d'un numéro qui reste dans tous les cas la propriété de l'Etat. Le service de réservation est uniquement proposé sur internet. Le demandeur doit être majeur le jour de sa demande, avoir sa résidence principale en Principauté ou avoir l'intention d'y résider. Seuls les véhicules de tourisme, utilitaires et poids lourds peuvent être immatriculés avec une plaque personnalisée. Les deux-roues sont exclus du dispositif à 5 caractères, leurs plaques étant plus petites. Le nombre de droits de réservation est limité à 20 en même temps, afin d'éviter l'acquisition de masse par une même personne et le risque spéculatif. Une attention particulière devra être portée lors de l'instruction des demandes, une même personne pouvant réserver avec plusieurs identifiants. Le seul numéro libéré (perdu ou restitué) sera remis dans le circuit de vente après un délai de deux mois.

Dans un premier temps, la taille des plaques reste au format actuel, à l'exception de la plaque avant qui sera identique à celle de l'arrière pour des raisons de visibilité dictées par la Direction de la Sécurité Publique. Ce dispositif est amené à évoluer, l'ajout d'un 5^{ème} caractère n'étant qu'une première étape. Il pourra, en effet, être envisagé d'adopter le format des plaques minéralogiques des pays européens ce qui offrirait la possibilité d'étendre le nombre de caractères. Cette modification ne serait envisagée qu'ultérieurement car elle suppose un changement de plaques pour l'ensemble du parc automobile.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Excusez-moi si la question n'est pas pertinente ou si vous y avez déjà répondu, mais on a tous mis en évidence, lors des séances précédentes, les difficultés de fonctionnement du Service de la Circulation et là, on note une baisse spectaculaire de son budget aussi bien au niveau des Ressources Humaines que d'autres

lignes. Est-ce qu'il y a là aussi une réaffectation ? Pouvez-vous nous la préciser simplement ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, Madame GRAMAGLIA va vous donner des précisions, mais nous avons enlevé un Service dans le Service.

Madame GRAMAGLIA, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Effectivement, existait au sein du Service des Titres de Circulation le CIGN, cellule composée d'une douzaine de personnes, qui s'occupait de la surveillance des caméras sur les principales voies de circulation. Cette cellule a été transférée à la Direction de l'Aménagement Urbain à l'exception de 2 personnes, plus spécifiquement en charge de la mobilité, qui ont intégré la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité. A une époque où la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité devait faire face à un surcroît considérable de travail, une partie de ses missions relatives à la mobilité a été transférée au Service des Titres de Circulation. L'expérience a démontré qu'il était préférable qu'elle recouvre l'ensemble de ses prérogatives en matière de mobilité, que ce soit au niveau de la CAM, au niveau des TER, des trains et de la circulation interne en Principauté de Monaco.

D'autres aménagements vont être réalisés. Une nouvelle implantation des différents services à la zone F va avoir lieu prochainement, permettant ainsi au Service des Titres de Circulation d'accroître la superficie occupée, étant précisé que ce jeu de chaises musicales va nécessiter au préalable des travaux de réaménagement.

M. le Président.- Merci.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- La suite de la question n'était pas celle-là, mais c'était que donc, par référence, l'augmentation des charges de personnel de la DAU sur laquelle nous n'avons pas posé de question tout à l'heure, ce n'est pas une augmentation de ressources pour faire le travail qu'ils font actuellement, c'est plutôt cette migration...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Cette migration, exactement. Deux personnes à la DEPUM, une dizaine à la DAU avec un transfert de crédits idoines.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.
Monsieur BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Madame le Conseiller, vous avez certes en partie répondu à la question, mais plus précisément pour rassurer le public, le public qui souhaite ne plus avoir d'attente dans ce Service, vous avez pris des dispositions, vous allez donc avoir de nouveaux locaux et une réorganisation au niveau du personnel. Quand tout cela va pouvoir se mettre en place ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Au niveau des locaux c'est un jeu de chaises musicales puisque nous allons récupérer des espaces qui se trouvaient à un niveau supérieur, locaux occupés actuellement par Monaco Telecom et qui permettront une réorganisation globale de différents services administratifs.

Au Budget Primitif, un poste supplémentaire a été affecté audit service et au Budget Rectificatif que vous venez de voter, il y a également un poste supplémentaire. Ces deux postes viendront donc renforcer les effectifs du Service de la Circulation. Ensuite, nous allons réorganiser le fonctionnement interne. Nous sommes en train de réfléchir à de nouvelles procédures en interne, cela se fera très rapidement. Ces modifications à venir, je l'espère, devraient rapidement permettre une amélioration qualitative du Service.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 86 - SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 - Service des Parkings Publics 20.176.400

M. le Président.- Merci. Nous en avons déjà parlé.

Je mets ce chapitre 86 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller.
La parole est à Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai juste une petite question, je reviens aux plaques d'immatriculation, pour une vérification. Il paraîtrait, cela me surprend et m'étonne, qu'on ait une plaque d'immatriculation avec un « V » selon le mode de paiement de son véhicule. Autrement dit, si vous prenez votre véhicule en leasing vous avez droit à un « V », si vous ne le prenez pas en leasing vous n'avez pas de « V ». Ce n'est pas très grave en tant que tel mais je me demande si cela ne relève pas de la Commission des Informations Nominatives. Si tout le monde sait comment vous payez votre voiture, cela me paraît un peu étrange.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vais le vérifier. Il me semblait que le « V » était pour des voitures de location.

M. le Président.- Parfait.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 85 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 87 - AVIATION CIVILE

387.010	- Frais de Personnel	882.400
387.020	- Frais Etudes & Formation	21.000
387.030	- Frais de Fonctionnement.....	11.400
387.040	- Achat & Entretien Matériel.....	1.189.000
387.060	- Frais Propres Activité Service	700.000
		<u>2.803.800</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 87 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.

CH. 88 - SERVICE DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS PUBLICS

388.010	- Frais de Personnel	1.916.800
388.030	- Frais de Fonctionnement.....	29.300
388.040	- Achat & Entretien Matériel.....	13.000
388.060	- Frais Propres Activité Service	31.000
		<u>1.990.100</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 88 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

389.010	- Frais de Personnel	911.300
389.020	- Frais Etudes & Formation	92.000
389.030	- Frais de Fonctionnement.....	88.900
389.040	- Achat & Entretien Matériel.....	177.900
389.060	- Frais Propres Activité Service	181.200
		<u>1.451.300</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 89 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.90 - DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

390.010	- Frais de Personnel.....	612.800
390.030	- Frais de Fonctionnement.....	21.000
390.040	- Achat & Entretien Matériel.....	137.000
390.050	- Entretien Amélioration Locaux.....	330.000
390.060	- Frais Propres Activité Service	1.000
		<u>1.101.800</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 90 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.92 - DIRECTION DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

392.010	- Frais de Personnel.....	599.100
392.030	- Frais de Fonctionnement.....	26.100
392.040	- Achat & Entretien Matériel.....	32.000
392.060	- Frais Propres Activité Service	350.000
		<u>1.007.200</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur POYET, je vous en prie.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite de ce chapitre, inscrit au Département de l'Équipement, pour évoquer le développement de l'Économie Numérique. Parce que nous évoquons ici « l'économie », nombre de ces propos s'adresseront donc à Monsieur CASTELLINI.

Comme je l'évoquais dans ma déclaration de politique générale lundi soir, je suis certain que l'Économie Numérique peut devenir un nouvel axe de développement de la Principauté, complétant ceux de l'Immobilier ou de la Finance.

Mais pour ce faire, nous devons être agiles dans le domaine législatif et, réactifs dans la publication des textes d'application.

Nous devons au plus vite et conformément à vos déclarations, Monsieur le Ministre, préciser les

éléments techniques de la loi sur l'Economie Numérique dans les textes réglementaires, en n'oubliant rien au passage : valeur probante, certificat et signature électronique, chiffrage propre à Monaco, recommandé électronique.

Mais d'autres sujets doivent suivre, notamment l'Identité Numérique, le coffre-fort numérique, la protection des données individuelles. Nous y travaillons, nous vous ferons des propositions très prochainement.

Il faut que Monaco devienne une terre d'expérimentation, que le concept de « Smart City » devienne réalité, cela doit aussi concourir à l'attractivité de Monaco. Vous évoquiez aussi Monsieur le Conseiller, des fonctions d'accélérateur ou d'incubateur, nous pouvons donner une nouvelle dynamique à la place monégasque.

J'ai eu l'opportunité d'évoquer tout cela avec Monsieur CASTELLINI, je reste à votre disposition, si vous le souhaitez bien sûr !

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET de votre intervention.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Simplement pour indiquer, effectivement, que je suis également tout à fait disposé à ce que l'on avance ensemble sur ces sujets.

Un seul exemple, j'ai reçu cette après-midi pendant une heure – et si j'avais eu davantage de temps j'aurais volontiers passé plus de temps avec cette jeune équipe – deux personnes qui ont été primées lors du récent concours de la Jeune Chambre Economique, j'en avais déjà dit un mot lors d'une précédente séance, qui

sont justement actifs dans le domaine de « Smart City », de l'urbanisme, de la mobilité, toutes les problématiques que l'on a évoquées depuis le début de nos Séances Publiques. On a la chance qu'il s'agisse en plus d'un projet qui est porté par une compatriote et je tenais véritablement à montrer tout l'engagement qui est le nôtre puisqu'elle a bénéficié d'une récompense, d'un chèque, qui devra l'aider à se développer. Ce qui m'intéressait aussi surtout était de dire de quels services annexes ce type d'entreprise peut avoir besoin, on parle justement d'incubation, d'accélération dans une étape ultérieure mais dans un premier temps, les locaux, le mentoring, justement la confrontation avec des projets similaires peut-être qui ont rencontré un certain succès dans d'autres villes. L'idée d'utiliser et on y arrivera sans aucun doute, Monaco comme un laboratoire, parce qu'on évoque souvent la taille de notre pays, les contraintes géographiques, enfin tout ce qui parfois peut s'avérer gênant, un handicap, un facteur négatif, que sais-je encore, mais dans certains cas de figures surtout lorsqu'il s'agit d'une expérimentation à échelle humaine, au contraire, cela doit s'avérer un atout.

Donc, merci de votre proposition, je rebondirai bien volontiers sur votre offre et nous travaillerons ensemble dans ce secteur.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 92 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.93 - DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA MOBILITÉ

392.010	- Frais de Personnel.....	1.686.600
392.030	- Frais de Fonctionnement.....	69.400
392.040	- Achat & Entretien Matériel.....	2.500
		1.758.500

M. le Président.- Merci. Nous en avons parlé tout à l'heure.

Je vais donc mettre ce chapitre 93 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

G) SERVICES JUDICIAIRES

CH. 95 - DIRECTION

395.010	- Frais de Personnel.....	1.226.800
395.020	- Frais Etudes & Formation	229.000
395.030	- Frais de Fonctionnement.....	585.000
395.040	- Achat & Entretien Matériel.....	5.300
		<u>2.046.100</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 95 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.96 - COURS ET TRIBUNAUX

396.010	- Frais de Personnel.....	4.445.200
396.030	- Frais de Fonctionnement.....	2.354.100
		<u>6.799.300</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 96 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH.97 - MAISON D'ARRET

397.010	- Frais de Personnel.....	2.156.500
397.030	- Frais de Fonctionnement.....	52.000
397.040	- Achat & Entretien Matériel.....	259.000
397.060	- Frais Propres Activité Service	305.900
		<u>2.773.400</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 97 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1. 2. 3.

CH. 1 - CHARGES SOCIALES

401.130	- Charges sociales - Titulaires.....	81.453.000
401.230	- Charges sociales - Non Titulaires.....	20.378.700
401.231	- Caisse Prévoyance retraites avocats	265.900
		<u>102.097.600</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - PRESTATIONS ET FOURNITURE

402.265	- Transp. & Déménag. Fonction	50.000
402.317	- Réparations Civiles	40.000
402.330	- Prestations Services Téléphoniques.....	3.775.000
402.3311	- Nettoyage Locaux Prestations.....	2.900.000
402.334	- Eau, Gaz, Electricité, Climat. B.D.....	4.000.000
402.336	- Chauffage des Immeubles Domaine Publique	395.000
402.337	- Logements de Fonction	3.122.500
402.338	- Location de Locaux Usage Administratif.....	2.413.000
402.3391	- Assurance Immeubles.....	2.065.000
402.3392	- Assurance Véhicules, Bâteaux	491.000
402.371	- Habillement du Personnel Adm.....	17.000
		<u>19.268.500</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - MOBILIER ET MATERIEL

403.352	- Mobilier des Services adm.	396.000
403.353	- Mobilier des Ets d'Enseignement	360.000
403.3541	- Entretien & Manutention Matériel Education.....	90.000
403.3542	- Entretien & Manutention Matériel Administratif.....	120.000
403.355	- Mobilier des Ambassades.....	203.500
402.356	- Mobilier des Eglises	53.800
403.360	- Rés. Radio Numérique Cardelina.....	363.500
403.368	- Matériel Informatique Services Administratif	2.200.000
403.3681	- Matériel Informatique Ets d'Enseignement	496.500
403.369	- Entretien Matériel Informatique.....	12.000
403.370	- Location Photocopieur Service Administratif.....	350.000
		<u>4.645.300</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - TRAVAUX

404.381	- Petits Travaux & Entretien.....	4.425.000
404.383	- Réparation & Entretien Ambassades.....	511.200
		<u>4.936.200</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - TRAITEMENTS - PRESTATIONS

405.115	- Traitement Tit. Personnel Service	100.500
405.215	- Traitement Non Tit. Personnel Service.....	1.000.900
		<u>1.101.400</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - DOMAINE IMMOBILIER

406.000	- Domaine Immobilier.....	36.006.300
---------	---------------------------	------------

M. le Président.- Merci, nous en avons déjà parlé.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - DOMAINE FINANCIER

407.000	- Domaine Financier.....	320.600
---------	--------------------------	---------

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 5 - SERVICES PUBLICS

CH. 1 - ASSAINISSEMENT

501.231 - Déficit Caisse Complémentaire Retraite	400.000
501.4321 - Nettoyement de la Ville	10.820.000
501.4322 - Collecte et Incinération	14.200.000
501.4323 - Assainissement Collecte Pneumatique.....	150.000
501.436 - Station d'Épuration.....	900.000
	<u>26.470.000</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Non, nous en avons suffisamment parlé à l'ouverture de nos débats, mercredi.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - ECLAIRAGE PUBLIC

502.434 - Consommation.....	1.455.000
502.435 - Entretien des Installations	2.060.000
	<u>3.515.000</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur FICINI, je vous en prie.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

On va faire un peu d'écologie. Je ne voudrais pas marcher sur les plates-bandes de mon collègue, mais j'ai une remarque à faire sur la consommation énergétique de notre pays. J'ai le sentiment que nous sommes vraiment dans la surconsommation et que nous devrions faire preuve un petit peu de modération.

D'une part, cela nous permettrait de diminuer de manière conséquente la facture énergétique, ce qui en soit n'est pas négligeable, mais ce serait surtout, d'autre part, un geste évidemment symbolique car on ne peut pas faire d'un côté ce que l'on montre du doigt de l'autre.

La Principauté est un ardent défenseur de la planète, elle prône le respect de l'environnement et de l'écologie, mais pour le cas présent elle ne donne pas le bon exemple.

J'ai assisté dernièrement à la conférence organisée par l'U.I.P. dans le cadre de la COP21 avec mon collègue Monsieur GRINDA, et nous avons entendu des discours forts, nous avons entendu de louables intentions, mais surtout nous avons entendu une véritable prise de conscience de la part des acteurs de cette conférence, notamment sur la surconsommation des énergies traditionnelles.

Le Fonds Vert, qui va être mis en place, aura certes amené une réflexion sur cette question, mais je pense que d'ici là, c'est peut-être à nous de corriger le tir, notamment, par une réflexion. Une idée m'est venue lorsqu'on discutait, je vous la livre : lorsque nous

sommes au-dessus du Vistaero, on voit Monaco et on a l'impression qu'on n'a même pas besoin d'allumer les lumières le soir pour y voir clair. Donc, peut-être déjà un candélabre sur deux diminuerait déjà la facture par deux, c'est une réflexion à mener parmi d'autres.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- C'est en cours. Nous avons parlé des ampoules à basse consommation...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Monsieur le Ministre parle d'une expérience d'ampoules à basse consommation et nous allons modifier tout le système d'éclairage de la Principauté et vous, vous parlez de réduire encore plus l'éclairage global de la Principauté.

La création d'une cellule sur la transition énergétique, puisque vous avez parlé du Fonds Vert, a pour objectif d'assurer le management des projets de limitation des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies décarbonnées. Cela correspond à l'engagement du Souverain annoncé à la COP21. Un engagement très fort puisque nous sommes avec la Suisse un des pays qui a le plus fort engagement puisque le Souverain a déclaré « moins 50 % de gaz à effet de serre en 2030 par rapport 1990 ».

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - EAUX

503.436 - Consommation.....	1.350.000
503.437 - Entretien des Installations	240.000
	<u>1.590.000</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - TRANSPORTS PUBLICS

504.438 - Compagnie des Autobus MC - Minoration Recette.....	6.920.000
--	-----------

M. le Président.- Merci. Nous en avons également beaucoup parlé.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Pour l'information de mes collègues, je voulais leur signaler que Madame le Conseiller m'a donné les chiffres exacts concernant l'abonnement pour le bus scolaire pour les enfants.

Les chiffres que je vous avais annoncés étaient quand même faux. Il y a une augmentation sensible entre l'an dernier et cette année à la même date, puisque 882 abonnements supplémentaires ont été souscrits par les parents d'élèves ou directement par les enfants. Nous avons actuellement 4 200 abonnements ce qui sur 5 700 élèves, est quand même un nombre assez conséquent.

Merci Madame, pour vos informations.

M. le Président.- Merci Madame le Conseiller.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - COMMUNICATIONS

505.431 - Diffusion Météo Marine.....	240.000
---------------------------------------	---------

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Avec l'adoption de ce chapitre, mes chers collègues, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Il est 20 heures 15, je vous propose de prendre une heure pour dîner et nous retrouver à 21 heures 15, Monsieur le Ministre si vous en êtes d'accord, pour

continuer et terminer l'étude du budget concernant la Section 6 des Interventions Publiques.

Merci.

(La séance est suspendue à 20 heures 15).

(La séance est reprise à 21 heures 20).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous reprenons l'examen de ce projet de Budget Primitif où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire à la Section 6 sur les Interventions Publiques.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES

I) COUVERTURE DEFICITS BUDGETAIRES COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

CH. 1 - BUDGET COMMUNALE

601.101 - Dot. Globale de Fonctionnement	40.505.000
601.1012 - Subvention Spéciale Commune.....	6.499.600
	<u>47.004.600</u>

M. le Président.- Merci. Traditionnellement, la Haute Assemblée n'intervient pas sur le Budget Communal.

Je mets donc le chapitre 1 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 2 - DOMAINE SOCIALE

602.1011 - C.H.P.G.	3.724.300
602.1013 - Résidence du Cap Fleuri	2.807.600
602.102 - Ecole d'infirmières	682.700
602.103 - Déficit du C.T.S.	1.300.300
602.104 - Office Protection Sociale.....	25.478.200
602.105 - A Quietudine	675.000
602.106 - Centre Rainier III	3.097.700
602.108 - Service Médicale d'Urgence et Réanimation	431.800
	38.197.600

M. le Président.- Merci.

Nous avons déjà parlé du Cap Fleuri, de l'Office de Protection Sociale, du Centre Rainier III dans le cadre des Dépenses d'Equiperment.

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Simplement pour dire que sachant la préoccupation de gestion à la fois de la Direction, mais également des Directeurs d'établissements, à partir du moment où sur un établissement, que ce soit l'hôpital ou une maison de retraite, il y a un déficit, on sait que l'on peut assumer dans la mesure où on veut préserver la qualité des soins et la qualité de l'hospitalisation ainsi que la qualité de l'hôtellerie.

Je crois que cela a déjà été dit mais c'est toujours bon de le répéter.

M. le Président.- Vous avez raison de le repréciser, Monsieur BOISSON.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- J'ai une question de béotien, je voulais savoir ce que représentait le Service Médical d'Urgence et de Réanimation ?

Est-ce le Service d'urgence du C.H.P.G. ou est-ce quelque chose d'autre ?

Mme Sophie VATRICAN.- Directeur du Budget et du Trésor.- Oui, en effet, c'est la compensation financière de la prise en charge par l'hôpital du Service mobile d'Urgence.

M. le Président.- En fait cette subvention vient en plus des dotations normales, c'est cela ?

Mme Sophie VATRICAN.- Directeur du Budget et du Trésor.- En fait c'est le surcoût de la prise en charge par l'hôpital du Service d'urgence.

M. le Président.- D'accord.

M. Christian BARILARO.- Et les frais de fonctionnement du personnel ?

Mme Sophie VATRICAN.- Directeur du Budget et du Trésor.- C'est un coût qui est déterminé par la comptabilité analytique de l'hôpital.

M. Christian BARILARO.- Et ce n'est pas grand-chose finalement 400.000 €, ce sont des médecins qui

interviennent dans le cadre de l'urgence, qui sortent avec les véhicules, ce sont des équipements.

M. le Président.- Docteur ROBINO, je vous en prie.

M. Christophe ROBINO.- Le SMUR donc ?

M. le Président.- Pardon ?

M. Christophe ROBINO.- Le SMUR.

M. le Président.- Le SMUR oui, c'est cela.

M. Christophe ROBINO.- En fait, c'est l'équivalent du SAMU, ce sont donc des véhicules qui comportent un certain nombre d'équipements médicaux, évidemment, avec un médecin, qui sont appelés en général par les Services de Secours, par les Pompiers qui sont souvent les premiers sur un accident et qui, en fonction de la gravité estimée de l'accident vont soit prendre en charge le patient et le ramener à l'hôpital soit, appeler une équipe médicale qui viendra éventuellement réaliser sur place les gestes de réanimation d'urgence qui doivent être faits.

Ce sont des véhicules qui comportent des batteries, qui sont équipés de respirateur, de seringues électriques et qui emportent un certain nombre de médicaments, notamment, des médicaments servant à la réanimation et qui vont permettre un conditionnement du patient soit au domicile si c'est un infarctus, soit sur la chaussée si c'est un accident de la voie publique et ainsi sécuriser au plus tôt et au plus près la victime soit de l'accident, soit de la maladie.

C'est donc un Service qui est extrêmement précieux, utile, qui fait partie du dispositif global de prise en charge des accidents et des patients et qui nécessite, bien évidemment, des véhicules, du matériel et c'est pour cette raison qu'il y a un certain nombre de crédits qui sont demandés et qui sont, à mon sens, totalement justifiés puisque c'est l'extension des urgences en ville.

M. le Président.- Merci de ces explications.

Monsieur BARILARO.

M. Christian BARILARO.- Merci Docteur.

J'ai une autre question, je voulais savoir pourquoi les colonnes, résultat 2014 et Primitif 2015, n'étaient pas renseignées au niveau du C.H.P.G. et que la dotation reprend au Rectificatif 2015 ?

Je vous remercie.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.* Il s'agit en fait du résultat de l'exécution budgétaire de l'année 2014. En fait le C.H.P.G. a connu un excédent de recettes et donc il n'y a pas eu de versement de subvention.

Au niveau du Budget Primitif 2015 le budget a été présenté en équilibre par le C.H.P.G. donc il n'y avait pas d'inscription non plus.

M. le Président.- Merci, Madame.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite de la ligne consacrée à l'Office de Protection Sociale, même si maintenant cela porte un autre nom, pour évoquer le sujet de la dépendance.

Nous nous félicitons tous de notre modèle de santé, de la qualité des soins des établissements de santé ou des prestations offertes dans les maisons de retraite.

Plus particulièrement chez nous, l'espérance de vie augmente, se pose inévitablement le problème des retraites dans un premier temps puis de la dépendance dans un second temps.

La question a été soulevée au cours des réunions de préparation des Séances Publiques et j'ai noté qu'à l'horizon 2030, le coût serait de l'ordre de 12 M€ mais contrairement à mon attente, vous concluez vos propos par l'absence de risque.

Certes, notre système n'est pas au bord de l'implosion – qui s'en plaindra, certainement pas moi – mais faut-il pour autant attendre pour agir ?

Je préférerais une mesure indolore, tant que cela est possible, que de prendre des mesures drastiques face au chaos. D'autant que nous le savons tous, c'est une bombe à retardement que nous avons là, rien ne s'arrangera tout seul !

Je n'aurai pas la prétention de vous dire ce qu'il faut faire – je ne suis pas compétent sur la question – mais n'est-il pas le moment de mener des études, de faire des simulations ?

Par exemple, est-ce que la participation doit être un pourcentage des revenus ou faut-il mettre en place des seuils afin de protéger les bas salaires ? Faut-il restituer les sommes collectées aux personnes n'ouvrant pas de droits sur notre sol, je pense aux salariés pendulaires ?

La réforme des retraites pour le secteur privé a été faite, vous avez lancé un travail de réflexion sur les retraites de la Fonction Publique, il nous reste à lancer un travail similaire pour la dépendance, en tout cas, voilà ce que je souhaiterais.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

On va grouper les questions. Monsieur ROBINO et ensuite Monsieur ROBILLON.

M. Christophe ROBINO.- Je suis heureux que Monsieur POYET reprenne ce sujet puisque lors de ma déclaration de politique générale je l'avais abordé et j'avais conclu en fait que, même si je partageais l'analyse du Gouvernement pour la situation actuelle, sachant que la situation budgétaire telle qu'elle nous était présentée était favorable et permettait de couvrir au jour d'aujourd'hui le coût de la dépendance. L'étude actuariale qui avait été faite montrait qu'en 2030 ce coût allait considérablement augmenter.

Il est certain que si le budget restait en l'état on pourrait couvrir cette dépendance, pour autant le mieux étant de prévenir plutôt que de guérir j'en avais conclu que peut-être il valait mieux se poser la question sur le modèle du Fonds de Réserve Constitutionnel de constituer un Fonds de Réserve pour la Dépendance à titre de précaution...

M. Thierry POYET.-... Je ne me souvenais pas de la fin de votre intervention, je me souvenais du début...

M. Christophe ROBINO.- ... Eh bien voilà, un petit rappel est de mise...

Donc, je crois réellement que même si ce Fonds n'a pas d'utilité dans les années à venir, pour autant, il me semble que c'est une mesure de sécurité et que c'est cette sécurité qui a toujours prévalu dans les décisions des autorités monégasques, concernant la prise en charge de nos aînés, de notre modèle social, de la santé et je crois que c'est une vraie réflexion, une vraie question qu'il faut poser.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

On avait déjà eu cette discussion en séance privée mais je me permets aussi de redire ce que j'ai dit en séance privée, que je suis absolument d'accord avec la

position de Monsieur POYET concernant au moins la réflexion pour constituer un Fonds au sens large, ou une assurance, un système qui couvre la dépendance dans les années à venir parce qu'il est vrai que c'est une espèce de « bombe » qui va risquer de nous éclater à la figure dans quelques années. On en a déjà discuté avec Monsieur le Ministre d'Etat, dès 2010 lorsque j'étais à la place de Monsieur NOUVION même s'il est vrai que pour l'instant il n'y a pas de conséquence.

Je crois qu'il faut que les gens se préparent au fait que la dépendance est en train de devenir exponentielle et les dépenses vont être conséquentes dans les années à venir et ce n'est pas lorsqu'on sera dans une situation catastrophique, où on devra chercher des fonds dans l'urgence, que l'on devra se poser la question. Donc, je pense qu'effectivement, le moment est venu pour poser le problème et réfléchir à des solutions.

La dépendance c'est aussi une fierté pour notre pays et de dire que nous acceptons d'assumer les risques, que notre population vieillissante va nous coûter, c'est comme cela qu'on reconnaît la qualité d'une société, aussi ce qu'elle représente et ce qu'elle admet comme coûts en faveur des générations qui l'on précédée. Je crois qu'il est important pour nous de dire « on doit couvrir ces besoins ». Donc, réfléchissons.

Je sais que Monsieur VALERI n'a pas exactement la même manière aigüe de le dire, je pense et j'espère qu'il a la même manière de le voir sur l'avenir. Son sourire me rassure de ce point de vue-là. Pour le timing, je ne sais pas exactement mais je crois qu'il faut dès à présent poser le débat, se dire qu'il y a un vrai problème qui va faire jour dans quelques années, peut-être dans cinq ans, peut-être dans dix ans, peut-être dans trente ans, j'espère le plus tard possible, mais ce n'est pas en prenant la décision dans trente ans qu'on règlera le mieux possible ce problème.

Donc, voilà c'était pour m'associer aux propos de Monsieur POYET et de Monsieur ROBINO sur ce sujet qui me semble être un sujet qui n'est pas du tout politicien mais éminemment politique.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON. Je m'associe à vos propos et à l'analyse faite. C'est un sujet de société, de nos sociétés, parce que nous serons tous concernés, soit nous directement, soit dans nos familles et cela arrivera. La seule certitude, c'est que cela arrivera, après on peut discuter sur les modalités, le temps, le timing...

Je vais à présent passer la parole à Monsieur le Conseiller VALERI.

Excusez-moi, j'ai oublié Madame AMORATTI-BLANC, je suis désolé, Madame.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je tiens à m'associer à mes collègues pour ce qu'ils viennent de dire et je suis tout à fait en phase avec eux, effectivement.

Monaco prône l'excellence, c'est surtout l'excellence dans les soins de la filière gériatrique et je suis témoin au quotidien de l'excellence des soins qui sont prodigués dans les maisons de retraite et je pense, effectivement, même si c'est peut-être pour certains nationaux ou résidents à Monaco, des mesures qui restent impopulaires mais il faut penser à créer un Fonds de Réserve parce que c'est important pour nos aînés, pour le futur. Actuellement les dépenses sont maîtrisées mais dans l'avenir, avec l'augmentation de la grande dépendance je crois qu'il faut y penser maintenant parce que sinon ce sera une véritable bombe à retardement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame.

Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement - Ministre pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci, Président.

Tout d'abord merci à ceux qui rappellent, effectivement, que la Principauté est exemplaire en matière de prise en charge de la dépendance en particulier et des problématiques liées à nos aînés en général. Sur ce point le Gouvernement, évidemment, vous assure qu'aujourd'hui, demain et toujours, ce pays sera exemplaire en matière de prise en charge de nos aînés et donc, bien sûr, de la dépendance.

Il est exemplaire par sa prestation autonomie qui permet à chacun, selon ses moyens, de participer au financement de ses besoins. Exemplaire si l'on veut rester à domicile son et Dieu sait que ce pays aussi fait beaucoup et la Mairie y contribue à sa place pour le maintien à domicile de nos aînés, c'est l'idéal, lorsqu'on est encore en bonne santé. En tout cas si son état de santé le permet, l'idéal est évidemment de rester chez soi.

Exemplaire par les maisons de retraite plus ou moins médicalisées qui ont été créées. Rappelons en 2010 l'ouverture de « A Qietüdine », 70 chambres individuelles en maison de retraite peu médicalisée. Rappelons-nous, bien sûr, l'ouverture du Centre

Rainier III qui est notre vaisseau amiral pour la gérontologie avec 210 chambres en 2013 où, là, on prend en charge la grande dépendance aussi et d'autres maladies dégénératives neurologiques. Rappelons-nous ce que nous sommes en train de faire ensemble pour le Cap Fleuri, nous en avons parlé l'autre soir. Les travaux du Cap II vont bientôt démarrer sous le contrôle de Mme GRAMAGLIA et de ses Services et ensuite nous attaquerons immédiatement la reconstruction et la rénovation complète du Cap I. Tout cela nous donnera environ 200 chambres individuelles, de grande qualité, dans une maison de retraite médicalisée. Tout ceci nous le devons et, sur ce point nous sommes d'accord, pour nos aînés et pour nos futurs aînés dont d'ailleurs nous serons, sans doute, nous-mêmes bénéficiaires !

Le Gouvernement se préoccupe de ce que vous dites concernant le financement de la dépendance, depuis 2011 au moins. On peut comprendre vos craintes et sur des sujets comme celui-là. Il faut savoir de quoi on parle à partir, effectivement, d'études sérieuses. Nous avons commandé une étude à un Cabinet spécialisé. Elle date de 2011. Elle démontre, Monsieur POYET l'a redit de manière tout à fait objective, que le coût de la dépendance est maîtrisé, en tout cas de la prestation autonomie qui permet à la fois de payer soit les auxiliaires de vie, le maintien à domicile, soit la part que la famille ou la personne ne peut pas payer pour le prix de la résidence de retraite. Cette prestation peut être utilisée soit à la maison, soit pour être en établissement. Pour cela, nous savons que la population va évoluer d'environ un demi-millier de personnes aujourd'hui à environ un millier dans les vingt prochaines années. C'était en 2011, donc je vous parle de l'horizon 2030. Nous savons que le coût, vous l'avez dit Monsieur POYET, est actuellement de 5 M€, il sera de presque 12 M€ en 2030. Pour être objectif – vous ne l'avez pas dit, je l'ajoute parce que sinon ce ne serait pas un chiffre juste – il faut ajouter qu'actuellement nous avons aussi un déficit d'exploitation de nos trois établissements, Cap Fleuri, A Qietüdine, Centre Rainier III, de l'ordre de 6 M€ par an. Donc, c'est plutôt 11 M€ que 5 M€ aujourd'hui, et ça serait 18 M€ en 2030. Ceci dit, 18 M€, cela représente moins de 2 % du budget de l'Etat donc cela reste des sommes extrêmement maîtrisées. pour le budget de l'Etat.

Suite à cette étude, vous le souhaitiez également, nous avons réuni tous les partenaires concernés par la question. D'ailleurs, un élu était là mais il n'était pas là en tant que Conseiller National mais en tant que représentant de la Fédération Patronale (la FEDEM). N'est-ce pas Monsieur CLERISSI, vous avez participé à cette réunion, qui s'est tenue le 29 septembre 2014 ?

Autour de la table, nous avons les représentants des syndicats de salariés parce qu'une des premières mesures pourrait être de dire, on crée une cotisation salariale pour financer un Fonds dépendance, c'est ce qu'ont fait les Allemands. Nous avons également les représentants des employeurs, parce qu'une autre mesure pourrait être d'augmenter les charges patronales, et de faire payer aussi les entreprises. Nous les avons autour de la table, ce qui me semble normal de consulter ceux qui seraient les premiers concernés par d'éventuelles mesures que nous prendrions ; autour de la table nous avons aussi la Chambre Monégasque des Assureurs, parce qu'une autre solution pourrait être une assurance obligatoire pour tous les résidents de la Principauté. Et, ensuite les Caisses Sociales parce qu'elles financent aussi en partie le coût de la dépendance par la prise en charge du forfait soin des personnes âgées hospitalisées ou en maison de retraite.

Vous conviendrez avec moi qu'à la tête de la Direction des Caisses Sociales, M. Jean-Jacques CAMPANA, son Directeur, est un homme extrêmement rigoureux, très soucieux de l'équilibre budgétaire des Caisses. Il l'a largement démontré depuis de nombreuses années dans ses fonctions. Ensuite, nous avons réuni, bien sûr, tous les Services de l'Administration qui pourraient être concernés, le Département des Finances et mon Département notamment. Cette table ronde a donné lieu à de nombreux échanges et le Directeur des Caisses Sociales, par exemple, a expliqué qu'à son avis il n'était pas nécessaire de prendre des mesures qui, pour le moment, ne sont pas utiles. Les Caisses de Sécurité Sociale sont, je vous le rappelle, à Monaco en équilibre ou en excédent, donc il n'y a pas de problème de déficit comme dans tous les pays qui ont dû prendre des mesures ou qui n'en ont d'ailleurs même pas prises encore, même s'ils ont depuis vingt ans des déficits. Nous, nous n'avons pas de déficit de nos Caisses Sociales. Un grand défi pour nous consistait à financer l'ouverture du Centre Rainier III, 210 chambres très coûteuses, 120 chambres de long séjour, donc de grande dépendance, et bien les Caisses Sociales nous ont aidé, elles en ont pris en charge une partie importante. Nous avons négocié longuement entre la Direction du C.H.P.G. et la Direction des Caisses. Mon Département a arbitré. Nous avons défini des forfaits qui sont pris en charge aujourd'hui par les Caisses Sociales et ces Caisses sont toujours en équilibre. La C.C.S.S. était en excédent l'année dernière, tout comme la CAMTI. Nous avons financé globalement sans problème l'ouverture du Centre Rainier III. Vous le voyez d'ailleurs il connaît un déficit très maîtrisé de l'ordre de 3M€ pour l'année en

cours.

Donc, à l'issue de ce débat, l'unanimité de tous les représentants, salariés, patrons, Départements du Gouvernement, Direction des Caisses et Assureurs, ont conclu qu'il n'était pas temps de prendre des mesures qui n'étaient pas nécessaires.

Je le répète, moi je ne suis pas favorable, aujourd'hui, à une création d'une nouvelle charge, qu'elle soit patronale ou salariale ou à la création d'une assurance obligatoire, en quelque sorte une taxe sur la dépendance pour tous les résidents. Je pense que la population des résidents, ne comprendraient pas, aujourd'hui, que l'on instaure une taxe obligatoire, une assurance obligatoire qui n'est manifestement pas encore justifiée.

Monsieur ROBINO a évoqué une autre piste, qui est la piste de la création d'un Fonds pour la dépendance qui consisterait en quelque sorte comme on l'a décidé de manière sage ensemble, pour le financement du futur hôpital, à mettre de côté une partie de nos excédents budgétaires pour une dépense future. Sur cette piste-là – et je sais que vous y tenez, vous avez déjà été trois à le redire ce soir – moi, je suis prêt à réfléchir si Monsieur le Ministre d'Etat veut bien qu'on avance. Nous pourrions définir ensemble une somme que nous mettrions de côté à partir de 2017 peut-être. Cela nous laisse le temps de réfléchir ensemble à ces modalités, et nous pourrions créer alors ce que nous appellerions un Fonds de la Dépendance qui serait financé par notre budget aujourd'hui.

Voilà peut-être une piste qui pourrait faire consensus, je vous la propose ce soir.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je crois, Monsieur le Conseiller, que vous parlez d'or. Effectivement, aujourd'hui, nous sommes tous d'accord sur le fait que la situation de l'Etat nous permet de faire face à la dépendance, la situation des Caisses nous permet de faire face à la dépendance et à mon sens comme on l'a fait pour d'autres causes il faut profiter aujourd'hui de mettre de côté un certain bas de laine et constituer ce que j'ai appelé un Fonds de Réserve pour la Dépendance qui nous permettra, le cas échéant, de faire face à ces dépenses si le besoin en était.

Mais je vous rejoins sur la bonne situation aujourd'hui. Mon propos est prévenant !

M. le Président.- Merci.

Monsieur BURINI, je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Je crois que c'est moi qui avais demandé cette étude il y a cinq ou six ans...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... Exactement, Monsieur BURINI, et excusez-moi de ne pas l'avoir rappelé. Mais tout à fait, vous avez été le premier à soulever cette question dans cette enceinte, c'est tout à fait exact.

M. Marc BURINI.- Je voulais revenir sur la philosophie de cette question surtout parce que nous parlons de 2 % du budget de l'Etat ou 1,5 %, mais la vraie philosophie de la question est : est-ce que l'Etat doit entièrement ou partiellement assumer cette charge ? La question est là, je pense. C'est ce que je voulais rappeler. Ce n'est pas tellement que ce soit 1 % ou 2 %, mais tout à l'heure nous avons évoqué les bourses d'études, je crois que c'est pour cela que nous avons créé un prêt étudiants, parce que l'Etat ne doit pas donner plus à quelqu'un qui peut étudier du droit à Nice plutôt qu'à Harvard. Je ne vois pas pourquoi ce serait l'Etat qui paierait la différence. C'est un peu la philosophie de ce que doit faire l'Etat, jusqu'où il doit aller, jusqu'où il doit aider, ma réflexion était plutôt celle-là sur ce sujet.

Merci.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* A moyen et long termes, l'étude nous démontre que jusqu'en 2030, tout ceci est très maîtrisé. Le débat mérite, bien sûr, de se poursuivre l'année prochaine, si on décidait la création d'un Fonds de prévoyance pour la dépendance sur le budget national. Nous avons donc une étude qui nous garantit que jusqu'en 2030 il n'y a pas de problème majeur sur le plan financier. On pourrait certes imaginer si la situation devenait un jour hors de contrôle – mais honnêtement je pense que nous sommes à l'abri pour plusieurs décennies – pourquoi pas, de demander à chaque résident – c'est un peu le sens de votre intervention, Monsieur BURINI – une assurance obligatoire qui donnerait la garantie qu'une partie de ses frais futurs de dépendance soient pris en charge par son assurance personnelle.

Mais, encore une fois, honnêtement, aujourd'hui, pour avoir mené la réforme des retraites je peux vous dire que si certains avaient tenté de la mener et d'ailleurs ils ont essayé cinq ans avant, elle ne serait pas passée, parce que l'opinion publique ne l'aurait

pas comprise et on aurait eu sans doute un grave conflit social, une opposition massive des salariés et cela n'a pas été le cas parce que la réforme a été faite au bon moment. Monsieur le Ministre d'Etat le disait pour un autre sujet hier soir, je crois qu'en politique, il faut faire les choses au bon moment, trop tard c'est trop tard et vous avez raison, mais trop tôt ce n'est pas encore le moment, c'est trop tôt. Donc, je crois que ce que je vous propose ce soir est un compromis, un équilibre qui pourrait je l'espère emporter une large majorité ici si un jour on en débattait plus longuement.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Nous avons eu ce débat en séance privée et moi je souffre d'amnésie, c'est possible, mais je me souviens que vous nous avez répondu il y a un mois de façon assez abrupte que ce n'était pas le moment et que cela était un peu anticipé. Je vois qu'entre temps les choses ont évolué et je m'en réjouis parce que je crois, mes chers collègues, que vous avez posé les mêmes questions. Dans le cadre d'un débat privé, effectivement il faut maintenant, outre l'annonce du principe, qu'on réfléchisse à des modalités raisonnables et qui puissent s'inscrire dans le temps, pour que l'efficacité de ces mesures soit reconnue à terme pour le problème en question.

Monsieur le Ministre vous souhaitez dire un mot.

M. le Ministre d'Etat.- Je voulais simplement dire qu'évidemment je partage totalement l'analyse de Monsieur le Conseiller VALERI ainsi que les interventions des élus. Je pense que c'est une sage précaution de réfléchir à la création de ce Fonds et de réfléchir aujourd'hui dans la perspective de le prévoir au Budget Primitif 2017. La réponse écrite sur ce sujet envoyée par le Gouvernement se terminait en disant, « faisons une évaluation régulière du sujet ». Parce que l'assurance qui est une solution aujourd'hui qui paraît inadaptée, le problème de l'assurance, pour être efficace, exige du temps... on ne s'assure pas pour un sinistre qui arrive demain. Donc si on veut imaginer un système d'assurance volontaire, pas volontaire, est-ce que c'est toute la population, est-ce que c'est seulement les résidents, les nouveaux résidents, cela demande du temps pour être efficace.

Donc, moi j'invite à cette réflexion et à la poursuite de cette réflexion. Réfléchissons d'abord comment créer un Fonds, de quel montant ? Alors, peut-être que l'on peut s'appuyer sur les échéanciers, les échéances rappelées par Monsieur VALERI, on essaie de calculer sur trente ans. Combien le Fonds doit

avoir dans trente ans pour couvrir le coût et ensuite, continuons la réflexion sur d'autres formes de financement...

M. le Président.- ... Une espèce d'obligation à taux 0 ?

M. le Ministre d'Etat.- Je ne sais pas exactement, il faut combien d'argent ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* On pourrait intégrer aussi la prise en charge du déficit de nos maisons de retraite. Pour l'instant, le chiffre que l'étude a mentionné ne porte que sur la prestation autonomie, mais soyons objectifs, la dépendance c'est aussi la prise en charge des déficits d'exploitation des maisons de retraite. Cette année on serait donc à 5 plus 6 soit 11 M€ et en 2030 on serait à 12 M€ pour la prestation autonomie, pour le déficit des maisons de retraite, cette année nous sommes à 6 M€ si je cumule le Cap Fleuri avec A Qiétüdine et avec le Centre de Gérontologie Clinique Rainier III. Donc, on serait autour de 11 ou 12 M€ aujourd'hui et c'est cela chaque année.

M. le Président.- Pourquoi finalement, Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller, si vous en êtes d'accord, ne pas créer un groupe restreint...

M. le Ministre d'Etat.- Oui, oui, bien sûr.

M. le Président.- ... majorité, minorité et se donner six mois afin que l'on puisse réfléchir à un *modus operandi*.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Sans polémique – puisqu'effectivement nous en avons discuté à plusieurs reprises y compris en séance privée, le Président le rappelait – mais pour l'information complète pour ceux qui liront ces débats ou qui nous écoutent, d'ailleurs certains l'ont redit ce soir, certains élus imaginaient même des financements obligatoires pour les résidents et les Monégasques. Cela est clair pour nous, pour le moment, le Gouvernement estime que ce n'est pas nécessaire. Je confirme bien ce que Monsieur NOUVION a dit, je ne suis pas favorable à la création d'une assurance obligatoire, actuellement, pour les résidents et les Monégasques, mais à la mise en place d'un Fonds de Prévoyance.

M. le Président.- ... Et c'est plus indolore...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... je pense que c'est plus consensuel, y compris pour nos compatriotes et les résidents. Donc je pense que ce que je vous propose est une bonne solution, y compris pour le Conseil National.

Le Gouvernement est capable de faire un pas vers le Conseil National et d'écouter.

M. le Président.- Mes chers collègues, vous êtes un certain nombre à avoir demandé la parole.

Monsieur ROBILLON à qui je vais la donner tout de suite, ensuite Monsieur BOISSON, Monsieur POYET, Monsieur CUCCHI et Monsieur ROBINO.

Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Il est vrai que je suis assez proche de la position de Marc BURINI. Le mérite de cette discussion ce soir, c'est déjà de poser les choses de manière officielle. La population se dit « nos représentants se posent des questions et le Gouvernement se pose des questions sur l'avenir de notre système de couverture des besoins vieillesse au sens large » puisque vous savez effectivement que ce n'est pas simplement l'allocation spécifique, cela peut être aussi la couverture des déficits des maisons de retraite, enfin, on peut inclure dans cette dépendance beaucoup de choses et cela je pense que c'est important que le gens aient conscience que ce débat est un vrai débat pour les années à venir, cela est important, cela dépasse à mon sens tous les clivages politiques, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Ensuite, nous sommes en séance budgétaire et nous sommes ici pour veiller à ce que les finances de l'Etat soient les plus saines possibles, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances ne sera pas contre ma position. Il est vrai que l'on doit définir une manière de financer la dépendance au sens large du terme – je ne reviens pas là-dessus – on doit financer la dépendance sous l'aspect de quelque chose qui sera le plus indolore pour le budget de l'Etat. Ce qu'il faut voir aussi, c'est que le sujet de la dépendance nous concerne tous ! Tous les résidents, les nationaux, c'est clair, un jour ou l'autre, dans cinq ans, dans dix ans ou dans vingt ans seront tous concernés, comme le disait Monsieur le Conseiller VALERI, par cette dépendance.

Je crois qu'il faut trouver un système qui soit à la fois économe pour le budget de l'Etat et qui soit valide pour les années à venir. Il est vrai que l'idée du Fonds

est à définir, comme vous le dites, il faudra discuter de cela mais, effectivement, moi j'étais plutôt pour un système d'assurance ou de cotisation parce que c'est quand même quelque chose qui concerne tout le monde. En fait, quelque part, c'est comme la maladie, pour laquelle on a fait quelque chose dans les années 47/48, je ne sais plus, c'était juste après la guerre, lorsqu'il y a eu la Sécurité Sociale. Se mettre autour d'une table et se dire que finalement on va tous coûter de l'argent demain à notre société. S'il est envisagé que c'est l'Etat qui le paie, on va se retrouver un jour avec un vrai problème de financement, c'est l'inquiétude que l'on peut avoir parce qu'on ne sait pas ce que les finances de l'Etat seront demain. Je pense donc qu'il faut essayer de trouver un système sans doute mixte et la commission pourra être faite à ce moment-là. Peut-être y aura-t-il une part de cotisation de Fonds et une part de cotisation obligatoire sous forme d'une dixième branche de la Caisse de Compensation, soit d'une branche assurée par une assurance à définir parce qu'il faut aussi savoir combien cela coûte. Le but étant, *in fine*, ...

(*Sonnerie*).

...- Excusez-moi d'intervenir un peu plus longuement mais je n'avais pas préparé mon intervention -...

de proposer à la population une couverture de ses besoins futurs, mais aussi, de générer pour l'Etat le moins de coûts possibles afin que le budget de l'Etat soit le moins possible impacté. Cette discussion est intéressante parce que dans cet hémicycle, tout le monde a l'air d'accord, en tout cas je l'espère. Pour la population, il est important de savoir que nous sommes en train de réfléchir au sujet, ce n'est pas quelque chose qui doit se faire dans la précipitation, mais je pense qu'il ne faut pas perdre trop de temps.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBILLON.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci déjà à mes collègues pour l'ensemble des interventions, effectivement, on se retrouve sur ce sujet de différentes manières mais peu importe, en tout cas l'idée est bien là.

Ce que je voulais dire, Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, je n'ai pas d'inquiétude, c'est juste prévoir le futur. Je ne suis pas plus inquiet que cela mais je me dis que si on ne fait rien, finalement ça va être pire.

Alors, Monsieur le Ministre nous le rappelait tout à l'heure, on a aussi pour vocation d'arriver à des

budgets le plus en équilibre possible si on veut éviter d'autres sanctions en dehors même de la dépendance. On ne parle plus que de la dépendance à ce moment-là, on parle de bien d'autres choses... donc, si on rajoute, on rajoute et on rajoute, forcément, un jour ou l'autre le bateau coule ! Donc, l'idée est que ce soit le plus léger possible. Alors, comment ? Je ne le sais pas. Je ne le sais pas mais on a déjà eu ce genre de discussions et je crois qu'il faut aussi considérer les Monégasques comme des adultes responsables parce que la dépendance, cela a un coût et si ça a un coût, cela doit être payé. Si on a la vision d'un Etat providence qui est là pour tout régler, pour tout assumer, pour tout gérer, quelque part il y a une forme de désintéressement à cet engagement. Evidemment, il faut trouver le curseur et le mettre au bon endroit et savoir jusqu'où il faut aller et, bien sûr, je suis d'accord pour dire qu'il faut y réfléchir. C'est notre responsabilité collective de savoir que cela a un coût pour la société.

Je me suis amusé à prendre quelques petits exemples, ce n'est que de la simulation, cela n'a aucune valeur. Si on prend 10 € par mois sur cinquante mille salariés, on arrive quand même à 6 M€ à l'année, juste pour donner une idée. Donc, vous parliez de budget, Monsieur VALERI, vous parliez entre 6 M€ et 12 M€ et peut-être même plus, mais déjà là avec 10 € par mois on est déjà à 6 M€.

Autre chose également que je voulais dire, pour vous répondre et pour aller aussi dans votre sens, la vision des dépenses à 2030, c'est une vision que vous maîtrisez d'après les éléments mais pour dire que c'est indolore pour le budget de l'Etat, a-t-on la vision des recettes de l'Etat en 2030 ? Je ne crois pas.

Donc, prendre pour hypothèse un modèle de dépenses et un modèle de recettes incertain, je ne sais pas comment nous allons arriver à l'équilibre. Donc, aujourd'hui je ne suis pas en train de dire qu'il faut s'attendre au pire et que tout va mal, je dis juste qu'il est temps de réfléchir, de se mettre autour d'une table et d'évaluer des pistes.

Alors, est-ce qu'effectivement ce sera de l'assurance ? Est-ce que ce sera un Fonds ? Est-ce que ce sera une cotisation ? Je vous le disais dans mon intervention je ne suis pas suffisamment compétent. Par contre le fait qu'on étudie le sujet, j'y suis favorable.

Je vous remercie.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Une précision simplement. Vous savez que la dépendance ne

concerne que nos résidents parce que la prestation autonomie n'est réservée qu'à nos résidents et, bien sûr, nos maisons de retraite ne sont accessibles que pour ceux qui résident d'ailleurs depuis au moins cinq ans en Principauté.

Donc, on ne peut pas imaginer dans le cas particulier de l'identité monégasque, une cotisation qui serait payée par des salariés qui n'habitent pas Monaco, parce qu'ils ne pourraient pas bénéficier un jour de ces cotisations. Donc, le chiffre de 50 000 c'est la totalité des salariés, mais le chiffre de ceux qui vivent à Monaco, c'est 7 500. Votre base de taxation possible pour les salariés, c'est 7 500 personnes.

M. Thierry POYET.- Monsieur VALERI, au départ vous avez raison....

(Le Président intervient hors micro, inaudible).

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- ...* 7 500 salariés parce que Monsieur POYET prenait l'exemple de la population salariale. Après, bien évidemment, il y a 37 000 résidents, tout à fait et les 7 500 sont un sous-ensemble parce que ce sont les salariés qui habitent Monaco. Donc, en fait, la totalité est de 37 000 personnes, salariés compris.

M. Thierry POYET.- Vous avez bien sûr raison, mais c'était juste un exemple pour donner quelques chiffres parce qu'effectivement, lorsqu'on parle de millions cela peut faire peur mais lorsqu'on fait quelques équations, on arrive à des millions aussi et justement c'est là qu'il faut trouver le juste équilibre. Vous avez raison sur le principe. Sur le principe aussi, on pourrait très bien imaginer que les personnes qui ont cotisé à un Fonds et qui ne pourront pas en bénéficier, il puisse être possible de leur restituer sous une forme ou une autre. Je ne sais pas comment, c'est à étudier et, encore une fois, cela fait partie des réflexions.

Je n'ai pas la vocation aujourd'hui et la certitude pour vous dire que c'est cela qu'il faut faire....

M. le Président.- Mes chers collègues, on ne va pas trouver l'alpha et l'oméga ce soir, mais en tous les cas, le principe du groupe de travail est acté et après nous verrons comment s'organiser. En Commission Plénière d'Etude nous allons déterminer les membres qui veulent en faire partie.

Je vais donner la parole au Docteur CUCCHI, au Docteur ROBINO et au Docteur RIT, cela ne vous étonne pas !

Docteur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois, en effet, que ce n'est pas le lieu pour rentrer dans des détails mais juste quelques lignes afin de pouvoir préparer le groupe de travail.

Je crois qu'il ne faut pas poser les questions à l'envers. La bonne question est de savoir qui va en bénéficier et qui va payer. Ce sont les deux seules questions. Il peut y avoir une réponse simple, à savoir que tout le monde bénéficie, l'Etat paie, mais alors pour s'occuper de la dépendance on va perdre notre indépendance et j'appelle le Gouvernement à la vigilance.

C'est pour cela que je vous demande de nous fournir les études qui ont pu être faites, parce que nous allons en avoir besoin pour mener notre réflexion.

Aujourd'hui, vous avez dit, Monsieur le Conseiller, que ceux qui peuvent bénéficier de la dépendance ce sont les Monégasques, nos compatriotes et les personnes résidentes depuis cinq ans. Ce que je voudrais savoir c'est, sur une projection, combien cela coûterait s'il s'agissait des résidents depuis un an, depuis cinq ans, depuis sept ans, depuis dix ans ? Il est en effet intéressant de savoir combien cela coûterait dans dix ans si on prenait tous les résidents depuis cinq ans avec évidemment, nos compatriotes qu'il faut couvrir. Parce que là vous nous dites les résidents depuis cinq ans, mais est-ce le bon nombre ? Comment a-t-il été fixé ? Doit-il évoluer ? Je n'en sais rien ! Et cela est, je pense, un point très important pour pouvoir raisonner. Si seuls les salariés en bénéficiaient, on pourrait leur demander une cotisation s'il y en a besoin et l'Etat pourrait compléter une partie de cette cotisation. En revanche, si cela devait bénéficier à des personnes, sur d'autres critères que le fait qu'elles soient salariées ou pas, ça changerait la donne. Tous ces points-là de base, à mon sens, doivent être ceux qu'on doit examiner au début du débat afin de pouvoir se poser les bonnes questions et ne pas partir sur des pistes non réalistes *in fine*, il faudrait avoir des éléments de réflexion sur ces points-là.

M. le Président.- Merci, Monsieur CUCCHI.

Docteur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Je vais rebondir sur les propos du Ministre d'Etat, je crois qu'il faut distinguer

deux choses. La création d'un Fonds de Réserve qui serait abondé par l'Etat dans une situation budgétaire favorable, qui permettrait de constituer, finalement, une réserve financière au cas où et qui serait finalement rapidement facile à mettre en œuvre et immédiatement réalisable.

Ensuite, derrière, on peut effectivement réfléchir à des modalités d'assurance, mais comme vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, cette assurance avant qu'elle puisse prendre en charge la dépendance, il faudra la constituer !

A mon avis, je pense qu'il y a deux problèmes différents et qui sont complémentaires, une fois que l'on aura constitué l'assurance de ce Fonds de Réserve on pourra le restituer à l'Etat mais en attendant, on pourra parer à l'urgence et c'est là, finalement, ce à quoi je voulais vous sensibiliser.

M. le Président.- Merci.

Docteur RIT, je vous en prie. Ensuite, mes chers collègues, il faut que nous avancions.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Conseiller est-ce que cela ne vous rappelle pas en modèle réduit d'une certaine manière ce qui s'est passé pour les médecins installés à Monaco, lorsque l'Etat a rendu un arbitrage et a décidé que comme on ne leur donnait pas l'opportunité de vendre leur cabinet arrivés à l'âge de la retraite, on les obligeait à cotiser à une assurance complémentaire, la CARFSV.

Il est vrai que c'est un petit peu le même problème puisque ce que l'on souhaitait c'est qu'un médecin, mauvais gestionnaire de son patrimoine, ne se trouve pas à la charge de l'Etat puisque n'ayant plus de revenu à la fermeture de son cabinet, n'ayant pas le droit de le vendre – comme cela se passe en France, par exemple, ils peuvent vendre leur clientèle, cela ne se passe pas ici – la CARF cela a été en tout cas l'explication qui avait été donnée à l'époque...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... C'est une époque lointaine, je dis cela pour ceux qui nous écoutent...

M. Jacques RIT.- ... Par contre la CARF n'est pas si lointaine, je continue à cotiser...

(Rires).

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* C'est un sujet qui doit remonter, Docteur, je ne sais plus mais je crois aux années 70...

M. le Président.- ... 1974 !

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... voilà, 1974...

M. Jacques RIT.- Néanmoins, il s'agissait bien, somme toute, pour une toute petite communauté d'une idée semblable.

Monsieur POYET a raison lorsqu'il nous dit, effectivement, que c'est une pure spéculation de savoir ce que pourra assumer le budget de l'Etat en 2045, dans trente ans en fait. Il est vrai, on souhaite que ce soit encore plus que ce qu'il peut assumer maintenant mais cela peut être l'inverse. En même temps lors de la discussion sur l'aide à la famille je crois avoir senti un fort mouvement d'égalité sociale puisqu'on était presque prêt à, quelque part, lever l'impôt pour avoir un moyen de déterminer les revenus et le patrimoine de chacun... J'exagère un petit peu mais...

(Rires et brouhaha).

... je parle de ce que j'ai entendu dans l'hémicycle et j'extrapole !!! Voilà.

(Rires et Brouhaha).

Enfin, on voulait quand même d'une manière aussi juste que possible évaluer les revenus de chacun... voilà, très bien.

En fait, le principe d'une assurance est peut-être le moins inégalitaire des principes, pourquoi est-ce que l'Etat, une fois de plus, serait la « vache à lait » en fait ? Il est déjà mis à contribution à Monaco pour beaucoup de choses, logement, en tout cas pour les Monégasques mais là il s'agit des résidents et il est vrai que ce serait quelque chose de moins impacté par les fluctuations d'un budget excédentaire ou déficitaire suivant l'époque ou les années. Cela aurait quelque chose, effectivement, d'assez juste. Je pense que c'est plutôt dans cette direction là qu'il faut aller.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Docteur, nous sommes tout à fait d'accord. Alors, une précision importante par rapport à votre intervention, c'est que selon la même philosophie qui a prévalu à

l'amendement sur votre proposition de loi pour l'Aide à la Famille qui, effectivement, a fixé dans votre amendement, voté à l'unanimité, des conditions de ressources pour bénéficier un jour de cette aide aux allocations familiales pour les Monégasques qui n'en ont pas encore, c'est exactement le même principe qui prévaut dans l'aide à la dépendance, c'est déjà le cas.

La prestation autonomie est donnée selon les revenus et les besoins de chacun. Donc, elle est sociale, elle est calculée sur les critères de revenus, tout comme le coût de la maison de retraite. Il y a un coût réel, par exemple, 3000 € par mois pour prendre une chambre moyenne. Vous paierez selon vos moyens et le reste, c'est la prestation autonomie, un jour ce qui pourrait être financé par le Fonds de la dépendance.

Donc, c'est social et c'est bien sur les critères de revenus déjà que nous aidons nos aînés.

J'ai quelques exemples de résidents qui paient des loyers de 10 000 ou 15 000 € par mois en ville et qui viennent dans nos maisons de retraite. Inutile de vous dire qu'ils ont zéro euro de prestation autonomie : coût dépendance pour l'Etat, zéro. Donc, nous sommes bien d'accord c'est déjà ce principe que nous appliquons.

M. Jacques RIT.- Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Conseiller, à cela près que je pense qu'à Monaco, d'ailleurs je souhaite qu'à Monaco, il reste toujours aussi difficile d'évaluer les revenus de chacun.

M. le Président.- Cela est un peu « mission impossible ».

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis content de ce que je viens d'entendre du Conseiller VALERI parce que je voulais rebondir sur les propos de Monsieur BURINI qui, en quelque sorte posait la question la plus importante. Est-ce que c'est vraiment le rôle de l'Etat de payer pour la dépendance ? Pour moi, je vais vous surprendre parce que j'ai une étiquette de libéral, pour moi c'est oui. C'est oui, bien sûr que l'Etat doit s'occuper des personnes âgées, comme il doit d'ailleurs s'occuper de favoriser l'accès à des bourses d'études pour les personnes qui ne peuvent pas se le permettre.

Pourquoi voulez-vous que seulement les Monégasques aisés puissent envoyer leurs enfants

dans les meilleures universités ? De la même manière, pourquoi voulez-vous que seulement les Monégasques aisés puissent avoir une fin de vie adéquate ?

Alors, bien sûr, qu'il faut faire la balance des choses, il faut avoir un Fonds, il faut probablement avoir une assurance, mais clairement, pour les personnes qui n'ont pas les ressources, c'est la responsabilité de l'Etat. Je le dis franchement et clairement.

M. le Président.- C'est une des obligations récurrentes de l'Etat, bien sûr.

Docteur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je pense qu'en effet, à partir du moment où nous sommes tous d'accord pour dire que la vraie question est celle du sort de nos compatriotes qui n'aurait pas cotisé. Allons-nous les laisser mourir dans la rue ? Bien sûr que non ! Nous allons devoir nous en occuper. Je le souhaite en tous les cas et je me battrais pour !

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. Christophe ROBINO.- C'est le choix qui a été fait avec les établissements de gérontologie dont une partie est à la charge de l'Etat.

M. le Président.- C'est cohérent.

Mes chers collègues si vous êtes d'accord je vais mettre ce chapitre aux voix.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je disais donc qu'à partir du moment où nous sommes tous d'accord – et je n'ai aucun doute là-dessus – sur le fait qu'il faudra prendre en charge une partie de la population et comme vous le disiez très justement, Monsieur le Ministre, le vrai problème de l'assurance, et il faut être très prudent avec ces choix-là, c'est que l'assurance est efficace au bout d'un certain temps.

Donc, imaginons que l'on décide aujourd'hui de mettre en place l'assurance, que cela mette vingt ans pour être efficace, qu'est-ce qu'on fait des personnes qui n'auront pas cotisé pendant vingt ans ? On les laisse mourir dans la rue ? Non ! Donc nous allons nous en occuper et qui va payer ? On ne peut pas avoir une vision aussi simpliste de la chose, cela ne marchera pas. La solution, elle est automatiquement multiparamétrique.

M. le Ministre d'Etat.- Bien sûr.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Et pour pouvoir choisir ce que l'on peut faire de cela, il faut revenir à la vraie question... Qui paie, c'est multiparamétrique et qui en bénéficie ? Et pour savoir qui peut en bénéficier, les Monégasques c'est évident, les résidents, ou peut-être tous les résidents, mais il ne me semble pas que ce soit ce qu'on a décidé pour la prestation autonomie, par exemple, on a dit au bout de cinq ans...Je ne dis pas que c'est mal, je constate.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Vous comprenez pourquoi Docteur ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- Oui, tout à fait. Je dis que si on a décidé cinq ans c'est qu'il y a une raison. Pour savoir ce qu'il faut décider pour l'éventuelle prise en charge de ce problème de dépendance, il faut avoir les chiffres et les projections afin de pouvoir être bien informés et savoir si c'est deux ans, cinq ans ou dix ans. Parce qu'il ne faut pas se cacher et le dire clairement, on ne veut pas – parce qu'on ne pourra pas se le permettre – que des gens arrivent du jour au lendemain et que le lendemain du jour où ils se sont installés là, puissent bénéficier de nos structures sociales et médicales ainsi que de la prise en charge de la dépendance, parce que dans le pays voisin, malheureusement, ils auront beaucoup de mal à être pris en charge, et que nous nous retrouvons à devoir, malheureusement, essayer d'assumer les difficultés des autres. On ne le pourra pas et il faut le dire clairement. Alors, faisons en sorte d'assumer nos problèmes de dépendance à nous.

M. le Ministre d'Etat.- Absolument.

M. le Président.- Monsieur BURINI, je vous en prie.

M. Marc BURINI.- Ce qui est important c'est la notion de revenus. Chacun doit payer en fonction de ses revenus et c'est déjà le cas.

Pour reprendre Monsieur PASQUIER, aux Etats Unis qui est un pays très libéral, qui paie les études, ce sont les riches qui paient les études. Par le biais justement des bourses d'études, des aides, etc... ceux qui ont les moyens paient les études – je le sais personnellement, j'ai de nombreux exemples – ceux qui n'ont pas les moyens ou bien qu'ils méritent, peuvent obtenir des bourses.

Ce qui veut dire que l'Etat ne peut pas tout payer et l'Etat de Monaco, on le répète chaque fois, chaque année, ici, est plus que bienveillant. Evidemment, l'Etat monégasque ne laissera jamais des personnes dans une indigence la plus totale. Il fallait le rappeler quand même.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Quelque part, comparer les bourses d'études à la prise en charge de la dépendance me gêne un peu...

M. le Président.- ... Mais non, il y a le début de la vie et la fin de la vie, je suis désolé !

M. Christophe ROBINO.- Oui, mais la fin de la vie je crois que l'on ne peut pas comparer la dépendance, les problèmes de la personne âgée et la nécessité impérieuse que ce soit par le biais d'assurance ou par le biais de l'Etat, de la prendre en charge et puis, comparer cela à une bourse d'études qui, certes, est importante pour un jeune, pour mener à bien ses études mais qui à mon avis ne peuvent quand même pas être mis sur le même plan.

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci beaucoup.

Je suis très content qu'on ait eu ce débat et je pense qu'il faudra qu'on avance dans cette direction. On a le temps.

Je voulais simplement avoir une précision parce que tout à l'heure vous nous avez fait un exposé sur la séparation entre la DASS et les DAS et DASO – je ne sais plus exactement – et j'avais compris que vous mettiez dans la DASO l'OPS. Là je vois qu'il y a une ligne qui est restée très importante au titre de l'OPS. Donc, visiblement il y a une partie de l'OPS qui reste dans la DASO, et si j'ai bien compris, il y a un OPS qui reste encore véritable.

Est-ce que, rapidement, vous pouvez nous dire quelle est la différence ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Vous mettez l'accent, effectivement, sur un point intéressant, mais là on rentre dans un débat un peu plus technique.

Depuis de nombreuses années, depuis la réorganisation de certaines prérogatives entre la

Mairie et le Gouvernement, l'OPS est devenu en fait, d'un service social à l'époque, un simple organisme payeur. En fait les missions de l'OPS sauf la mission de payer, la mission financière, sont passées au service de l'Action et de l'Aide Sociales.

Alors, pourquoi on n'a pas supprimé la ligne OPS ? Pour des raisons importantes de patrimoine. L'OPS est propriétaire du Cap Fleuri et si on devait, ce qui serait plus logique, dissoudre l'OPS parce qu'en fait aujourd'hui je le répète, le rôle de l'OPS ça va être dans la réorganisation au sein de la DASO – je vais le dire ce soir parce que ce n'est pas encore évident pour tout le monde – de la Direction de l'Action et de l'Aide Sociale la DASO, c'est le service justement que je vous ai présenté rapidement tout à l'heure, d'aides financières sociales. C'est l'OPS intégré à la DASO. On ne peut pas supprimer aujourd'hui la ligne OPS qui est plus théorique qu'autre chose parce que sinon,

il faudrait dissoudre le patrimoine et il y aurait des droits extrêmement importants à payer sur la valorisation des bâtis du Cap Fleuri. Donc, voilà pourquoi il y a toujours cette ligne OPS. En réalité, le rôle de l'OPS est géré – dans la future DASO, c'est exactement (je cherchais le mot il faut que je m'y fasse moi aussi) l'Aide Sociale Financière, ex Aide Sociale, c'est devenu l'Aide Sociale Financière dans la réorganisation. Considérez l'OPS comme simplement un organisme payeur qui est plus théorique que réel.

M. le Président.- Merci.

Je vais à présent mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - DOMAINE CULTUREL

603.101	- Musée National.....	3.070.500
603.102	- Centre Scientifique.....	5.246.600
		<u>8.317.100</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI, je vous en prie.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Que peut dire le doyen après un tel débat alors qu'il s'apprête à parler de vision de la culture qui peut paraître, pour certains, de la frivolité. A tort.

La culture est un continuum.

6% du budget, ce sont, sur 3 ans, 180 M€, soit l'équivalent du budget et du temps de la construction de 250 logements.

Il nous paraît donc important d'élargir l'horizon de la culture. En définir les grandes lignes au moins sur trois ans, puisque nous avons l'habitude de raisonner sur trois ans, et penser que la culture est un investissement, non une dépense.

Parce qu'au fond, c'est contribuer à définir aussi notre devenir à tous, car la culture est partout, « on ne sait pas que ça se passe, mais ça se passe ».

Quelques ingrédients de cette vision :

En premier lieu, bien sûr, la loi sur la Préservation du Patrimoine, presque au bout du chemin mais elle conditionne quand même l'avenir patrimonial du pays. Ce n'est pas rien.

Ensuite, la culture est un levier pour l'attractivité : vivre bien à Monaco, bien sûr mais surtout avoir envie d'y venir.

Aujourd'hui, les métropoles appuient leur développement touristique sur trois ressorts principaux :

La redécouverte du patrimoine ;

Le goût pour la modernité ;

La participation à des grands événements permettant aux touristes de partager lieux et moments de la vie de la ville ;

Bien sûr, c'est un clin d'œil, évidemment, à la future Nuit Blanche, mais en outre la vision de la culture repose d'abord sur la consolidation des institutions culturelles – nous avons un représentant ici – élément

fort pour l'attractivité et la notoriété du Pays. Nous en connaissons tous les qualités, je n'y reviens donc pas, sans oublier les associations qui, moins connues, œuvrent également au développement de la culture au quotidien.

Ensuite une définition d'une politique muséale, enfin. Prenons garde à ne pas transférer notre politique traditionnelle du tacon pour les logements à la création de musées ! Ne pas tomber dans une « Musée-mania » !

Monaco dispose aujourd'hui de 15 points de visite, soit 7,5 points de visite par km². Berlin devrait avoir 1910 musées contre 891 aujourd'hui et Paris devrait passer à 230 musées, contre 105 actuellement, pour arriver à une même densité. Ils ont donc du chemin à parcourir.

Sans compter le risque de cannibalisme qui veut qu'on risque de déshabiller Pierre pour habiller Paul.

Les musées, c'est aussi – nous en avons parlé hier soir – les achats d'œuvres d'art...

(*Sonnerie*).

... Excusez-moi j'en ai encore pour un petit moment...

... nous avons abordé le sujet hier soir, je n'y reviens pas, mais au-delà de cela, les musées c'est la conservation, la recherche, le stockage et, bien sûr, la cible de visiteurs.

Le troisième point, c'est le soutien aux artistes de Monaco, il s'agit d'une question importante.

Comment favoriser la création artistique monégasque au sens large ? Nous avons déjà l'excellente école d'arts plastiques, elle peut en être un socle, avec les contributions de personnalités ad hoc. Nous devons travailler sur ces questions.

Enfin et je conclus, le quatrième point il faut aussi travailler sur les contenants, comment améliorer nos salles de spectacle ?

Je conclus : la culture n'est pas seulement une distraction, mais c'est aussi l'enchantement de la vie.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le doyen.

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Très brièvement, nous étions d'accord avec le Président BOERI, majorité et minorité dans cet hémicycle lors de la dernière campagne électorale, pour demander des plans triennaux.

Je me souviens que nous avons fait une réunion il y a environ un an et demi là-dessus, pour voir la faisabilité de la chose, Monsieur le Conseiller, vous étiez là et depuis je n'ai plus entendu parler de rien. Alors, si vous avez une petite nouvelle à me donner ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* En matière de plan triennal au niveau de la loi budgétaire il n'est pas possible de faire un plan triennal budgétaire. En revanche, et on a eu des dialogues effectivement avec les différentes institutions culturelles sur le sujet. Il y a une vision qui peut être formulée sur du moyen terme, une vision triennale sur la base de la dotation dont disposent les associations à l'année N, qui peuvent être projetées à l'année N + 1 et N + 2, mais sans plus. Ce n'est pas tout à fait un plan triennal, cela permet de s'inscrire dans une vision pluriannuelle.

M. Jean-Louis GRINDA.- C'est tout ce que l'on demande, c'est d'avoir une vision.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Peut-être un petit mot pour compléter ce qui a été dit par Monsieur le Conseiller, si je puis me permettre.

Ce qui avait été convenu, effectivement, et en complément de ce qu'il vient de dire, c'est que s'il était difficile de l'inscrire et même impossible de l'inscrire au niveau du budget, il était par contre possible de l'inscrire dans le document qui est le programme gouvernemental d'action et de la remettre, cette politique de culture, en perspective.

Ainsi, si vous regardez en page 14 de ce document : « Politique Culturelle, maintenir et renforcer le rayonnement culturel et le soutien des artistes », il y a à la fois une référence au passé, il y a une référence à ce qui est inscrit dans le budget de cette année et il y a aussi une référence au fait que c'est un effort qui s'inscrit dans la durée.

Donc, quelque part, c'était ce qu'on avait imaginé afin de pouvoir marquer dans un document budgétaire cet engagement sur les années à venir.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je comprends bien l'esprit et je ne doute pas de la bonne intention. Il avait été prévu, demandé, d'avoir un plan triennal. Je connais les écueils de la comptabilité publique, l'adoption du budget c'est l'exercice que nous faisons ici ce soir et sous réserve de l'adoption d'un budget, on peut avoir une ligne de conduite sur trois ans. C'est tout ce que nous demandons, rien de plus, rien de moins.

Merci.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Je crois que c'est un petit peu ce qui est inscrit dans le programme gouvernemental d'action que vient de citer Monsieur COLLE.

M. le Président.- Monsieur BOERI, ensuite Monsieur CUCCHI.

M. Daniel BOERI.- Je ne veux pas du tout vous contredire parce que ce que vous dites est exact. Nous souhaitons quand même aller un petit peu plus loin.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur BOERI, vous étiez présent à la réunion que nous avons tenue sur le sujet. On peut faire tous les plans qu'on veut, tout dépend de la situation budgétaire. Donc on peut afficher tout ce que l'on veut sur les deux ou trois ans à venir, si les recettes ne sont pas là, votre plan explosera en plein vol parce que le Gouvernement devra combler les déficits de recettes afin d'essayer de limiter au maximum le déficit budgétaire.

Donc les plans ne peuvent être qu'incitatifs. Ceci dit, je suis d'accord pour qu'on aille le plus loin possible dans l'incitatif et qu'on le mette à recette constante, voilà l'engagement de l'Etat, sur plusieurs années. Cela je suis d'accord. On peut aller plus loin que ce que nous avons fait mais avec cette limite que ce sont les recettes qui commandent.

M. Daniel BOERI.- C'est bien pour cela que je n'ai pas parlé de plan puisque je ne voulais pas qu'on le compare au plan triennal des Grands Travaux qui n'a pas du tout la même vocation.

M. le Ministre d'Etat.- Exactement, nous sommes d'accord.

M. le Président.- Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Sur le même sujet et pour conclure, j'avais donné à vos Services, Monsieur le Conseiller, ce qui existe dans d'autres pays plutôt démocratiques d'ailleurs comme le nôtre et qui s'appelaient des contrats programmes et qui étaient à vision beaucoup plus large, qui étaient des contrats programmes sur cinq ans ou six ans et qui dépendaient d'argent public et avec des références, évidemment, au vote du budget annuel. Cela permettait, Monsieur le Ministre d'Etat, d'avoir une vision et j'ajoute que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, c'est dans l'intérêt de l'Etat parce qu'on pourrait dire dans notre

pays, les Directeurs des Etablissements Culturels ont des contrats de 3 ans donc la triennalité n'est pas pour rien dans tout ça. On pourrait dire une institution, un homme, un budget ! Voilà, tout simplement pour mener à bien un projet. C'est tout.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le principe je suis d'accord j'ai, pendant des années plaidé pour que l'Education Nationale en France ait un plan à 3 ans, sans succès d'ailleurs, évidemment. Je suis d'accord mais il faut quand même intégrer que plus on fait ça et moins la marge de manœuvre existe pour le budget. Si vous avez sur chaque chapitre des engagements sur 3 ans, qu'est-ce qu'il reste si tout est engagé ?

Je rappelle qu'il y a le même engagement sur la coopération et que sur la coopération nous avons un plan de 3 ans...

M. le Président.- ... Mais là nous sommes tenus par des règles internationales !

M. le Ministre d'Etat.- Non, non c'est la volonté du Souverain et c'est très bien.

Là, en priorité, il faut que nous assumions la charge du développement de la dépense de coopération. Donc, moi je suis d'accord sur le budget, qu'on essaie d'aller plus loin, mais en sachant que cela ne règle pas toutes les questions quand même.

M. le Président.- Monsieur RIT sur ce sujet, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- J'ai cru comprendre, probablement à tort, que notre collègue Monsieur GRINDA réintroduisait une sorte de contrat d'objectif ?

(Rires).

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, c'est exactement ça mais alors je dirai que le contexte institutionnel n'est pas tout à fait le même. Vous voyez ce n'est pas tout à fait pareil mais c'est drôle, merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI.

M. Jean-Michel CUCCHI.- En fait je voudrais revenir sur le sous-chapitre précédent parce que, pris

par la dépendance, je me suis laissé dépasser. Juste pour féliciter les responsables de l'exposition de Milan 2015 où le Pavillon Monaco a été un grand succès, a gagné deux ou trois prix et donc je pense a rempli sa mission. On nous avait présenté le concept, c'était un concept courageux, difficile, ce n'était pas sûr qu'il gagne... il faut reconnaître que le risque a payé, c'est un Pavillon qui a eu un très grand succès et je voudrais féliciter les personnes qui s'en sont occupé.

M. le Ministre d'Etat.- Cela sera transmis, merci, Monsieur le Conseiller National.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- En fait je voulais juste féliciter mes collègues qui par de subtiles subterfuges m'ont fait oublier le C.H.P.G..

M. le Président.- Mais ce n'est pas grave !

(Rires).

En l'occurrence, vote micro s'est coupé là.

Je vous en prie, Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Désolé, Monsieur le Président.

M. le Président.- Mais non, je vous en prie.

M. Jean-François ROBILLON.- Juste pour rappeler ce que j'avais déjà signalé sur le Centre Scientifique. Vous avez une partie médicale au Centre Scientifique qui est au premier plan, qui même sur la moitié française a reçu des prix tout à fait honorables récemment et j'avais attiré l'attention du Gouvernement sur la nécessité de revoir la loi de bioéthique pour permettre des études scientifiques, tant au C.H.P.G. qu'avec le Centre Scientifique. Donc je vous engage, Monsieur le Ministre, à revoir et à essayer d'actualiser et de prendre des avis auprès des utilisateurs de cette loi de bioéthique afin de permettre le maximum d'études à visée médicale et permettre de développer au maximum le pôle médical de recherches du Centre Scientifique.

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Docteur, je suis d'accord, sous réserve qu'aucune autorisation de recherche ne soit contraire à ce qu'ils font dans le pays.

M. Jean-François ROBILLON.- C'est vraiment pour que ce soit clair, net et précis.

M. le Ministre d'Etat.- Le projet de loi est à l'étude, c'est assez compliqué et en partie par la réserve que je viens d'indiquer.

M. Jean-François ROBILLON.- Si je peux me permettre, c'est à propos de la recherche sur l'embryon, je pense que personne ici ne cherche à développer cela, il y a des centres ailleurs qui le font, il n'y a donc pas de raison. Encadrez bien cette absence de possibilité, cette interdiction, mais à partir de cela, laissez les chercheurs et l'industrie pharmaceutique et la recherche se développer parce que sinon c'est dommage d'avoir créé un Centre Scientifique et de ne pas lui donner le maximum de possibilités, c'est dommage d'avoir un C.H.P.G. qui coûte énormément et de ne pas lui laisser la possibilité de faire le maximum d'études scientifiques.

M. le Ministre d'Etat.- Tout à fait. Les choses sont en cours. Actuellement il y a un très important contrat de recherches qui a été signé entre une des plus grandes entreprises de cosmétique en France – entreprise personnelle qui appartient à une famille – et le Centre Scientifique.

Les choses avancent mais je suis d'accord avec vous que nous avons besoin du support de cette loi pour organiser les recherches, en particulier les recherches qui sont liées au C.H.P.G..

M. le Président.- Et, également, je crois Monsieur le Ministre, qu'il existe un Comité de bioéthique, nous en avons parlé lors de la dernière campagne électorale et nous avons même suggéré pendant nos échanges électoraux que ce Comité qui est composé de professionnels, puisse être renforcé par d'éminentes personnalités sur le plan international. Ce n'est pas de notre ressort, la décision ne nous revient pas mais sachez que je pense que ce serait encore un plus, y compris dans le cadre de la recherche médicale.

Le Docteur ROBINO voulait prendre la parole, je vous en prie.

M. Christophe ROBINO.- Juste pour rappeler que nous avons organisé il y a environ un an et demi, une réunion justement sur ce sujet et à l'époque on nous avait indiqué qu'un projet de loi était à l'étude, en tout cas une réactualisation de la réglementation qui s'est rajoutée en fait, aux modifications de la

règlementation européenne. Le projet qui avait été étudié se basait sur les dernières actualisations de la réglementation française et donc il y avait nécessité d'attendre la mise en application sur les textes français des directives européennes afin de réactualiser le texte qui régleme la recherche à Monaco. Donc, je sais que les Services de Monsieur VALERI s'en occupent, bien évidemment cela n'est pas simple.

Pour répondre au Président, il y a bien un Comité de bioéthique mais celui auquel il faisait référence c'est le Comité d'Ethique Gouvernemental.

M. le Président.- C'est pour cela que l'on voulait qu'ils prennent un essor plus grand, plus indépendant, de par la présence de personnalités incontournables dans cette matière.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Je rebondis sur l'intervention de Monsieur ROBILLON, il est vrai qu'aujourd'hui au niveau du C.H.P.G., il pourrait être intéressant d'embaucher un ou deux attachés de recherche clinique. Il y a des sociétés ou laboratoires industriels qui souhaitent effectuer des études cliniques.

S'il y avait un service avec des attachés de recherche clinique susceptibles de bien suivre les études cliniques, cela permettrait au Centre Hospitalier Princesse Grace d'être plus attractif au niveau des recherches cliniques. Cela représente un coût au début mais les promoteurs (industriels ou sociétés) qui effectuent leurs études cliniques paient à l'hôpital un montant par patient, par inclusion, donc il y a un retour sur investissement financier à terme et également en terme d'image.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Il faut des ARC (Attachés de Recherche Clinique) et nous en avons à l'hôpital. La vraie limitation ce n'est pas tellement les attachés de recherche clinique, c'est d'avoir un service de promotion des études parce que c'est le service qui est le promoteur de l'étude qui est celui qui est en avant, qui est le responsable et c'est celui qui, en réalité, retient les vrais bénéficiaires les plus importants d'études. Pour être promoteur d'une étude, c'est compliqué, il faut mettre en place une cellule de gens qui sont spécialisés là-dedans, cela coûte un certain

prix au début, mais c'est réellement une décision politique à prendre.

Si on veut que l'hôpital, et même la médecine en général à Monaco, fasse de la recherche d'un certain niveau, il faut pouvoir faire la promotion de ces études à Monaco et pour faire la promotion des études à Monaco, il faut un service qui ne s'occupe que de cela.

Cela un certain coût mais après on peut espérer en tirer un certain bénéfice suivant le niveau des études que l'on fait parce que certaines études peuvent être financées par les personnes qui les demandent. Le seul moyen est d'avoir un service de promotion à Monaco sinon nous sommes obligés de passer par les services de promotion du pays voisin qui sont souvent dans des C.H.U. et dans ce cas-là, le bénéfice réel de l'étude est moindre pour nous ; donc, il faut prévoir la promotion des études.

M. Christophe ROBINO.- Je vais rassurer Madame ROUGAIGNON-VERNIN, nous avons trois ARC à l'hôpital, deux sont dédiés à l'hôpital et sont financés en grande partie sur le revenu lié justement aux études que nous effectuons déjà sur l'hôpital, le troisième est essentiellement destiné aux études menées sur le Centre Rainier III et financé par des dons, si ma mémoire ne défaille pas.

Un des problèmes que l'on rencontre pour les études cliniques, en fait c'est celui des assurances. Il faut savoir que toutes ces études nécessitent une assurance en cas de dommage pour le patient et que, malheureusement, les assurances qui sont prises par les promoteurs étrangers, en règle générale, ne fonctionnent pas sur Monaco, obligent à un surcoût qui doit être à ce moment-là soit pris en charge par le promoteur mais souvent, compte tenu de l'importance des surcoûts, cela les fait reculer, soit ils sont pris en charge par soit l'hôpital, soit le Centre Scientifique et, bien évidemment, il faut à ce moment-là avoir les budgets pour.

La dernière chose, c'est qu'il y a quand même un grand travail de promotion qui est fait par le Centre Scientifique qu'il ne faut pas, je crois, négliger et qui essaie de rentabiliser, de faire connaître au mieux l'état de l'art de la recherche scientifique en général et médicale également, qui est menée à Monaco.

Donc, on ne part pas de zéro, il y a sûrement comme dans d'autres domaines des progrès à faire, mais il y a déjà un certain nombre de choses qui sont en place. Je crois qu'un des problèmes, effectivement, c'est surtout la législation qui doit être adaptée, mais compte tenu des modifications assez récentes et importantes qu'il y a eu, c'est toujours très délicat.

M. le Président.- Merci.

Je vais à présent mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION

S.C. 4.1 Subventions

604.101	- Subventions diverses	20.000
604.102	- O.H.I.	67.500
604.103	- Commission Médico-Juridique	2.000
604.105	- Agence Inter. Energie Atomique.....	1.400.000
604.106	- Association Consuls à Monaco : Achim.....	88.000
604.107	- ACCOBAMS Secret. Fonctionnement	180.000
604.108	- Institut Droit Economique de la Mer	98.000
604.113	- Pelagos	50.000
		<u>1.905.500</u>

S.C. 4.2 Politiques Publiques

604.201	- Cotisations aux Organismes Internationaux.....	3.002.000
604.202	- Fondation Albert II.....	318.600
604.203	- Union pour la Méditerranée	90.000
604.204	- Fondation Princesse Charlène	360.000
604.215	- Exposition Internationale Astana 2017.....	1.000.000
604.217	- Coopération Bilatérale et Multilatérale	473.500
604.218	- Protocole Kyoto.....	356.000
604.220	- APD - Coopération Bilatérale.....	6.293.600
604.2201	- APD - Coopération Multilatérale	2.938.000
604.2202	- APD - ONG monégasques.....	710.700
604.2203	- APD - Aide Humanitaire d'Urgence	707.100
604.2204	- APD - Cotisations organisations intern.	190.000
604.227	- Participation ITER.....	550.000
604.228	- Conférences Internationales	870.000
		<u>17.859.500</u>
		<u>19.765.000</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Merci, Monsieur le Président.

Une courte intervention, un tout petit mouvement d'humeur, cela m'arrive parfois, sur le 604 201 – Cotisations aux Organisations Internationales, simplement parce que nous avons reçu en fin d'après-midi un communiqué de presse du Gouvernement qui faisait état de la signature à Strasbourg d'un accord entre la Principauté et l'A.P.C.E., signé vendredi dernier par notre Ambassadeur, la Secrétaire Générale adjointe de l'A.P.C.E. en présence de Madame le Directeur du Département des Relations Extérieures et de la Coopération. Accord qui a pour but de prévoir une aide financière de Monaco à un certain nombre d'actions de l'A.P.C.E. et, notamment, le déploiement de la Convention cybercriminalité, elle est partout. Une aide à la propagation, déploiement de la Convention d'Istanbul pour laquelle un certain nombre d'élus et, notamment Madame FRESKO-ROLFO a beaucoup pesé à Monaco.

Donc je crois pouvoir dire en mon nom, et au nom de tous les élus fraîchement réélus de la délégation que nous soutenons volontiers ce partenariat et cette aide fusse-t-elle très sonnante et très trébuchante parce que les montants ne sont pas neutres. Juste un petit bémol quand même, parce qu'on sait qu'il y a deux branches dans la relation avec l'A.P.C.E., la Ministérielle et la Parlementaire, que ces deux branches communiquent assez peu sinon par ce dîner que nous partageons avec l'Ambassadeur à chacune de nos visites à Strasbourg, et cela s'arrête un peu trop là... je dirais qu'il y a un peu trop d'étanchéité entre les deux et je crois qu'il serait profitable aux deux parties de communiquer un peu plus et c'est pour cela que très symboliquement, je trouve que c'est décevant d'apprendre l'information du jour par la presse et pas

par une voie directe. Je crois que si on avait été dans la position symétrique, Monsieur le Président n'aurait sans doute pas autorisé que l'on communique sans informer le Gouvernement au préalable... mais, globalement, allons-y.

M. le Ministre d'Etat.- Intégrez s'il vous plaît le fait que M. TONELLI est à la COP21 depuis presque une semaine, qu'il est accompagné de sa Directrice Générale, donc, désolé !

M. Jean-Charles ALLAVENA.- ... c'est effectivement le constat depuis deux ans et demi, trois ans c'est qu'on ne sait pas vraiment qui fait quoi et qu'on travaille très en parallèle et qu'il y a peu d'échanges et que finalement c'est un peu limitatif.

M. le Ministre d'Etat.- Je répercuterai à M. TONELLI, après voyez avec lui comment vous pouvez améliorer de manière permanente la communication.

M. le Président.- Il est vrai que c'est un peu dommage et que, bien entendu, chacun restant à sa place il est dommage que ce ne soit pas plus naturel.

M. le Ministre d'Etat.- Mais, à mon avis, personne n'y a pensé !

M. le Président.- Oui, tout à fait.

Y a-t-il encore des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

S.C. 5.1 Subventions

605.101	- Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.....	8.373.000
605.1012	- Opéra de Monte-Carlo	1.869.700
605.102	- Commission Nationale UNESCO.....	19.000
605.103	- Comité National Arts Plastiques.....	14.000

605.104	- C.I.M.	5.800
605.105	- Musée Océanographique.....	3.535.000
605.106	- Institut Paléontologie Humaine	176.500
605.108	- Université de Nice.....	30.000
605.109	- Rencontres Philosophiques Monte-Carlo	320.000
605.110	- Jeunesse Avenir.....	8.500
605.112	- Studio de Monaco	22.400
605.113	- Scouts et Guides de Monaco	52.700
605.115	- Cœurs Vaillants	57.300
605.116	- Jeunesse Catholique.....	51.500
605.117	- Subventions Diverses.....	1.016.300
605.122	- Comité National Traditions Monégasques	8.000
605.124	- Compagnie des Ballets de Monte-Carlo	7.840.000
605.125	- Centre Jeunesse Princesse Stéphanie	721.500
605.126	- Association des Jeunes Monégasques	95.300
605.128	- Académie des Langues Dialectales.....	9.200
605.129	- Association Foi Action Rayonnement	226.400
605.131	- Spectacle du Fort Antoine	160.000
605.132	- Archives Audiovisuelles.....	883.800
605.133	- A.P.E.E.M.	9.800
605.137	- Printemps des Arts.....	1.541.000
605.138	- Théâtre Princesse Grace.....	1.212.000
605.139	- Garden Club.....	192.500
605.141	- Culture - Contributions	1.635.000
605.142	- Divers Contributions.....	10.000
605.143	- Médiarama - Le Logoscope	11.200
605.144	- Aides Diverses Cultes.....	38.500
605.145	- Fondation Prince Pierre	563.400
		<u>30.709.300</u>

S.C. 5.2 Politiques Publiques

605.220	- Etablissement d'Enseignement Privé	9.941.000
605.230	- Voyages Ecoliers - Projet Jeunes	124.000
605.234	- Programme Jeunesse.....	72.000
		<u>10.137.000</u>
		<u>40.846.300</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté ;
Monsieur Jean-Louis GRINDA s'abstient).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE

S.C. 6.1 Subventions

606.101	- Croix-Rouge Monégasque	2.617.500
606.102	- Amicale des Donneurs de Sang.....	32.000
606.113	- Société Protectrice des Animaux	71.400
606.114	- Subventions diverses	689.100
606.115	- Fight Aids	100.000
606.119	- D'Amorepsy Monaco	60.900
606.120	- Fondation Flavien Nouvel Espoir	50.000
606.127	- Association Monégasque Handicapés Moteurs	100
606.129	- Jeune J'écoute.....	387.900
606.137	- AMAPEI - CAPS.....	1.573.000
		<u>5.581.900</u>

S.C. 6.2 Politiques Publiques

606.203	- Prestations Sociales aux Etudiants Monégasques.....	280.000
606.204	- Gratifications & Aides Sociales.....	325.000
606.205	- Bourses d'Etudes.....	2.793.000
606.206	- Prévention Médico-Sociale	1.390.000
606.207	- Aide à la Famille	170.000
606.208	- Fonctionnement Centre Médico-Psychologique	689.100
606.209	- Aide Travailleurs - Ind. Auxil.	1.688.500
606.211	- Amélioration Habitat	100.000
606.212	- Médecins - Indemnité Compensatoire	65.000
606.217	- Centre de Coordination Gérontologique.....	399.900
606.218	- Structure d'Accueil Spéranza	685.800
606.219	- Formation Professionnelle	429.000
606.221	- Centre Acc. Thérap. Temps partiel	509.400
606.222	- Aide Nationale au Logement	9.300.000
606.223	- Mesures Mobilité Personnes Handicapées	410.000
606.224	- Bonification Prêts Accession à la Propriété	5.000
606.228	- Aide à l'installation Professionnelle	526.000
606.229	- Aide à l'installation Artistes	90.000
606.238	- AMAPEI - Foyer Vie Handicapés	527.400
606.242	- Allocation Différentielle de Loyer	2.400.000
606.246	- Colonies de Vacances	56.000
		<u>22.839.100</u>
		<u>28.421.000</u>

M. le Président.- Merci. Nous avons fait référence à un certain nombre d'associations dont celles qui, nouvellement créées, reçoivent des subsides.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite, comme vous venez de l'indiquer, de multiples inscriptions concernant surtout les personnes handicapées ou en difficulté pour déjà saluer l'action des nombreuses associations qui œuvrent tous les jours dans ce domaine.

Je profite aussi de ce moment pour saluer les actions menées par la DDASS, par l'OPS – même si tout cela a changé de nom – et plus globalement, par tous les Services de l'Administration et de la Mairie qui participent à ces actions d'aide et d'assistance.

Puisque l'occasion m'est donnée ce soir, je me permets de vous présenter l'état d'avancement du projet de loi, n° 932, relative à l'accessibilité du cadre bâti.

Le texte fait suite à la loi sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées votée le 26 novembre de l'année passée, ici même, projet dans lequel la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses avait procédé à des amendements de suppression sur l'accessibilité, pour nous donner le temps de retravailler cette partie.

Le Gouvernement, de son côté, s'était engagé à déposer un nouveau texte avant la fin de l'année 2014, engagement qui a été tenu, il faut le saluer et je le remercie.

Nous avons commencé l'étude du texte, nous devrions pouvoir envoyer une première liste de questions au Gouvernement dès le début de l'année prochaine. Il faut aussi dire pour être complet qu'il y a

actuellement beaucoup de textes à l'étude et nous faisons notre possible pour respecter les priorités.

Idéalement, pour ma part, j'aimerais bien que ce texte soit voté l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET, vous faites bien de rappeler l'urgence de ce texte.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur FICINI, je vous en prie.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Je relève pour l'Allocation Nationale au Logement une augmentation assez conséquente de 6 %. Je voulais juste savoir si cela avait un rapport avec la dernière attribution, notamment, des appartements de la Tour Odéon ?

M. le Président.- De tête, oui je crois. C'était expliqué dans les réponses du Gouvernement.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, voilà, c'est lié en partie. Effectivement, à la livraison des assez nombreux appartements de la Tour Odéon et des autres appartements de restitution, à la commission que l'on a tendance à appeler Commission Odéon.

M. le Président.- Parfait.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - DOMAINE SPORTIF

S.C. 7.1 Subventions

607.101	- Centre Formation A.S.M. FC.....	2.119.300
607.103	- Comité Antidopage.....	65.000
607.105	- Yacht Club de Monaco.....	900.000
607.107	- Subventions diverses.....	520.100
607.108	- Tennis Club.....	229.000

607.110	- Fédération Motonautique	60.200
607.117	- A.T.P.	72.300
		<u>3.965.900</u>

S.C. 7.2 Politiques Publiques

607.202	- Sport Scolaire	941.600
607.203	- Comité Olympique	1.470.500
607.204	- Aide aux Sportifs / Haut Niveau	344.500
607.208	- Bourses Sportives	80.000
		<u>2.836.600</u>
		<u>6.802.500</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 8 - ORGANISATION MANIFESTATIONS

S.C. 8.1 Subventions

608.103	- Festival International Télévision / Mediav	4.150.000
608.104	- Epreuves Sportives Automobiles	20.190.000
608.112	- Festival Mondial Théâtre Amateur	17.000
608.116	- Exploitation Grimaldi Forum S.A.M.	6.500.000
608.130	- Expositions Florales	15.000
608.132	- Manifestations Sportives	2.480.200
608.134	- Monaco Inter Expo	450.000
608.137	- Evénement Culturel Grimaldi Forum	3.400.000
		<u>37.202.200</u>

S.C. 8.2 Politiques Publiques

608.201	- Manifestations Nationales	250.000
608.205	- Congrès - Réceptions	865.000
608.206	- Congrès - Contributions	1.296.000
608.207	- Manifestations Culturelles	434.000
608.213	- Animation	60.000
		<u>2.905.000</u>
		<u>40.107.200</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Je constate que dans la liste, peut-être ai-je mal lu, il n'y a pas une ligne « Nuit Blanche » je sais qu'elle se trouve ailleurs mais je souhaiterais simplement que ce ne soit pas un « passager clandestin » !

M. le Ministre d'Etat.- Elle existe et pas seulement virtuellement.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je confirme qu'elle existe, pas virtuellement, que cet évènement aura lieu le 29 avril 2016.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Elle est sur l'article 605.117 – Subventions Diverses.

M. le Président.- C'est dommage, on aurait pu préciser cela !

Je ne sais pas si ça va faire plaisir à Monsieur le Doyen.

(Plusieurs personnes parlent en même temps hors micro, inaudible).

Cette manifestation « Nuit Blanche » a été suggérée par Monsieur le Doyen, par la majorité, et retenue par le Gouvernement, cela n'a pas été simple mais c'est fait.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre le chapitre 8 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

S.C. 9.1 Subventions

609.117	- Monaco Economic Board.....	990.000
609.119	- Coordination Communes Limitrophes.....	750.000
		<u>1.740.000</u>

S.C. 9.2 Politiques Publiques

609.201	- Aide Commerce.....	256.000
609.202	- Aide Industrie.....	2.150.000
609.204	- Bonifications de Prêts.....	59.000
609.208	- Etudes Economiques.....	3.939.200
609.214	- Intervention Economique.....	2.870.000
609.218	- Exploitation Gare.....	1.835.100
609.221	- Participation Réseau Télé.....	350.000
		<u>11.459.300</u>
		<u>13.199.300</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre le chapitre 9 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 10 - DEVELOPPEMENT DURABLE

S.C. 10.1 Subventions

610.101 - Associations Développement Durable.....	83.000
	<u>83.000</u>

S.C. 10.2 Politiques Publiques

610.201 - Aide Développement Durable	1.461.800
610.202 - Transition Energétique.....	5.000.000
	<u>6.461.800</u>
TOTAL SOUS-SECTION IV INDUSTRIE	<u>6.544.800</u>
	<u>19.744.100</u>

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je vous en prie.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je n'ai pas d'objection sur la création d'une cellule destinée au Fonds Vert, je pense en effet que pour avoir des idées, il faut vraiment se plonger dedans et être complètement dédié à ce travail pour trouver des solutions.

Je souhaiterais savoir si vous avez déjà une idée de l'articulation qui existera entre cette cellule dédiée au Fonds Vert et la Direction de l'Environnement qui comprend déjà un effectif de 17.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais passer la parole à Madame GRAMAGLIA mais, évidemment il faut articuler les deux et voir s'il y a des basculements de postes possibles ou des missions.

Mais cela est de la responsabilité d'abord de Mme GRAMAGLIA avant que le Gouvernement ne valide et nous n'en sommes pas là.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipelement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Evidemment, cette cellule va travailler en étroite collaboration, bien sûr, avec la Direction de l'Environnement qui, je le rappelle, a la charge du suivi général des actions énergie, climat de la Principauté et qui est chargée de rendre compte des actions de l'Etat auprès de la Convention Cadre des

Nations Unies.

La Direction de l'Environnement n'a pas le temps d'initier et de suivre des scénarii de transition énergétique dans le secteur du bâtiment et de réaliser les actions correspondantes en lien avec les différents acteurs de l'Administration et du secteur privé. C'est justement la tâche de cette nouvelle cellule.

M. le Président.- Merci, Madame.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- ... Qui répondra à la Direction de l'Environnement ou qui sera vraiment son alter égo ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipelement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je n'ai pas compris ?

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Elle répondra à la Direction de l'Environnement ou elle représentera une direction en plus ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipelement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est une cellule qui dépendra directement de moi et de mon Département et qui travaillera avec l'Environnement.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Brièvement. Evidemment, le Président de la Commission de l'Environnement, qui a pu suivre certains développements de la COP21, vous représentait là-bas, ne peut qu'être convaincu, totalement convaincu de la nécessité de cette mission et d'ailleurs de son opportunité aujourd'hui.

Mais, plaçons-nous sur un terrain autre que factuel, c'est-à-dire qu'évidemment vous avez décrit très bien, Madame, toutes les actions qui mènent à une transition énergétique, donc c'est assez vaste et c'est très technique. Je voudrais surtout parler du problème de politique que cela peut représenter et qui correspond tout à fait aux indications données par le Souverain dans Sa feuille de route et dans la déclaration qu'il a lue, notamment son discours à la COP21 qui nous concerne tous, mais également Ses prises de positions permanentes qui Lui valent la reconnaissance du monde international car Il a toujours été constant en ce domaine.

Il ne faudrait pas que ce soit un hochet pour s'amuser, ce n'est pas dans l'esprit du Gouvernement, je le sais bien, ni de votre Service Madame, je le sais bien, mais il ne faudrait pas que l'on considère cela comme un hochet ou la danseuse et ni comme si l'on satisfaisait une petite obligation sur le côté. C'est un dossier fondamental d'abord parce que la Principauté doit participer au mouvement international qui se décide, d'autant plus que le Souverain en est porteur depuis trente années de Sa vie. Donc, c'est un élément extrêmement important de notre identité aujourd'hui et lorsqu'on voit l'accueil qui est fait à notre Chef de l'Etat dans des situations, dans des grands rassemblements comme la COP21, Monsieur le Ministre nous en avons été témoins ensemble, on ne peut que constater l'importance que cela revêt pour nous tous.

Je vous remercie.

M. le Président.- Et nous attendons donc du Gouvernement également qu'il nous réponde sur le Code de l'Environnement puisque que le Code de l'Environnement est depuis un an en attente du côté du Gouvernement. N'est-ce pas, Monsieur le Président de la Commission de l'Environnement ?

M. Jean-Louis GRINDA.- J'abonde, Monsieur le Président.

M. le Président.- Voilà. Donc, la prochaine c'est le retour du texte.

M. Jean-Louis GRINDA.- Pour faire un rappel en deux mots, ce texte a été relu entièrement, étudié, on a posé des questions, vous avez répondu bien évidemment, la commission a reposé des questions et c'est cette deuxième salve de questions qui n'a pas encore obtenu de réponse de la part du Gouvernement. Je m'en étais ouvert auprès de vous, Monsieur le Ministre d'Etat, et il est vrai qu'aujourd'hui je comprends bien la théorie de l'entonnoir fort en vogue dans cet hémicycle, mais néanmoins il faudrait y arriver.

Merci d'avance.

M. le Président.- Sans plaisanter, de mémoire, mes chers collègues, Monsieur CLERISSI, Monsieur STEINER, Monsieur BURINI, je crois que le projet de loi sur le Code de l'Environnement a été déposé il y a 6 ans ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Plus de 6 ans ?

M. le Président.- Plus que cela ? Bon. Donc, il y a quand même une incohérence entre les priorités du pays demandées par la plus Haute Autorité et le fait que ce texte traîne. Mais peut-être que les collaborateurs qui ont été recrutés par Madame GRAMAGLIA vont jeter un œil actif là-dessus aussi, en priorité.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il n'est pas chez moi mais il va arriver bientôt.

M. le Président.- Cela va retarder de sept ou huit mois mais enfin j'espère que c'est pour la bonne cause à partir du moment où ce sera visé par, outre le Directeur de l'Environnement qui est une personne très compétente, mais par de nouvelles personnes recrutées.

Merci beaucoup.

Je mets donc ce chapitre 10 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

Nous passons à présent aux Comptes Spéciaux du Trésor.

Monsieur le Secrétaire Général, nous passons aux Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le Secrétaire Général.-

CH. 80 - COMPTES D'OPÉRATIONS MONÉTAIRES	DÉPENSES	RECETTES
8000 - Comptes d'Opérations Monétaires	1.500.000	3.000.000

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 80 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 81 - COMPTE DE COMMERCE	DÉPENSES	RECETTES
8100 - Compte de Commerce	17.534.000	12.208.200

M. le Président.- Merci

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 81 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 82 - COMPTES DE PRODUITS RÉGULIÈREMENT AFFECTÉS	DÉPENSES	RECETTES
8200 - Comptes de Produits régulièrement affectés	33.150.000	37.300.000

M. le Président.- Merci. C'est à ce chapitre que figure le Fonds Vert National et la dotation de 5 M€

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 82 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 83 - COMPTES D'AVANCES	DÉPENSES	RECETTES
8300 - Comptes d'Avances	4.910.000	4.868.000

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 83 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 84 - COMPTES DE DÉPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	DÉPENSES	RECETTES
8400 - Comptes de Dépenses sur Frais Avances de l'Etat.....	4.680.500	4.260.500

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'intervention je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 85 - COMPTES DE PRÊTS	DÉPENSES	RECETTES
8500 - Comptes de Prêts.....	62.540.000	1.388.300

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Juste une question. Je vois à la ligne 8561 – Prêt UIRUI : 60 M€ ?

M. le Président.- C'est le total.

M. Jean-Louis GRINDA.- Non ! Non, ce n'est pas le total.

M. le Président.- UIRUI, Madame VATRICAN ?

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* En fait, dans le cadre du financement de l'usine d'incinération, il a été envisagé un partenariat privé dans lequel l'Etat accorde un prêt à la partie privée de manière à diminuer le coût de financement de ces travaux.

M. Jean-Louis GRINDA.- Ce prêt a été fait quand ?

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Il fait partie du montage financier envisagé. Il n'a pas encore été fait.

M. le Ministre d'Etat.- Il a été inscrit pour pouvoir le faire.

M. le Président.- Ce qui nous prouve que pour l'usine c'est en cours.

M. Jean-Louis GRINDA.- Mais, attendez, je comprends mal. Vous avez mis un budget de 60 M€ en Dépenses pour un prêt pour réaliser une usine d'incinération ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, pour une usine de traitement des déchets.

M. Jean-Louis GRINDA.- Et cela veut dire quoi ?

M. le Ministre d'Etat.- C'est le nom commun.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est l'ancien nom, il faut parler de l'UVET maintenant, mais cela n'a pas été modifié.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Dans le cadre de ce projet, il va y avoir un appel d'offres et celui qui sera retenu va s'engager sur les résultats de cet UVET dans le futur. Il y a des coûts d'investissements qui sont supportés à la fois par le public et par le privé. Pour la partie privée, pour diminuer le coût global du projet, il a été envisagé de faire un prêt par la SNF de manière à diminuer le coût total du projet.

M. Jean-Louis GRINDA.- Donc, il faudra modifier l'intitulé de la ligne.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* On le fera.

M. Jean-Louis GRINDA.- Non, mais sérieusement, cette ligne pourrait être approuvée comme cela sans qu'on ne dise rien et après nous dire que nous avons approuvé une ligne où il y avait écrit usine d'incinération... honnêtement. Donc je demande à ce qu'elle soit modifiée sur le siège.

Merci beaucoup.

M. le Président.- C'est pour cela qu'on soumet les Comptes Spéciaux du Trésor.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Une question complémentaire par rapport à la préparation de cet appel d'offres, l'idée du prêt ne me choque pas mais pour moi c'est une discussion qui est post appel d'offres, c'est-à-dire qu'une fois qu'on a fait l'appel d'offres, qu'on discute et qu'on réalise le montage, que le titulaire dise j'ai des investissements lourds je voudrais discuter d'une possibilité de prêt... comment est-ce qu'on arrive à l'intégrer dans l'appel d'offres, même en préliminaire, c'est étonnant.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* En fait, dans le cadre de l'analyse de ce projet, il y a une discussion en amont avec le Cabinet d'Etudes MERLIN qui est notre assistant à maîtrise

d'ouvrage et, dans le cadre de cet appel d'offres, il a été considéré qu'il était financièrement plus favorable d'intégrer en amont de l'appel d'offres qu'il y aurait pour cette partie des investissements un recours à un emprunt auprès de l'Etat. Donc, le résultat de l'appel d'offres sera examiné en tenant compte des propositions faites intégrant cette hypothèse.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je comprends bien, mais pourquoi ne pas attendre que le titulaire éventuel la demande. Pourquoi se mettre tout de suite dans une position de dire : on va faire un prêt à celui qui aura le marché...

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Mais parce qu'en fait on a fait en amont de cet appel d'offres une étude financière avec le Cabinet MERLIN-GERIN qui a montré que cela diminuait de manière substantielle le coût total de l'opération.

M. Jean-Louis GRINDA.- Vous me permettez, Président ?

Si ma mémoire est bonne, et je parle sous votre contrôle, Madame GRAMAGLIA, dans la brillante présentation du Cabinet MERLIN – vous savez ce que j'en pense – je me souviens qu'il y avait un budget en excès et que ce budget en excès, préparé par vos Services, Monsieur CASTELLINI, était un budget qui parlait d'une usine d'incinération qui valait environ 100 M€. Donc, même si vous me dites que cet intitulé-là doit être changé, vous parlez quand même de 60 M€ prévus sur un budget précisé et présenté ce jour-là qui ne parlait que d'une usine d'incinération et pas d'un autre système. Nous sommes bien d'accord, tout le monde a bien compris cela ?

Donc, cette ligne est maintenue d'après un budget fait pour une cause désormais bien identifiée et connue qui était celle que vous nous aviez présentée. Nous sommes bien d'accord ?

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas une présentation de bonne foi, ce que vous faites-là !

M. Jean-Louis GRINDA.- Eh bien vous non plus !

M. le Ministre d'Etat.- Qu'il y ait une erreur de présentation je l'admets. Que Madame VATRICAN change sur le siège l'intitulé, mais après vous ne pouvez pas dire que cette somme prévue en prévision de l'appel d'offres ne servira qu'à une usine d'incinération. Puisque vous savez très bien comme

moi, et vous me l'avez demandé d'ailleurs dans le secret de mon Cabinet, que l'appel d'offres ouvre la possibilité à toutes les formes de traitement des déchets. Donc, la ligne, elle est là et elle servira à n'importe quelle forme de traitement des déchets. C'est clair !

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vais quand même vous répondre parce que dans le secret de votre Cabinet, puisque Cabinet il y a, parlons technique, nous sommes partis de 100 M€ et on va faire un prêt de 60 M€, ils sont partis sur une technologie donnée, vous n'avez pas envisagé une autre technologie qui pourrait coûter le double ? Imaginons que le mieux-disant environnemental ce soit quelque chose qui ne coûte pas 100 M€ mais 180 M€, 150 M€ ou 200 M€...

M. le Ministre d'Etat.- Mais, Monsieur GRINDA, ce n'est pas affecté !

D'abord, elle n'est pas utilisée le jour où vous allez voter, si vous votez, ce que j'espère. Donc, elle n'est pas affectée elle est pour aider au financement de la future usine de traitement des déchets. C'est tout. Et, d'ailleurs en modifiant l'intitulé je confirme ce que je dis. Après, elle sera affectée le jour où nous aurons choisi, en concertation, le mode de traitement des déchets. Donc, pas de procès d'intention, Monsieur GRINDA.

M. le Président.- Quel est le montant de l'économie, en fait, par l'intermédiaire de ce prêt ? Cela doit être assez substantiel non ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je parle vraiment de mémoire, mais j'ai l'impression que c'est de l'ordre de 15 % ou 20 % du projet. Fourchette basse 10 %, 15 %, fourchette haute un petit peu plus que cela, de mémoire, mais il est vrai que plusieurs modes avaient été envisagés : soit un financement total privé, un financement total public, un financement dans lequel justement nous faisons par le biais de ce compte spécial une avance, un prêt à la réalisation de l'usine et en fonction des échéanciers de dépenses qui étaient envisagées sur la durée du programme et une fois encore, ce sont des chiffres qui ont été préparés il y a un certain temps par, certes le Service du Département des Finances et de l'Economie, mais l'essentiel des données dépendait aussi de ce Cabinet expert et des travaux réalisés avec le Département de l'Equipeement. On avait une économie qui était réalisée sur ce mode de financement-là, mais je ne

saurais plus vous dire précisément de mémoire quels étaient tous les schémas possibles.

M. Jean-Louis GRINDA.- Excusez-moi, Monsieur le Conseiller. Monsieur le Ministre d'Etat, je vous comprends bien, nous modifions sur le siège l'intitulé de la ligne, nous sommes bien d'accord, vous nous réaffirmez aujourd'hui que la technologie sera ouverte, nous sommes bien d'accord ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui.

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Mais donc, permettez-moi puisqu'on ne sait pas – et peut-être que c'est très inculte de ma part de poser cette question – pourquoi aujourd'hui mettre 60 M€ là plutôt qu'une autre somme ? Parce que les 60 M€ se basent sur un budget qui prévoyait une technologie très précise. Permettez-moi d'insister, je suis dans mon rôle de Président de Commission de l'Environnement et vous connaissez parfaitement ma position sur le sujet...

M. le Ministre d'Etat.- ... Qu'est-ce que vous proposez ? Qu'on ne mette rien ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Je ne vous propose rien, moi j'attends une explication.

M. le Ministre d'Etat.- Est-ce que nous n'avons pas, aujourd'hui, le débat sur la technique de traitement des déchets ? Donc ou vous voulez qu'on enlève cette ligne et après on ne sait pas comment on fera, on verra, on attendra le prochain budget, ou on laisse cette ligne non affectée. C'est clair, cette ligne n'est pas affectée, si on ne la dépense pas, on la gardera. C'est une pratiquement extrêmement courante à titre de précaution !

M. Jean-Louis GRINDA.- Donc vous faites une provision.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, c'est une provision non affectée.

M. le Président.- C'est le principe des Comptes Spéciaux du Trésor.

M. le Ministre d'Etat.- Mais si vous ne la votez pas là, qu'est-ce qu'on fait ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Une question technique. Si on mettait zéro par exemple, quelle en serait la conséquence ?

M. le Ministre d'Etat.- Eh bien si on a besoin de 50 M€, 60 M€ ou 70 M€, on ne les a pas.

M. le Président.- Il faut faire une ouverture de crédit.

M. le Ministre d'Etat.- Mais c'est pour cela. Ecoutez, ma parole est claire, Monsieur GRINDA, je ne raconte pas n'importe quoi. Ce que je dis là c'est ce qu'il se passera.

M. Jean-Louis GRINDA.- En technique je n'en doute pas un seul instant. Il y avait une légère erreur sur la ligne, elle est rectifiée n'en parlons plus et maintenant...

M. le Président.- Il vaut mieux que cela passe par le Compte Spéciaux du Trésor qui font l'objet d'un vote....

M. le Ministre d'Etat.- Eh bien oui !

M. le Président.- ... et d'un contrôle par le Conseil National.

Monsieur CUCCHI avait demandé la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Dans les différents échanges, j'ai peut-être mal compris et ce n'est pas du tout le fait qu'il y ait un Compte Spécial du Trésor qui sert à payer qui me pose un souci, ce qui me pose un souci c'est que vous envisagez que l'usine d'incinération puisse avoir un financement non public. C'est cela que je n'ai pas bien compris.

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. Jean-Michel CUCCHI.- ... semi-privé, semi-public, c'est-à-dire qu'après on paie à la tonne, c'est cela ? Non, mais je ne sais pas, c'est une question... Parce que pour moi, et peut-être un peu naïvement, je pensais que ce serait un investissement public quoiqu'il arrive.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* De mémoire il y avait trois modes, une fois encore, de financement qui étaient envisagés – je n'ai pas vraiment travaillé récemment sur le dossier donc pardonnez ma mémoire défaillante à cette heure tardive – mais il y avait, effectivement 100 % public, 100 % privé et mixte. Donc c'étaient les trois hypothèses de financement, peut-être que l'on peut considérer que l'hypothèse privée était un pur cas d'école où il était envisagé un coût et c'est pour cela qu'on se disait que si, effectivement le coût n'a pas de sens, utilisons plutôt le mode de financement qui a été privilégié qui inclut cette avance, donc ce prêt des Comptes Spéciaux du Trésor afin de pouvoir lisser un certain nombre de dépenses et minimiser le coût total *in fine* de l'opération.

Une fois encore on n'avait pas, je pense, envisagé que le financement fût privé, c'était plus un cas d'école où on voyait quels étaient, pour l'entité qui aurait à faire ce financement, les coûts, notamment, bancaires, les frais financiers qui seraient liés à l'opération.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Sur le coût financier, c'est clair.

Aujourd'hui, non seulement la technique n'est pas arrêtée, mais le financement non plus !

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Pour la clarté de l'exposé, je pense qu'il faut quand même se rappeler que ces éléments ont été présentés au Conseil National lors de la Commission Plénière d'Etude du 10 avril 2014, j'ai ici les slides de présentation où les trois hypothèses de financement telles qu'elles vous sont présentées ont été exposées, donc ce n'est pas une « découverte »...

M. le Président.- ... Non mais il est possible aussi que notre mémoire à nous soit défaillante à cette heure-ci

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- ... Il était nécessaire de vous apporter des précisions ce soir.

M. Jean-Michel CUCCHI.- J'avoue que je l'avais oublié et en plus je pense qu'il est important ce soir qu'on éclaire tout le monde.

M. le Président.- Bien sûr.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Un simple rebond aux propos à l'instant de Monsieur COLLE pour dire que ce n'est pas une mauvaise chose, il ne faut pas trop s'étonner, c'est plutôt bien que les élus, à 23 heures 15, le dernier soir du budget, s'intéressent encore à une ligne dont on a parlé il y a 18 mois ou plus et qui n'a pas fait l'objet d'un rappel, parce que je crois qu'il y a eu une Commission Plénière d'Etude intermédiaire et celle-là *a priori* il n'y a rien. Donc ce n'est pas malsain qu'au milieu de dizaines de lignes à plus 100 000 € on pose une question sur une ligne à 60 M€.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Monsieur ALLAVENA, je n'ai pas du tout dit que c'était malsain, au contraire. Au contraire, je pense que les téléspectateurs sont contents de voir que les élus, comme les membres du Gouvernement, sont attentifs aussi tard dans la soirée...

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Voilà ! J'avais perçu un peu d'agacement parfois dans cette réponse....

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Pas du tout, ce que je n'aurais pas aimé c'est que les gens qui découvrent et qui suivent les débats aient eu l'impression que le Gouvernement a inscrit cette somme tout seul comme un grand et sans en parler précédemment.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Nous sommes d'accord, mais ce précédemment était loin.

M. le Président.- Monsieur ROBINO, je vous en prie.

M. Christophe ROBINO.- Juste pour dire que la ligne est inscrite, j'aurais du mal à comprendre qu'on la retire, cela s'apparenterait à un amendement. Elle y est, on la vote ou on ne la vote pas mais je crois qu'il faut s'en tenir à cela.

M. le Président.- Ce qui est intéressant dans le montant de la ligne, c'est le montant de l'économie, que ça implique !

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- J'avais une question de technique parce que je ne comprends pas ce qu'on vote ? Vous voyez ce que je veux dire ? Je ne

comprends pas si on vote, qu'est-ce que le Gouvernement peut faire ? Est-ce que cela veut dire qu'on vous autorise à engager 60 M€ sur une usine de traitement des déchets ?...

M. le Président.- ... Eh bien oui !

M. Bernard PASQUIER.- ... Ou bien est-ce que les dépenses afférentes à cette usine devront se retrouver dans le budget, que ce soit le Budget Rectificatif 2016 ou le Budget Primitif 2017 ? Je n'arrive pas à comprendre ce que cela veut dire ces 60 M€. On vous autorise à faire quoi exactement ? A prêter l'argent à quelqu'un ? A investir cette somme ? A quoi faire ? C'est cela que je ne comprends pas, ma question est technique.

Mme Sophie VATRICAN.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* On autorise à faire un prêt dans le cadre de cette opération.

M. Jean-Louis GRINDA.- Concernant les interventions, je remercie tout le monde, ceux qui sont intervenus et je remercie pour les réponses. Je confirme, bien sûr, ce qui a été dit par Monsieur COLLE, je me souviens très bien de la présentation qui a été faite, même s'il y a longtemps. Le mode de financement, effectivement, avait été bien présenté, comme je l'ai dit tout à l'heure d'ailleurs, par le Gouvernement, cela avait été détaillé, avec plusieurs colonnes, je me souviens de la somme globale de 100 M€.

Ecoutez, je vous ai entendu, Monsieur le Ministre, on a modifié l'intitulé de la ligne sur le siège, je vous en remercie. Je ne peux pas me départir d'une certaine inquiétude, voyez-vous. Donc, à titre personnel, souffrez que je m'abstienne sur ce chapitre.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie.

Je mets donc ce chapitre 85 – Comptes de Prêts aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté ;

M. Bernard PASQUIER, vote contre ;

MM. Jean-louis GRINDA et

Jean-François ROBILLON, s'abstiennent).

M. le Président.- Merci. Je mets cet état général aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre est adopté.

(Adopté).

Ceci clôt l'analyse et l'étude du Budget Primitif 2015, mes chers collègues un peu de patience puisque Monsieur le Ministre souhaite s'adresser à Madame FRESKO-ROLFO, concernant sa déclaration de politique générale.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, merci.

Je suis désolé de vous retenir encore un peu mais comme Madame FRESKO-ROLFO a évoqué des sujets importants dans sa déclaration de politique générale et que nous n'avons pas eu l'occasion de les ré-aborder au fil de nos discussions, je voudrais lui apporter de brèves réponses.

Le premier sujet évoqué par Mme FRESKO-ROLFO est la question de l'égalité homme/femme au niveau des carrières, et vous avez proposé que le Gouvernement demande à l'IMSEE de procéder à une étude sur l'évolution de la proportion des femmes dans certaines professions. Donc, je vais le demander, bien sûr, au Directeur de l'IMSEE en sachant que le plan de charge de l'IMSEE est assez important et que cela prendra quelques temps. En tout état de cause, nous commencerons par la Fonction Publique où vous savez qu'au sein de la Fonction Publique, l'égalité entre homme et femme est une réalité, tant au niveau de la répartition des responsabilités, il y a plus dans les cadres, de femmes que d'hommes et aussi au niveau du développement des carrières ou des rémunérations.

Vous avez par ailleurs insisté sur un deuxième domaine qui est celui du harcèlement sur le lieu de travail. C'est effectivement un mal insidieux qu'il nous faut combattre d'autant plus qu'il n'est pas toujours visible. Donc, je suis tout à fait d'accord avec vous pour que nous prenions des initiatives. Alors, sans être désagréable et en écho au retard de six ans du Code de l'Environnement, je voudrais quand même préciser que le Gouvernement a déposé un projet de loi au Conseil National, le 18 décembre 2012, donc bientôt trois ans, et que ce projet de loi, pour l'instant, le Gouvernement est dans l'ignorance totale de sa suite, s'il est travaillé, si l'étude a commencé, enfin le Gouvernement est sans aucune nouvelle sauf que

vos intervention Madame FRESKO-ROLFO permet, peut-être, d'en avoir indirectement. Donc, ce projet de loi répond en grande partie aux questions que vous avez posées, il concerne le secteur public comme privé, il vient poser le principe que nul ne peut faire l'objet d'un harcèlement, de chantage sexuel ou de violence au travail et puis il met en place une protection particulière du salarié. Compte tenu de l'heure tardive, je ne la détaille pas, mais elle est évidemment amendable selon les propositions que le Conseil National fera pour répondre au projet de loi. Enfin, il y a des sanctions et la compétence du Tribunal du Travail.

Donc, j'é mets le souhait, Madame FRESKO-ROLFO, que le Conseil National examine rapidement ce texte afin que nous puissions, ensuite, faire le travail législatif et répondre.

D'ores et déjà, sur ce sujet, je voudrais préciser qu'à l'intérieur de la Fonction Publique, de l'Administration, a été mise en place une procédure sous l'égide de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation, c'est même la Directrice qui est en charge personnellement de ce sujet, aidée par la Médecine du Travail et il y a donc la possibilité pour chaque fonctionnaire et agent de l'Etat de dénoncer personnellement à la Directrice de la Fonction Publique et à elle seule, dans le secret de son bureau, avec toute la confidentialité qui s'accompagne des questions de harcèlement, de violence, tout ce que vous évoquiez.

Enfin, vous évoquez sur ce sujet la possibilité que les entreprises soient dans l'obligation d'avoir un délégué pour protéger les salariés contre ce harcèlement. Je vous propose – je vous l'ai dit hier en aparté – que nous saisissons de cette proposition le Conseil Economique et Social pour qu'il y ait un dialogue qui s'instaure entre les employeurs et les salariés et nous verrons le vœu que le Conseil Economique et Social fera et comment ensuite nous pourrions le transformer.

Enfin, je voudrais dire que le Gouvernement est tout à fait d'accord avec votre proposition de profiter du 25 novembre, jour international pour la lutte contre les violences, pour faire une action de communication selon des modalités que vos services et ceux du Gouvernement pourraient fixer ensemble.

Voilà ce que je tenais vous dire en réponse à votre déclaration de politique générale.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Je vais passer la parole à Madame FRESKO-ROLFO et ensuite à Monsieur POYET. En tous les cas avant de rentrer dans réponse, je vous remercie du soin que vous avez pris à répondre à Madame FRESKO-ROLFO, nous y sommes particulièrement sensibles.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Ministre, vous m'avez bien réveillée à 23 heures 30...

(Rires).

... je vous remercie pour votre réponse et vos éclaircissements.

Je voudrais quand même rassurer les compatriotes, j'ai bien lu le projet de loi du Gouvernement, déposé au Conseil National, j'en ai pris connaissance et c'est ce que j'avais dit dans ma déclaration de politique générale, il y a plusieurs soucis à ce projet de loi en ce qui me concerne. En ayant fait plusieurs colloques à l'étranger, j'ai pu constater en discutant avec mes collègues étrangers qu'il y avait des mesures positives qui étaient prises et qui étaient plus facilement mises en place au sein des entreprises que des actions coercitives. Pour les raisons que j'avais expliquées, les victimes ont peur de porter plainte au sein de l'entreprise et c'est pour cela que je préférerais avoir un délégué à la médiation et surtout parce qu'il y avait ce problème pour la charge de la preuve. La charge de la preuve est très compliquée, je suis sûre que vous le reconnaîtrez, la charge de la preuve sur un harcèlement moral ou sexuel même est très compliquée pour une victime.

En tout cas je vous remercie pour la proposition de la saisine du Conseil Economique et Social, je pense que c'est une excellente idée et j'ai hâte de pouvoir travailler sur ce sujet aussi avec vous et je vous remercie pour ma campagne contre les violences parce que je pense que ce sera une action très positive pour Monaco, pour les résidents.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame FRESKO-ROLFO.
Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Très rapidement, Monsieur le Président.

C'est pour vous donner des nouvelles, Monsieur le Ministre. Effectivement, elle a été renvoyée auprès de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, elle est donc inscrite dans notre longue liste des dossiers en cours. Nous l'avons mise dans les priorités, malheureusement elle n'en fait pas partie, vous le savez, tout en haut on a le télétravail, on a la Fonction Publique, on a l'accessibilité, on a l'art dentaire, on a encore différents dossiers. Elle en fait partie mais malheureusement elle se situe un peu vers le bas et dès que le haut sera libéré, elle va remonter à la surface.

M. le Président.- Mais c'est déjà remonté à la surface grâce à l'intervention de notre collègue Madame FRESKO-ROLFO, et de façon rapide.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers du Gouvernement ainsi que Monsieur COLLE et Madame VATRICAN, chers collègues et chers téléspectateurs courageux devant votre télévision, nous avons donc terminé notre étude du Budget Primitif 2016, je vous en remercie.

Avant de lever la séance je vous donne rendez-vous lundi à 17 heures pour les explications de vote des Conseillers Nationaux, avant le vote de la loi de budget.

Je vous remercie.

La séance est levée.

(La séance est levée à 23 heures 30)



imprimé sur papier PEFC

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

